



CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE
POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

APPUI A L'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE DANS LES PAYS DE L'ESPACE CAMES

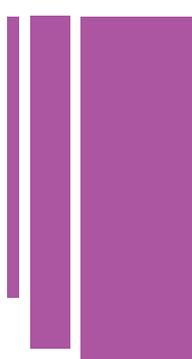
ETAT DES LIEUX DANS LES PAYS DE L'UEMOA

Avril 2014



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE L'UNION
ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

**APPUI A L'ASSURANCE QUALITE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE
DANS LES PAYS DE L'ESPACE CAMES**



ETAT DES LIEUX DANS LES PAYS DE L'UEMOA

AVRIL 2014

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
LISTE DES ABREVIATIONS	5
LISTE DES TABLEAUX	7
RESUME	8
1 LA CONSULTATION : CONTENU ET MODALITES	13
1.1 LES TERMES DE REFERENCE	15
1.2 LE CADRAGE METHODOLOGIQUE	16
1.3 L'ORGANISATION	16
2 LE CAMES : UNE AGENCE REGIONALE D'ASSURANCE QUALITE	18
2.1 LE STATUT DU CAMES	18
2.2 LES MISSIONS ET LES ACTIVITES DU CAMES	19
2.3 LES METHODES ET LES PROCEDURES DU CAMES	21
2.4 LES RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES DU CAMES	24
2.5 L'ASSURANCE QUALITE DU CAMES	24
3. UN ETAT DES LIEUX PAR PAYS	26
3.1 LES VISITES ET LA COLLECTE D'INFORMATIONS	26
3.2 LA PRESENTATION DES INFORMATIONS PAR PAYS	28
3.2.1 Eléments de contexte	28
3.2.2 Pratiques d'évaluation externe	28
3.2.3 Organe national d'assurance qualité	29
3.2.4 Informations complémentaires et points de vue des acteurs	29
3.3 LES PRATIQUES D'ASSURANCE QUALITE AU BENIN	29
3.3.1 Eléments de contexte	29
3.3.2 Pratiques d'évaluation externe	30
3.3.3 Informations complémentaires et points de vue des acteurs	30
3.4 LES PRATIQUES D'ASSURANCE QUALITE AU BURKINA FASO	31
3.4.1 Eléments de contexte	31
3.4.2 Pratiques d'évaluation externe	31
3.4.3 Informations complémentaires et points de vue des acteurs	32
3.5 LES PRATIQUES D'ASSURANCE QUALITE EN COTE D'IVOIRE	34
3.5.1 Eléments de contexte	34
3.5.2 Pratiques d'évaluation externe	34
3.5.3 Informations complémentaires et points de vue des acteurs	35
3.6 LES PRATIQUES D'ASSURANCE QUALITE EN GUINEE BISSAU	36
3.6.1 Eléments de contexte	36

3.6.2 Informations complémentaires et points de vue des acteurs	37
3.7 LES PRATIQUES D'ASSURANCE QUALITE AU MALI	37
3.7.1 Eléments de contexte	37
3.7.2 Pratiques d'évaluation externe	38
3.7.3 Informations complémentaires et points de vue des acteurs	39
3.7.4 La Commission nationale d'habilitation (CNH)	40
3.8 LES PRATIQUES D'ASSURANCE QUALITE AU NIGER	41
3.8.1 Eléments de contexte	41
3.8.2 Pratiques d'évaluation externe	42
3.8.3 Informations complémentaires et points de vue des acteurs	42
3.9 LES PRATIQUES D'ASSURANCE QUALITE AU SENEGAL	43
3.9.1 Eléments de contexte	43
3.9.2 Pratiques d'évaluation externe	44
3.9.3 L'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur – ANAQ-Sup	44
3.9.4 Informations complémentaires et points de vue des acteurs	46
3.10 LES PRATIQUES D'ASSURANCE QUALITE AU TOGO	47
3.10.1 Le système d'enseignement supérieur	47
3.10.2 Pratiques d'évaluation externe	48
3.10.3 Informations complémentaires et points de vue des acteurs	48
3.11 DES DYNAMIQUES TRANSVERSALES	49
3.11.1 Des systèmes d'information déficients	49
3.11.2 Des systèmes d'enseignement supérieur en forte expansion	49
3.11.3 Des procédures nationales d'évaluation en développement	50
3.11.4 Un recours général aux évaluations et accréditations du CAMES	51
3.11.5 Les prémices de nouvelles pratiques d'assurance qualité	51
3.11.6 Les attentes à l'égard du CAMES	52
4 LES NOUVEAUX REFERENTIELS DU CAMES	53
4.1 LA GENÈSE DES NOUVEAUX REFERENTIELS DU CAMES	53
4.2 LA COMPOSITION DES REFERENTIELS	54
4.3 LA PHASE EXPERIMENTALE : LE PROJET PILOTE ANAFE-CAMES	56
4.4 DES PERSPECTIVES A DEFINIR	58
5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	60
ANNEXES	63
ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE LA CONSULTATION	64
ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE	68
ANNEXE 3 : PRESENTATION DES VISITES	86
ANNEXE 4 : STATISTIQUES DU CAMES	89
ANNEXE 5 : LISTE DES PARTICIPANTS AUX ENTRETIENS	93

P R E A M B U L E

La construction d'un espace CAMES de l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche rend nécessaire l'élaboration de référentiels aux normes internationales.

Ces référentiels, garants de la qualité au sein de l'espace CAMES, contribuent à accroître la compétitivité et l'attractivité des États membres de notre institution, tout comme ils promeuvent la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs et chercheurs et renforcent l'employabilité des apprenants, à l'échelle africaine et à l'international.

En décembre 2011, suite à une évaluation interne du Programme Reconnaissance et Equivalence des Diplômes (PRED), effectuée par les experts participants au 5^e atelier africain sur l'assurance qualité de l'enseignement supérieur, organisé par le CAMES, une des recommandations fortes a porté sur le renforcement des référentiels qualité de l'Institution.

En avril 2013, le Conseil des Ministres du CAMES (CMC), sur proposition du Secrétariat général, a adopté, les projets de référentiels élaborés par le Centre Régional d'Evaluation en Santé et d'Accréditation des établissements sanitaires en Afrique (CRESAC), à la demande de notre institution et validés auparavant par le Comité consultatif général (CCG), pour tenir compte de la recommandation sus évoquée.

En vue de rendre ces référentiels plus opérationnels en les intégrant dans le cadre plus vaste de la culture de la démarche qualité, au sein des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) des Etats membres, le CAMES, avec l'appui de l'Union économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), a fait réaliser un état des lieux de l'assurance qualité dans les pays membres de cet espace, avec comme point d'orgue de revisiter les référentiels existants et d'élaborer en outre des guides de leur utilisation.

Réalisé par des experts choisis sur appel d'offres, ce travail a fait également l'objet d'une double validation par le CCG et le CMC.

Je voudrais, tout particulièrement, exprimer ma gratitude à tous les acteurs, avec en bonne place l'UEMOA, qui ont contribué à la réalisation de cette entreprise qui, de manière indéniable, renforce la mission du CAMES en tant qu'agence régionale d'accréditation, au service du développement socio-économique durable des Etats membres.

LISTE DES ABBREVIATIONS

AfriQAN	African Quality Assurance Network
ANAFE	African Network for Agriculture, Agroforestry and Natural Resources Education
ANAQ-Sup	Autorité nationale de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur
AQ	Assurance qualité
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
BTS	Brevet de technicien supérieur
CA	Conseil d'administration
CAMES	Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur
CARETDS	Commission d'accréditation, de reconnaissance et d'équivalence des titres et des diplômes du secondaire et du supérieur
CCG	Comité consultatif général
CCI	Comités consultatifs interafricains
CEPES	Conférence des établissements privés d'enseignement supérieur
CIDMEF	Conférence internationale des doyens de facultés de médecine d'expression française
CNAES	Concertation nationale pour l'avenir de l'enseignement supérieur au Sénégal
CNEESR	Comité national d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche
CNELA	Commission nationale d'établissement des listes d'aptitude
CNH	Commission nationale d'habilitation
CNRST	Commission nationale de la recherche scientifique et technique
CPUAQ	Centre de pédagogie universitaire et d'assurance qualité
CS	Conseil scientifique
DESPRIV	Direction de l'enseignement supérieur privé
DESUP	Direction de l'enseignement supérieur
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DGESR	Direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche
DGRSIT	Direction générale de la recherche scientifique et de l'innovation technologique
DNESRS	Direction nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
DUT	Diplôme universitaire de technologie
F CFA	Franc de la communauté financière africaine
IAFPRESS	Institut africain de formation en pédagogie, recherche et évaluation en sciences de la santé
IESR	Institution d'enseignement supérieur et de recherche
IPE	Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (<i>IIPPE</i>)
INQAAHE	International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education
LMD	Licence, Master, Doctorat
MA	Maître-assistant
MC	Maître de conférences
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MESRS	Ministère de l'Enseignement secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique
MESRST	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et technique
ND	Non disponible
OAQ	Organe d'accréditation et d'assurance qualité des Hautes Ecoles suisses
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
PRED	Programme Reconnaissance et d'équivalence des diplômes
Prof	Professeur
RDC	République démocratique du Congo
REESAO	Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest
SE	Secrétariat exécutif
UAC	Université d'Abomey-Calavi
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UFR	Unité de formation et de recherche
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (en français Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
USA	United States of America
VAE	Validation des acquis d'expérience
VAP	Validation des acquis professionnels

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 :	CALENDRIER DE LA CONSULTATION
TABLEAU 2 :	PROGRAMMATION DES VISITES
TABLEAU 3 :	PROGRAMMES DU CAMES ET CHAMPS DE L'ASSURANCE QUALITE
TABLEAU 4 :	TYPOLOGIE DES PROGRAMMES D'EVALUATION DU CAMES
TABLEAU 5 :	LISTE DES DOCUMENTS METHODOLOGIQUES DU PRED
TABLEAU 6 :	MODALITES DES PROGRAMMES D'EVALUATION DU CAMES
TABLEAU 7 :	CALENDRIER EFFECTIF DES VISITES
TABLEAU 8 :	PERSONNES RENCONTREES DURANT LES VISITES
TABLEAU 9 :	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU BENIN
TABLEAU 10 :	PROCEDURES D'EVALUATION EXTERNE AU BENIN
TABLEAU 11 :	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU BURKINA
TABLEAU 12 :	PROCEDURES D'EVALUATION EXTERNE AU BURKINA
TABLEAU 13 :	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN COTE D'IVOIRE
TABLEAU 14 :	PROCEDURES D'EVALUATION EXTERNE EN COTE D'IVOIRE
TABLEAU 15 :	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN GUINEE BISSAU
TABLEAU 16 :	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU MALI
TABLEAU 17 :	PROCEDURES D'EVALUATION EXTERNE AU MALI
TABLEAU 18 :	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU NIGER
TABLEAU 19 :	PROCEDURES D'EVALUATION EXTERNE AU NIGER
TABLEAU 20 :	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU SENEGAL
TABLEAU 21 :	PROCEDURES D'EVALUATION EXTERNE AU SENEGAL
TABLEAU 22 :	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU TOGO
TABLEAU 23 :	PROCEDURES D'EVALUATION EXTERNE AU TOGO
TABLEAU 24 :	LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS L'ESPACE UEMOA
TABLEAU 25 :	PRATIQUES D'EVALUATION EXTERNE DANS LES PAYS DE L'ESPACE UEMOA
TABLEAU 26 :	REFERENTIEL POUR L'EVALUATION INSTITUTIONNELLE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE DANS LES ETATS MEMBRES DU CAMES
TABLEAU 27 :	REFERENTIEL POUR L'EVALUATION DES OFFRES DE FORMATION DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE DANS LES ETATS MEMBRES DU CAMES
TABLEAU 28 :	REFERENTIEL POUR L'EVALUATION DES PROGRAMMES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE DANS LES ETATS MEMBRES DU CAMES

1 Les sources de ces tableaux sont :

- les réponses des pays au questionnaire utilisé dans le cadre de la consultation (pour les tableaux 1 à 25) ;
- les nouveaux référentiels transmis par le CAMES (pour les tableaux 26 à 28).

R E S U M E

La consultation

Dans le cadre de son Programme Assurance Qualité, le CAMES a élaboré, en 2013, un projet AQ, couvrant une période de cinq ans, qui vise à développer la culture d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche dans ses pays membres. Dans ce contexte, il a signé, le 29 avril 2013, une convention avec l'UEMOA pour la mise en œuvre du projet « Appui à la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les pays de l'espace UEMOA ». Cet accord de financement prévoit notamment le recrutement de deux consultants pour réaliser un état des lieux de l'assurance qualité dans l'espace UEMOA et finaliser les nouveaux référentiels du CAMES. C'est pourquoi le CAMES a lancé, un appel d'offres international, au terme duquel il a retenu, une équipe de deux consultants, auteurs de ce rapport - l'un, malien, directeur général de l'Institut africain de formation en pédagogie, recherche et évaluation en Sciences de la santé, l'autre, française, spécialiste de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur.

Lors d'une première réunion au siège du CAMES, en septembre 2013, les consultants ont préparé, en accord avec le CAMES, le protocole de cette étude : définition de la méthodologie, élaboration d'un questionnaire et planification des visites des consultants dans chacun des huit pays. Pour tenir compte de toute la gamme des pratiques à l'œuvre en Afrique de l'Ouest, il a été convenu de retenir une conception très large de l'assurance qualité. Les visites dans les pays se sont échelonnées du 30 septembre au 7 novembre 2013. Les consultants ont soumis un pré-rapport au CAMES le 20 décembre 2013 et leur rapport final le 27 janvier 2014, sous la forme de trois documents : état des lieux, Finalisation des référentiels du CAMES, Guide pour l'utilisation des référentiels.

Du fait des multiples difficultés rencontrées lors de cette consultation (problèmes de communication entre le CAMES et les pays ainsi qu'entre les points focaux du CAMES et les autres intervenants dans l'AQ au sein des pays, problèmes de transport aérien des consultants, et surtout carences des systèmes d'information sur l'enseignement supérieur dans les pays), les informations recueillies sont lacunaires. Mais, à condition de ne pas mésestimer leur fragilité, elles peuvent aider à repérer des dynamiques et à dégager des axes de réflexion.

Les principaux résultats

Les huit pays de l'UEMOA ont **des systèmes d'information déficients**. Des données de base, indispensables pour une vision globale de l'enseignement supérieur, ne sont pas disponibles. Ce sont surtout les informations sur les institutions privées et sur les institutions situées en dehors des capitales qui font défaut. Les raisons qui ont été avancées pour expliquer ce déficit de données quantitatives tiennent essentiellement à une relative dispersion des responsabilités : la collecte centralisée des informations ne semble pas organisée, les informations remontent mal au niveau des ministères. La seule initiative coordonnée est celle de l'UEMOA qui a permis la production des annuaires statistiques nationaux et régionaux de l'enseignement supérieur pour trois années académiques (2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010).

Tous ces pays ont **des systèmes d'enseignement supérieur en forte expansion**. En dépit de fortes différences, de taille notamment, les systèmes d'enseignement supérieur des pays de l'UEMOA présentent d'importants traits communs. Ce sont des systèmes jeunes, qui connaissent une expansion très rapide, avec une forte augmentation des flux d'étudiants, et cet accroissement ne peut manquer de se poursuivre. En effet, même en l'absence de données fines sur le taux d'accès à l'enseignement supérieur par classe d'âge, même en ne disposant que de données partielles sur les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur, on peut constater que la population étudiante est encore très réduite au regard de la population totale, et ce d'autant plus que ces pays ont des populations particulièrement jeunes.

En réponse à l'augmentation des demandes, on assiste, dans la plupart des pays, à la création de nouveaux établissements, dont un grand nombre d'institutions privées, notamment dans le secteur non universitaire. On constate également l'amorce d'une meilleure distribution géographique, mais une écrasante majorité des effectifs étudiants est encore dans les capitales, alors même que la grande superficie de certains pays et les difficultés de communication posent des problèmes d'accès.

Dans ce contexte, les pays de l'UEMOA connaissent des besoins très lourds en enseignants qualifiés. Les chiffres disponibles ne sont pas suffisamment précis et complets pour qu'on puisse en tirer des statistiques. Mais il est notoire que

les taux d'encadrement (nombre d'étudiants / enseignant) sont très élevés et que les institutions privées fonctionnent pour l'essentiel avec des enseignants vacataires et à temps partiel, dont un bon nombre d'enseignants-chercheurs des universités publiques qui y assurent l'encadrement des formations.

Pour réguler ces systèmes en expansion, tous les pays (à l'exception de la Guinée Bissau) ont mis en place, de 1990 à 2010, **des procédures nationales d'autorisation** pour la création d'institutions privées (ce qu'on appelle, en anglais, *licensing*) ainsi que pour l'ouverture d'offres de formation dans ces institutions privées. Ces procédures présentent des traits communs : elles sont obligatoires ; leurs coûts sont à la charge du promoteur de l'institution ; elles sont diligentées par un service de l'Etat, le plus souvent par la direction ministérielle en charge de l'Enseignement supérieur privé ; elles sont généralement effectuées sur dossier, avec aussi, dans quelques cas, une visite de site et/ou un entretien. Pour le secteur public, en revanche, la situation est plus variable. Quand une procédure existe pour l'ouverture d'une nouvelle offre de formation, elle n'est pas toujours appliquée, même lorsqu'elle est, en principe, obligatoire. Du fait de l'autonomie des universités, il arrive souvent que l'examen du dossier soit effectué par leurs instances ; la décision de l'université est ensuite formellement sanctionnée par un arrêté ministériel.

Plusieurs pays appliquent aussi, dans le secteur privé, **des procédures nationales d'évaluation** des institutions et des offres de formation. Ces évaluations prennent parfois la forme d'inspections et sont effectuées par les directions concernées des ministères (Bénin, Burkina). Elles sont conduites par des instances spécifiques dans deux pays : au Mali, où la Commission nationale d'habilitation fonctionne depuis 2008, et au Sénégal, où l'ANAQ-Sup a effectué ses premières évaluations en 2013 ; dans les deux cas, la réglementation couvre aussi les institutions publiques, mais n'est pas encore appliquée.

Tous les pays ont **recours au CAMES pour l'évaluation des enseignants-chercheurs et chercheurs** en vue de leur promotion dans les institutions publiques. Seul le Mali conduit en parallèle une procédure nationale. Tous les pays (sauf la Guinée Bissau) comptent également **des offres de formation privées accréditées par le CAMES** au travers du Programme de Reconnaissance et d'Equivalence des diplômes (PRED). L'évaluation par le CAMES répond à une démarche volontaire des institutions concernées, et dont le coût est à leur charge. Dans la période récente, très peu d'universités publiques ont sollicité l'accréditation d'offres de formation.

Dans plusieurs pays, on note **une évolution vers de nouvelles pratiques d'assurance qualité**, plus en harmonie avec les orientations internationales :

- l'assurance qualité externe évolue progressivement de l'inspection et de l'évaluation sur dossier vers une évaluation plus conforme aux attentes internationales, avec notamment l'introduction d'une visite de site ;
- l'importance de l'assurance qualité, l'importance qu'elle soit pilotée par une agence dédiée et indépendante est de mieux en mieux reconnue : le Sénégal vient de créer une agence, le Mali a bien avancé en ce sens, d'autres pays le souhaitent.

Si tous les pays de l'UEMOA ont déjà mis en place des procédures qui relèvent de l'assurance qualité, ces pratiques présentent néanmoins **un caractère très incomplet** :

- elles portent essentiellement sur l'enseignement supérieur privé ; sauf pour l'évaluation des enseignants-chercheurs effectuée par le CAMES, elles ne concernent qu'à la marge les institutions publiques, au premier rang desquelles les universités – or ces institutions sont les plus anciennes et, traditionnellement, les plus prestigieuses ;
- l'expérience de l'autoévaluation reste encore très limitée et l'évaluation externe consiste essentiellement à s'assurer de la conformité des inputs.

En outre, lors des visites, deux questions n'ont presque jamais été soulevées, sinon à l'invitation des consultants, et elles ne semblent pas être au premier plan des réflexions : d'une part, l'assurance qualité dans sa dimension interne aux institutions et, d'autre part, l'agencement des formes existantes d'évaluation dans la perspective de constituer, tant au niveau national qu'au niveau régional, des systèmes d'assurance qualité cohérents et complémentaires.

Le choix initial, sur lequel repose cet état des lieux, était de retenir une conception très large de l'assurance qualité et de privilégier l'emploi générique du mot « évaluation » pour se rapprocher le plus possible des usages connus dans les pays de l'UEMOA.

Ce choix s'est avéré pertinent, puisqu'il a permis de repérer les différentes pratiques qui viennent d'être évoquées. Toutefois, il ne saurait masquer **un sérieux problème de terminologie** (problème qui affecte aussi le CAMES) : lors des entretiens, les mots « autorisation », « homologation », « habilitation », « reconnaissance », « accréditation » ont souvent été employés assez indifféremment, sans qu'il soit fait précisément référence à la réglementation nationale. Ces flottements traduisent une confusion assez générale quant aux garanties de qualité qu'apportent les différentes procédures nationales. Et nombre de promoteurs de l'enseignement supérieur privé profitent de cette confusion pour développer une publicité mensongère : le dévoiement le plus fréquent consiste à faire passer l'accréditation d'une offre de formation pour l'accréditation de l'institution dans son ensemble.

De son côté, le CAMES a engagé depuis deux ans une réforme importante de ses méthodes et de ses activités : il entend élargir son champ d'action à l'évaluation institutionnelle et à l'évaluation des programmes de recherche ; il s'est doté de trois nouveaux référentiels, pour l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, de leurs offres de formation et de leurs programmes de recherche. L'introduction de ces nouveaux référentiels va entraîner nécessairement des transformations importantes à la fois pour les institutions évaluées et pour le CAMES. En effet, ils offrent une définition de la qualité des institutions, des offres de formation et des programmes de recherche qui est assez large pour convenir à une relative diversité des institutions et des contextes nationaux dans lesquels elles opèrent. Ils se composent de références qualitatives, qui ne permettent pas de réduire l'évaluation à une check-list. De ce fait, les institutions vont devoir réaliser leur autoévaluation, en démontrant dans quelle mesure les références sont atteintes. Le rapport d'autoévaluation servira de base à l'évaluation externe effectuée par les experts du CAMES, qui devra déboucher elle aussi sur un véritable rapport.

Les chantiers qui s'ouvrent sont donc considérables, à la fois pour les institutions d'enseignement supérieur, pour les responsables nationaux et pour le CAMES. Ils demandent des compétences, ils mobiliseront des énergies, ils engendreront des coûts. Mais ils sont prometteurs : le développement de pratiques d'assurance qualité au sein des institutions est toujours un levier efficace pour l'amélioration de leur fonctionnement, de leurs activités et de leurs résultats. Les évaluations externes et les accréditations, qu'elles soient obligatoires ou réalisées à la demande des institutions, sont un puissant encouragement à la mise en œuvre de l'assurance qualité interne et contribuent à faire mieux connaître et à valoriser les institutions évaluées dans leur espace national, mais aussi régional et international.

Les Recommandations

Les recommandations issues de l'état des lieux sont les suivantes :

La démarche d'évaluation, pour être rigoureuse et éthique, implique que toutes les analyses et les jugements s'appuient sur des éléments de preuve : il s'agit de démontrer, tant du point de vue de l'institution (ou par exemple de la formation) évaluée que de l'évaluateur, dans quelle mesure cette institution (ou cette formation) atteint toutes les références qui, prises dans leur ensemble, définissent la qualité visée. Il faut donc que tous ceux qui participent à l'évaluation aient une bonne compréhension des référentiels et de leurs usages, et que les informations nécessaires soient disponibles.

Recommandation 1. Il convient de poursuivre l'effort entrepris par le CAMES pour diffuser largement les nouveaux référentiels et offrir des occasions de réflexion et d'échange, de sorte que se construise une véritable appropriation du contenu de ces référentiels et des différents usages auxquels ils peuvent servir. Au sein de chaque pays, les responsables ministériels et les représentants des différentes institutions publiques et privées devraient rapidement relayer les efforts du CAMES, pour assurer la sensibilisation la plus large possible de tous les acteurs de terrain. Il serait utile que le CAMES puisse s'appuyer sur un réseau de référents (avec, par exemple, deux référents par pays, venant l'un du ministère, l'autre d'une institution d'enseignement supérieur).

Recommandation 2. Il est indispensable de développer des systèmes d'information au niveau de chaque institution et de chaque pays, qui permettent de disposer de données régulièrement collectées, mises à jour et analysées, concernant l'enseignement supérieur et la recherche. Pour configurer, élaborer et exploiter ces systèmes, les collaborations entre institutions et entre pays seraient un moyen efficace de réduire les coûts et d'harmoniser les informations produites. Dans ce chantier qui va nécessiter des moyens et des compétences, l'UEMOA pourrait jouer un rôle fédérateur.

Recommandation 3. Il convient aussi d'assurer une information complète et fiable sur l'assurance qualité externe (les instances concernées, leurs méthodes, leurs activités, leurs résultats). Le CAMES devrait améliorer sensiblement la présentation des informations qui le concernent (en particulier ses documents méthodologiques et les résultats de ses évaluations) et renouveler son site Internet. En outre, dans ce chantier, il pourrait jouer un rôle pilote auprès de ses Etats

membres (à commencer par ceux de l'espace UEMOA) en contribuant avec les différents représentants ministériels à définir les informations qui devraient être mises à disposition sur Internet concernant les procédures nationales d'assurance qualité (réglementation, mise en œuvre, résultats). Le CAMES pourrait, dans le cadre de ce travail, servir de relais avec le réseau AfriQAN et faire ainsi mieux connaître les pratiques des pays francophones auprès des pays anglophones.

Les évolutions en cours vers de nouvelles pratiques d'assurance qualité (avec, notamment, le recours à de nouveaux types de référentiels, mais aussi l'introduction de l'évaluation institutionnelle et de l'évaluation de la recherche) rendent nécessaire de développer les compétences des différents acteurs qui vont être impliqués dans la réalisation des autoévaluations et des évaluations externes.

Recommandation 4. Dans l'espace UEMOA, il serait bon de tirer profit de l'expérience acquise (notamment au travers de la formation encadrée par l'IIFE ou de l'expérimentation conduite avec l'ANAFE) pour développer des formations en cascade qui permettraient de toucher un plus grand nombre de personnes avec des coûts réduits, tout en s'appuyant sur les réseaux nationaux ou transnationaux existants (dans ce cadre, il serait plus facile de rattacher les démarches d'assurance qualité aux politiques d'enseignement et de recherche ; ainsi, par exemple, le REESAO pourrait être impliqué dans une approche de l'assurance qualité liée à la mise en œuvre du LMD.

Recommandation 5. Le CAMES va devoir à la fois renforcer très nettement les compétences du secrétariat général et renouveler son vivier d'experts, en préparant ces experts à la conduite de visites de site et à la rédaction rigoureuse de rapports d'évaluation externe. Vu l'importance des besoins, le CAMES aurait intérêt à les répertorier précisément (en termes qualitatifs et quantitatifs) et à les planifier, pour chercher les soutiens financiers adéquats. Il devrait aussi se rapprocher d'autres agences d'assurance qualité : avec l'ANAQ-Sup (Sénégal), il pourrait partager des formations ; avec des agences membres du réseau INQAAHE, il pourrait bénéficier de stages d'immersion pour des membres du Secrétariat général ou des experts. Il pourrait également solliciter le soutien de pays étrangers pour la réalisation de visites d'étude portant sur la mise en œuvre concrète de démarches d'assurance qualité.

En matière d'enseignement supérieur, les pays francophones d'Afrique subsaharienne, et en particulier les pays de l'UEMOA, ont eu pour politique de développer leurs enseignements supérieurs de manière harmonisée : le CAMES est un exemple et un garant de cette collaboration déjà ancienne. L'expansion rapide de ces enseignements supérieurs et leur complexité grandissante rendent plus urgente la mise en place de véritables systèmes d'assurance qualité, qui couvrent à la fois le secteur public et le secteur privé. Mais ces systèmes ont un coût important en termes financiers et en termes de ressources humaines, dès lors qu'on envisage la création d'une agence spécifique et la réalisation cyclique d'évaluations externes (basées sur des autoévaluations) avec une double approche (évaluation institutionnelle et évaluation des formations, voire aussi évaluation de la recherche). Pour être efficaces, ils demandent à être clairement situés par rapport aux politiques nationales (et régionales) d'enseignement supérieur et, plus largement, de développement des pays. Il est donc indispensable d'établir des priorités et d'éviter autant que possible les doublons. Il est intéressant d'observer la diversité internationale et de repérer les exemples de collaboration ou de sous-traitance qui permettent aux pays dont l'enseignement supérieur est de taille modeste d'organiser leur système d'assurance qualité sans nécessairement se doter d'une agence propre.

Recommandation 6. Alors que s'amorcent des développements importants en matière d'assurance qualité de l'enseignement supérieur, au niveau du CAMES comme dans plusieurs pays de l'UEMOA, il conviendrait que le CAMES engage avec les responsables nationaux une réflexion prospective sur la mise en place progressive de véritables systèmes d'assurance qualité au plan national et régional, et sur la répartition des rôles et des responsabilités dans le pilotage de ces systèmes. Il s'agit notamment d'envisager comment impliquer à la fois les institutions publiques et les institutions privées ; comment traiter la diversité des institutions universitaires et non universitaires ; quelles formes d'évaluation rendre obligatoires ou laisser volontaires pour les institutions ; quelles finalités, quelles procédures et quels résultats assignés aux différentes formes d'évaluation ; quelles priorités et quel calendrier de mise en œuvre à adopter en tenant compte des moyens disponibles aux niveaux institutionnel et national comme à celui du CAMES.

Recommandation 7. D'ores et déjà, le CAMES devrait définir plus précisément les développements qu'il entend introduire à court terme dans sa politique d'assurance qualité, afin d'informer ses usagers des nouveaux services qu'il va offrir et d'annoncer les changements qu'il va apporter à ses procédures.

recherche, favoriser la coopération entre les différentes institutions, ainsi que des échanges d'informations.

En 2013, le CAMES s'est doté, pour la première fois, d'un **plan stratégique** qui couvre la période 2015-2019. Ce plan comporte sept axes :

- doter le CAMES d'un code d'éthique et de déontologie ;
- moderniser la gouvernance ;
- doter le CAMES d'une doublure virtuelle dénommée Programme silhouette ;
- renforcer la démarche qualité dans toutes les activités et programmes du CAMES ainsi que dans les universités et centres de recherche des pays membres ;
- soutenir et valoriser la formation, la recherche et l'innovation ;
- développer les synergies, les partenariats et des programmes innovants ;
- accroître le rayonnement et la visibilité du CAMES.

Actuellement, le CAMES met en œuvre sept **programmes** :

- Reconnaissance et équivalence des diplômes ;
- Pharmacopée et médecine traditionnelles africaines ;
- Comités consultatifs interafricains CCI ;
- Concours d'agrégation ;
- Ordre international des palmes académiques ;
- Assurance qualité ;
- Programme silhouette ou Doublure virtuelle du CAMES.

Dans le cadre du Programme assurance qualité, le CAMES a élaboré, en 2013, un **Projet « Assurance Qualité pour l'enseignement supérieur et la recherche dans l'espace UEMOA » (projet AQ-UEMOA)** couvrant une période de cinq ans, qui vise à développer la culture d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche des pays membres et qui s'articule autour de cinq objectifs stratégiques :

- le renforcement institutionnel du CAMES ;
- l'établissement d'un état des lieux de l'assurance qualité dans l'espace CAMES ;
- l'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement supérieur, publics et privés, et centres de recherche de l'espace CAMES ;
- l'évaluation des programmes de formation et le pilotage de la mise en œuvre du LMD dans les institutions d'enseignement supérieur ;
- le développement institutionnel de la gouvernance universitaire.

Dans ce contexte, le CAMES a signé, le 29 avril 2013, une **convention avec l'UEMOA** (Union économique et monétaire ouest-africaine) pour la mise en œuvre du Projet AQ. Cet accord de financement prévoit notamment le **recrutement de deux consultants** pour réaliser un état des lieux de l'assurance qualité dans l'espace UEMOA et finaliser les nouveaux référentiels du CAMES.

C'est pourquoi le CAMES a lancé, le 26 juin 2013, un appel d'offres international, au terme duquel il a retenu, le 16 août 2013, une équipe de deux consultants, auteurs de ce rapport - l'un, malien : le Professeur Abdel Karim Koumaré, directeur général de l'Institut africain de formation en pédagogie, recherche et évaluation en Sciences de la santé ; l'autre, française : Marie-Odile Ottenwaelter, spécialiste de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur.

1.1. LES TERMES DE REFERENCE

La consultation (dont les termes de référence figurent dans l'annexe 1) avait pour **objet** de :

- réaliser un état des lieux de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur dans l'espace UEMOA, en s'appuyant sur une visite dans chacun des huit pays de l'UEMOA ;
- finaliser les référentiels d'évaluation du CAMES (pour l'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'évaluation des offres de formation et l'évaluation des programmes de recherche scientifique dans ces établissements), et élaborer un guide pour l'utilisation de ces référentiels.

Lors des premiers échanges avec les consultants, le Secrétariat général a bien situé les termes de cette consultation dans le contexte de la stratégie du CAMES. Pour renforcer sa contribution au développement de l'assurance qualité dans les Etats membres, notamment au sein de l'espace UEMOA, le CAMES envisage de retenir deux axes principaux, sur lesquels il souhaite recueillir des avis et des suggestions auprès des différentes parties concernées :

- poursuivre et compléter ses activités en tant qu'agence régionale d'assurance qualité ;
- offrir aux Etats membres et à leurs institutions d'enseignement supérieur et de recherche un soutien à la mise en œuvre de leurs démarches qualité, notamment au travers de la formation de ressources humaines et de la prestation de conseil dans la mise en place de structures nationales d'assurance qualité ou de cellules d'assurance qualité au sein des universités.

Du fait d'un décalage de quelques semaines dans la procédure d'appel d'offres, le calendrier initial de la consultation a dû être resserré, notamment en réduisant la période de préparation des visites dans les pays, pour respecter le calendrier d'ensemble du projet et pouvoir présenter les premiers résultats au comité de pilotage du projet, à la fin du mois de novembre. En outre, les contraintes budgétaires ont imposé que, dans quatre pays, les visites soient effectuées par un seul consultant, non par l'équipe.

TABLEAU 1 – CALENDRIER DE LA CONSULTATION

Etapes	Dates
1- Cadrage du projet	4-8 septembre 2013
2- Visites dans les 8 pays de l'UEMOA	29 septembre - 8 novembre 2013
3- Rédaction des documents	14 octobre - 22 novembre 2013
4- Restitution des premiers résultats	25-27 novembre 2013
5- Finalisation des documents	29 novembre - 5 décembre 2013

Pour la réalisation des tâches, les consultants sont convenus avec le CAMES de respecter les **principes** suivants :

- adopter systématiquement une attitude ouverte et encourageante, en visant à promouvoir le développement de l'assurance qualité et à mettre en valeur les mécanismes existants ;
- se baser sur une présentation claire des orientations stratégiques et des choix méthodologiques du CAMES et, pour les orientations et les choix qui ne sont pas encore arrêtés, s'appuyer sur une présentation claire des questions qui se posent et des scénarios qui sont envisagés ;
- rattacher étroitement les deux composantes du projet (réalisation d'un état des lieux et finalisation des référentiels) à ces orientations et articuler les deux composantes entre elles ;
- utiliser et produire des documents aisément partageables aux niveaux national, sous-régional, régional et international.

1.2 LE CADRAGE METHODOLOGIQUE

En l'absence de systèmes d'assurance qualité proprement dits dans la plupart des pays impliqués, il est apparu essentiel, pour effectuer cet état des lieux, d'adopter une méthodologie très ouverte, qui permette de repérer et de valoriser les démarches existantes. Pour tenir compte de toute la gamme des pratiques à l'œuvre en Afrique de l'Ouest, il a été convenu avec le CAMES de retenir une **conception très large de l'assurance qualité**, de telle sorte qu'elle puisse :

- inclure aussi bien l'assurance qualité interne que l'assurance qualité externe ;
- couvrir une pluralité de domaines (institutions d'enseignement et/ou de recherche, offres de formation, personnels enseignants-chercheurs ou chercheurs, etc.) ;
- englober divers types d'évaluation (évaluations, accréditations, audits, voire inspections, etc.), le mot évaluation étant lui-même pris dans un sens générique.

Puisque des visites étaient programmées dans chacun des huit pays, la **collecte d'informations** a été conçue à deux niveaux : au travers d'informations écrites, que les pays étaient invités à réunir et à fournir aux consultants avant chaque visite, et par le biais d'entretiens conduits durant la visite.

Pour guider la collecte des informations écrites, un **questionnaire** (cf. annexe 2) a été élaboré, en accord avec le CAMES. Il se compose de trois parties :

- la première partie (trois tableaux) porte sur le système d'enseignement supérieur et de recherche du pays, afin qu'on puisse situer, de façon très synthétique, le contexte des pratiques d'assurance qualité ;
- la deuxième partie (dix tableaux) porte sur les pratiques d'assurance qualité, en fonction de leur objet (évaluation des institutions, des offres de formation, des programmes de recherche, des enseignants-chercheurs, des chercheurs) et en distinguant, si nécessaire, le public et le privé ;
- la troisième partie (questions ouvertes) porte sur l'agence (ou les agences) d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche, s'il en existe.

Pour aider les pays à organiser les entretiens, un **programme de visite** a été proposé (cf. annexe 3), dans la perspective de :

- rencontrer les principaux acteurs concernés par l'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche : responsables des ministères en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, responsables de l'instance d'assurance qualité (le cas échéant), représentants des institutions d'enseignement supérieur et de recherche publiques et privées, représentants des enseignants-chercheurs et des chercheurs, représentants des étudiants ;
- compléter avec eux les informations écrites qui auraient été fournies en réponse au questionnaire ;
- recueillir leurs points de vue sur le développement des activités d'évaluation du CAMES, notamment sur ses nouveaux référentiels, et leurs suggestions sur les services qu'ils attendent du CAMES.

1.3 L'ORGANISATION

Les contraintes du calendrier très serré de ce projet ont fortement pesé sur la collecte d'informations et la préparation des visites dans les pays. Les contacts avec les pays ont été assurés par le CAMES ; les consultants ont géré par eux-mêmes leurs déplacements. Le calendrier des visites a été arrêté conjointement, au début du mois de septembre.

TABLEAU 2 – PROGRAMMATION DES VISITES

PAYS	DATES	CONSULTANTS
Sénégal	30 septembre et 1 ^{er} octobre	A. K. Koumaré et M-O. Ottenwaelter
Côte d'Ivoire	3 et 4 octobre	A. K. Koumaré et M-O. Ottenwaelter
Burkina	7 et 8 octobre	A. K. Koumaré et M-O. Ottenwaelter
Mali	10 et 11 octobre	A. K. Koumaré et M-O. Ottenwaelter
Togo	28 et 29 octobre	A. K. Koumaré
Guinée Bissau	30 octobre et 1 ^{er} novembre	A. K. Koumaré
Niger	4 et 5 novembre	A. K. Koumaré
Bénin	7 et 8 novembre	A. K. Koumaré

L'information des pays sur le projet a été effectuée par le CAMES, par voie électronique. A partir du 18 septembre, des courriels ont été adressés aux différents ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ils comportaient :

- une lettre officielle présentant le projet et demandant que les informations soient diffusées à tous les responsables concernés ;
- le questionnaire ;
- le programme de visite ;
- les trois nouveaux référentiels du CAMES.

Au travers de ces documents, la requête formulée auprès de chaque pays était de fournir au CAMES et aux consultants, quelques jours avant la visite, une réponse écrite au questionnaire et un programme précis de visite. Pour pallier l'absence de retour des pays, le CAMES a effectué quelques relances téléphoniques.

2 LE CAMES : UNE AGENCE REGIONALE D'ASSURANCE QUALITE

En Afrique subsaharienne francophone, les pratiques d'assurance qualité les plus anciennes, dans le domaine de l'enseignement supérieur, sont celles qui émanent du CAMES. En outre, elles sont appliquées dans tous les pays de l'espace UEMOA. Il est donc logique de commencer cet état des lieux par la présentation et l'analyse du CAMES et de ses activités.

Certes, jusque très récemment, le CAMES ne se présentait pas explicitement comme une agence d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche. Et il a beaucoup tardé à être reconnu comme tel : ainsi, dans le rapport publié en 2006 par la Banque mondiale sur l'assurance qualité de l'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne², il est mentionné mais n'est pas retenu parmi les agences les plus développées qui font l'objet d'études de cas détaillées.

Dès lors qu'on envisage le CAMES comme une agence d'assurance qualité et qu'on cherche à le placer dans le paysage international, on observe qu'il présente une double originalité par rapport aux autres agences : son ancienneté, d'une part, puisqu'il fonctionne depuis plus de quarante ans quand la quasi-totalité des agences (exception faite des U.S.A.) n'ont été créées qu'à partir des années 1980 et pour l'essentiel depuis les années 2000 ; sa dimension régionale, d'autre part, dont l'ampleur en fait un exemple unique, puisqu'ailleurs dans le monde, cette dimension régionale est représentée par des réseaux. Pour que cette originalité soit reconnue comme une force, il est important que le CAMES fasse l'effort de présenter très clairement ses missions et ses méthodes, ses activités et ses résultats, son organisation et son fonctionnement. L'objectif de cette partie du rapport est d'y concourir.

Pour construire l'analyse, les consultants ont eu trois sources d'information : la réponse du CAMES à la troisième partie du questionnaire, touchant les agences d'assurance qualité (cf. annexe 4) ; des entretiens avec le responsable du Programme assurance qualité ; un ensemble de documents méthodologiques (dont certains accessibles sur le site Internet du CAMES).

2.1 LE STATUT DU CAMES

Créé par les pays membres en 1968 et implanté à Ouagadougou, le CAMES est une organisation régionale africaine dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Les textes organiques qui régissent son fonctionnement (statuts portant organisation, règlement intérieur, règlement financier) ont été révisés en 2000. Ces documents sont disponibles sur son site Internet (<http://www.lecames.org>).

Le CAMES a deux **instances** de décision :

- une instance politique, le **Conseil des ministres**, qui est formée par l'ensemble des ministres en charge de l'Enseignement supérieur et/ou de la Recherche dans les pays membres. Ce conseil se réunit une fois par an. La participation y est importante (en 2012, seize des dix-neuf pays y étaient représentés) ;
- une instance scientifique, le **Comité Consultatif Général** (CCG.), qui est constituée des recteurs et/ou présidents des universités publiques et des directeurs de centres nationaux de recherche des pays membres (environ 70 institutions, hors R.D.C.), ainsi que des institutions membres du CAMES (actuellement au nombre de douze). Le CCG. se réunit ordinairement une fois par an (en 2012 et 2013, il s'est réuni deux fois, en janvier et en juillet, en raison du nombre de dossiers à examiner avant de les soumettre au Conseil des ministres).

Le **Secrétariat général** est l'instance de proposition et d'exécution. Il est placé sous l'autorité du secrétaire général, qui est nommé par le Conseil des ministres, sur appel à candidature, pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois. L'équipe du Secrétariat général se compose actuellement de vingt personnes.

² MATERU P. (2006), Higher Education Quality Assurance in Sub-Saharan Africa – Status, Challenges, Opportunities and Promising Practices, World Bank Working Paper N° 124.

Le **financement** du CAMES provient de trois sources :

- les dotations des pays membres, qui comportent une part fixe et une part calculée au prorata des services fournis par le CAMES ;
- les ressources propres qu’il génère, notamment au travers de l’accréditation d’offres de formation émanant d’institutions privées et de l’évaluation d’enseignants-chercheurs et de chercheurs ;
- les subventions ponctuelles d’organismes internationaux (UEMOA, UNESCO, AUF) ou de pays étrangers (au départ, la France et la Communauté française de Belgique ; actuellement, la France uniquement).

2.2 LES MISSIONS ET LES ACTIVITES DU CAMES

Les **missions** du CAMES ont déjà été citées au début de ce rapport. Mais, il convient de les rappeler ici, pour observer que, si elles mettent l’accent sur les dimensions transversales de « compréhension et solidarité », « coopération », « concertation », « harmonisation », en revanche, elles ne mentionnent ni « évaluation » ni « assurance qualité ». Il s’agit de :

- promouvoir et favoriser la compréhension et la solidarité entre les Etats membres ;
- instaurer une coopération culturelle et scientifique permanente entre les Etats membres ;
- rassembler et diffuser tous documents universitaires ou de recherche : thèses, statistiques, informations sur les examens, annuaires, annales, palmarès, information sur les offres et demandes d’emploi de toutes origines ;
- préparer les projets de conventions entre les Etats concernés dans les domaines de l’enseignement supérieur et de la recherche, et contribuer à l’application de ces conventions ;
- concevoir et promouvoir la concertation en vue de coordonner les systèmes d’enseignement supérieur et de la recherche afin d’harmoniser les programmes et les niveaux de recrutement dans les différents établissements d’enseignement supérieur et de recherche, favoriser la coopération entre les différentes institutions, ainsi que des échanges d’informations.

Il en va de même pour les activités conduites actuellement par le CAMES. Les intitulés des **programmes** (sauf pour l’un des plus récents) ne font pas explicitement référence aux domaines de la qualité ou de l’évaluation :

- Reconnaissance et Equivalence des Diplômes (PRED) (démarré en 1972) ;
- Pharmacopée et Médecine Traditionnelles Africaines (démarré en 1974) ;
- Comités Consultatifs Interafricains (CCI) (démarré en 1978) ;
- Concours d’agrégation (démarré en 1982 et 1983) ;
- Ordre International des Palmes Académiques (démarré en 2002) ;
- Assurance Qualité (démarré en 2012) ;
- Programme Silhouette ou Doublure virtuelle du CAMES (démarré en 2012).

Or, au travers de ces programmes, le CAMES fonctionne comme une agence d’assurance qualité, visant à la fois à garantir la qualité de l’enseignement supérieur et de la recherche en Afrique subsaharienne francophone (dans le privé comme dans le public) et à soutenir leur amélioration continue. Mis à part le Programme silhouette, qui est un axe transversal visant à accompagner les usagers du CAMES et à soutenir son ouverture internationale, tous les programmes peuvent être rattachés à un champ de l’assurance qualité, comme le montre le tableau suivant.

TABLEAU 3 – PROGRAMMES DU CAMES ET CHAMPS DE L'ASSURANCE QUALITÉ

PROGRAMMES DU CAMES	CHAMPS DE L'ASSURANCE QUALITÉ
Reconnaissance et Equivalence des Diplômes (PRED)	Evaluation des offres de formation
Comités Consultatifs Interafricains (CCI)	Evaluation des enseignants-chercheurs et chercheurs
Concours d'agrégation*	Evaluation des enseignants-chercheurs et chercheurs
Pharmacopée et médecine traditionnelles africaines	Valorisation de la recherche
Ordre International des Palmes Académiques	Valorisation de l'enseignement supérieur et la recherche
Programme assurance qualité	Assurance qualité des institutions et offres de formation

* Pour Médecine, Pharmacie, Odontologie, ainsi que Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion.

Toutefois, dans les textes du CAMES comme dans l'usage (qu'il s'agisse des réponses écrites au questionnaire ou des propos tenus lors des entretiens), le **type d'évaluation** dont il s'agit n'est pas fermement défini :

- en ce qui concerne le PRED, c'est le résultat de l'évaluation externe qui est mis en évidence : en cas d'évaluation favorable d'une offre de formation, le diplôme délivré est en principe reconnu dans tous les pays de l'espace CAMES et donne droit à une équivalence ; le terme « reconnaissance » est donc couramment employé. Du fait de cette reconnaissance internationale, la sanction de cette évaluation est perçue comme une marque d'excellence, utile pour attirer des étudiants, notamment dans les institutions privées, et le terme « accréditation » est de plus en plus fréquemment utilisé, notamment par le CAMES, mais le terme « homologation » est également employé ;
- dans le cas des CCI, le CAMES, au vu du dossier d'un enseignant-chercheur ou d'un chercheur, émet un avis, favorable ou défavorable, sur sa promotion au grade de maître assistant, maître de conférences ou professeur, ou au grade de chargé de recherche, maître de recherche ou directeur de recherche. Là aussi, c'est le résultat qui est mis en avant et cette modalité d'évaluation est souvent évoquée sous le terme de « promotion ».

TABLEAU 4 – TYPOLOGIE DES PROGRAMMES D'ÉVALUATION DU CAMES

PROGRAMMES	TYPE D'ÉVALUATION	RÉSULTAT	PUBLICATION
PRED	Accréditation	Accréditation pour une durée de 5 ans, ouvrant droit à la reconnaissance du diplôme dans l'espace CAMES	Pas de rapport public Inscription au répertoire des programmes accrédités
CCI	Evaluation	Inscription sur liste d'aptitude ou ajournement (selon classement de A à E , sauf pour professeurs et directeurs de recherche)	Pas de rapport public Publication des listes
Agrégations	Evaluation	Etablissement des listes des candidats admis, admissibles et sous - admissibles	Pas de rapport public Publication des listes

Ces évaluations externes débouchent sur des décisions qui sont transmises aux candidats (institutions et/ou individus) et aux ministères des pays concernés. La **publication des résultats** est assurée par le CAMES et/ou les Etats, notamment au travers de l'inscription des offres de formation accréditées sur le répertoire du CAMES (qui est accessible en ligne) et de la publication des résultats d'agrégation au Journal officiel des différents pays.

Toutes ces **évaluations** sont **volontaires et payantes** : elles sont effectuées à la demande des institutions. Les statistiques fournies par le CAMES pour la période 2000-2009 font apparaître une nette augmentation des candidatures dans ces trois programmes (cf. annexe 4). Toutefois, elles ne permettent pas d'appréhender la part représentée par l'espace UEMOA : le CAMES assure seulement un suivi global de ses activités, tous pays confondus, et ne dispose pas actuellement d'une analyse plus fine, par pays. Elles ne permettent pas non plus de mesurer l'incidence de l'augmentation des tarifs appliqués à partir de 2009, dans le cadre du PRED, du fait de l'introduction d'une visite de site en complément de l'évaluation sur dossier (l'accréditation d'une offre de formation, qui était de 1 500 000 francs C.F.A., est passée à 2 millions de francs C.F.A. pour une licence, 3 millions pour un master et 3 millions et demi pour un doctorat).

En appui de ces activités d'évaluation, le CAMES a organisé chaque année, depuis 2007, un « **atelier francophone en assurance qualité** de l'enseignement supérieur », généralement à la veille ou au lendemain de la réunion d'une commission du PRED. Ces ateliers sont l'occasion de réunir des participants de profils divers, venant d'institutions publiques et privées comme de directions ministérielles. Mais du fait de leur brièveté (deux jours tout au plus) et du renouvellement des publics d'année en année, ils offrent plus une sensibilisation qu'une formation proprement dite.

2.3 LES METHODES ET LES PROCEDURES DU CAMES

Depuis les années 2010, le CAMES a nettement enrichi les informations qu'il fournit sur son site Internet concernant sa méthodologie : dans les rubriques spécifiques à chacun des programmes figurent une courte présentation générale ainsi qu'un ensemble de documents. Le CAMES satisfait ainsi de mieux en mieux à l'exigence de transparence à laquelle souscrivent, d'une manière générale, les agences d'assurance qualité. Toutefois le classement et la présentation des documents n'aident pas l'utilisateur à se faire une idée claire : ils ne sont pas toujours datés et on ne sait pas si les plus récents complètent les précédents ou s'y substituent (dans le cas du PRED, par exemple) ; les titres des fichiers sont souvent différents des titres des documents ; en outre, plusieurs fichiers sont des scans de documents papier, plus difficiles à manier que des fichiers électroniques quand on les télécharge.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des **documents méthodologiques concernant le PRED** : les uns disponibles sur Internet, les autres fournis par le CAMES aux consultants, à leur demande. A la lecture de tous ces documents, il a semblé possible de les classer (avec quelques doutes) suivant un ordre chronologique – classement qui s'avère très différent de l'ordre suivi dans la présentation du PRED sur le site Internet. On retrouve ainsi quatre moments clés : une révision du programme (1993) ; l'introduction du LMD (2007) ; une nouvelle révision du programme, avec notamment l'introduction d'une visite de site (2009) ; enfin l'année en cours (2013). Pour cette dernière période, les documents (10 à 12) apportent des informations pratiques, actualisées ; la présentation du programme (1) est également mise à jour.

TABLEAU 5 - LISTE DES DOCUMENTS METHODOLOGIQUES DU PRED

	Titre des documents	Nbre pages	Date	Web
1	Présentation du programme	2	2013	x
2	Colloque spécial du CAMES à Niamey (dont tableaux synoptiques de reconnaissance et équivalence des diplômes étrangers examinés)	14	1993	x
3	Guide de constitution de dossier en vue de la reconnaissance et/ou de l'équivalence des diplômes, titres et grades de l'enseignement supérieur	24	1993	x
4	Proposition de référentiel au format LMD pour l'équivalence et la reconnaissance des diplômes	31	2007	x
5	Référentiel	3	2008	x
6	Décision du Conseil des ministres portant participation des établissements aux frais de gestion de l'accréditation et de l'assurance qualité	1	2009	x
7	Indications sur la méthodologie d'évaluation (en attendant l'achèvement du référentiel), Commission IV, Evaluation des établissements	4	2009	
8	Référentiel du dossier d'accréditation, Reconnaissance et équivalence des diplômes	4	2009	
9	Rapport d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur candidats à une reconnaissance de diplômes : canevas	1	2010	
10	Fiche d'inscription	1	2013	x
11	Lancement du 28 ^e Colloque sur la reconnaissance et l'équivalence des diplômes (communiqué de presse)	1	Déc. 2013	
12	Lancement du 28 ^e Colloque sur la reconnaissance et l'équivalence des diplômes (note à l'attention des recteurs, présidents d'universités, chefs d'établissements d'enseignement supérieur publics et privés)	1	Déc. 2013	

A l'exception du document 2, dont les tableaux synoptiques sont en grande partie obsolètes, et le document 6, qui porte sur les conditions financières, les documents méthodologiques proprement dits sont donc les documents 3 à 9 :

- le document 3, intitulé « Guide de constitution de dossier » donne certes, à la fin, un modèle de présentation du dossier, sous la forme d'une table des matières, mais il développe surtout des critères d'évaluation, dans trois chapitres distincts qui correspondent aux trois commissions du PRED (Sciences et Médecine ; Lettres et Sciences humaines ; Droit, Economie, Gestion) ;
- les documents 4 et 5, bien qu'intitulés « référentiel », sont ciblés sur la composition du dossier à constituer. Le premier (qui s'avère être le chapitre V du document intitulé « Construction du nouvel espace africain et malgache de l'enseignement supérieur dans le contexte de la mise en place du système académique Licence-Master-Doctorat (LMD) dans les établissements d'enseignement supérieur de l'espace CAMES ») développe le plan du dossier à constituer, en quinze rubriques, en appelant surtout à décrire des dispositifs et renseigner des tableaux. Le second consiste pour l'essentiel dans un tableau qui spécifie, pour chaque rubrique du dossier, les pièces à fournir et leur nature (original, copie certifiée conforme, etc.). Le document 8 reprend, à peu de choses près, le document 5, mais sous une forme beaucoup plus soignée (il aurait mieux sa place sur Internet) ;
- les documents 7 et 8 portent sur une nouvelle dimension du PRED, qui est l'évaluation, au travers d'une visite de site, du contexte institutionnel de l'offre de formation à accréditer. Ils s'adressent implicitement aux évaluateurs externes. Le premier rappelle les objectifs de cette évaluation et liste les points à évaluer, mais sans donner de critères. Le second fournit un canevas pour le rapport d'évaluation externe.

Les documents utilisés jusqu'à présent pour l'accréditation des offres de formation ne sont donc pas des référentiels à proprement parler, mais plutôt des guides pour constituer le dossier de candidature. Ils ne sont pas orientés vers la préparation d'un rapport d'autoévaluation, mais vers la présentation d'éléments factuels, le plus souvent sous la forme de descriptions ou de données quantitatives. La notion d'autoévaluation est évoquée une seule fois, dans le document 7, et de manière très restrictive : le « rapport d'évaluation interne ou autoévaluation » est présenté comme « une partie administrative (questionnaire, enquête, statistique) qui demande une description de l'établissement à évaluer, dans ses missions, ses structures, ses programmes, sa gouvernance, sa gestion, son mode d'évaluation et d'assurance qualité interne et donne une analyse des points forts et des points faibles ».

A ce corpus s'ajoutent les **nouveaux référentiels**, validés et adoptés par le Conseil des ministres en avril 2013, et qui sont véritablement des référentiels qualité. Ils portent sur un domaine déjà couvert (l'évaluation des offres de formation) mais ouvrent aussi sur de nouvelles perspectives, avec l'évaluation institutionnelle et l'évaluation des programmes de recherche. Comme ils n'ont pas encore été utilisés par le CAMES, sinon de manière expérimentale, ils seront présentés ultérieurement (cf. partie 4 de ce rapport).

Pour conduire les évaluations, le CAMES fait appel à de nombreux **évaluateurs externes**. Ce sont toujours des enseignants-chercheurs « promus CAMES », qui sont souvent, mais pas exclusivement, de rang magistral (le CAMES a pour principe de toujours faire diriger la mission d'expertise par un enseignant de rang magistral). Tous viennent du secteur public. Dans le souci d'éviter les conflits d'intérêt, le CAMES a pour principe de ne jamais faire intervenir un expert dans son propre pays (sauf à titre d'observateur).

Les **modalités d'évaluation** sont propres à chaque programme, comme l'indique le tableau suivant.

Pour l'accréditation des offres de formation, des changements importants ont été décidés en 2009 : introduction d'une visite de site pour évaluer le contexte institutionnel de la formation ; limitation à cinq ans de la durée de validité de

TABLEAU 6 – MODALITES DES PROGRAMMES D'EVALUATION DU CAMES

PROGRAMMES	EVALUATION SUR DOSSIER	EVALUATION EN PRESENTIEL
PRED	X	Visite de site (à partir de 2009)
CCI	X	-
Agrégations	X	Epreuves orales devant jury

l'accréditation. La première mesure est effective depuis 2009 ; la seconde doit le devenir en 2014, en vertu de la résolution prise par le Conseil des ministres dans sa 30^e session, et le CAMES va donc devoir entamer le cycle de renouvellement des accréditations. Le déroulement de la procédure d'accréditation est actuellement le suivant :

- l'institution envoie son dossier au CAMES (avant une date limite) ;
- le dossier est examiné par un expert du CAMES, spécialiste du domaine, qui écrit un rapport ;
- une visite de site est effectuée par deux experts du CAMES ; elle dure en général une journée par institution ; les experts rencontrent les responsables de l'institution et des représentants des différents acteurs, et ils visitent les locaux et les installations ; ils produisent un rapport synthétique suivant un canevas fourni par le CAMES ;
- la Commission du PRED concernée, sur la base du dossier et des rapports des experts, décide d'accorder ou de refuser l'accréditation. Cette décision (systématiquement assortie d'observations, en cas de refus) est adressée au responsable de l'institution et au ministère ; l'offre de formation accréditée est inscrite au registre du CAMES, qui est consultable sur son site Internet.

2.4 LES RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES DU CAMES

En termes de ressources humaines, le CAMES dispose, au sein du Secrétariat général, d'une équipe de vingt agents permanents.

- le secrétaire général ;
- le directeur des programmes ;
- quatre cadres de conception (le responsable du Centre d'information et de documentation, qui est aussi responsable du Programme assurance qualité ; l'agent comptable ; une chargée de communication ; une assistante de direction) ; un informaticien appuyé par un volontaire international de la Francophonie mis à disposition par l'Organisation par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ;
- sept personnels de secrétariat ;
- six personnels de service.

En complément, le CAMES recourt à de très nombreux experts. Il ne fait pas de suivi statistique, mais donne les ordres de grandeur suivants :

- pour l'accréditation des offres de formation, une vingtaine d'experts ont participé aux visites de site en 2013 et une soixantaine sont impliqués dans les commissions du PRED ;
- pour l'évaluation des enseignants-chercheurs et des chercheurs, environ deux cents experts sont impliqués dans les CCI ;
- pour l'agrégation, cent à cent cinquante experts participent à chacun des concours, suivant le nombre des spécialités des candidats.

Le **budget** prévisionnel annuel du CAMES est estimé à 1,5 milliard de francs CFA.

Le CAMES est implanté à Ouagadougou, dans des **locaux** neufs, construits spécialement, en deux tranches (2003-2005 et 2008-2010) et qui comportent un bloc administratif et un centre d'information et de documentation.

2.5 L'ASSURANCE QUALITE DU CAMES

Dans le cadre de son plan stratégique, le CAMES, comme on l'a vu, entend « renforcer la démarche qualité dans toutes ses activités et ses programmes ». Il a donc en perspective le renforcement de son système d'information et la consolidation et l'actualisation de ses procédures.

Le CAMES n'a pas encore réalisé d'autoévaluation, mais il s'est déjà soumis à une **évaluation externe**, qui a été effectuée, entre novembre 2002 et avril 2004, par un Comité de pilotage de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), composé de cinq membres du Conseil scientifique de l'agence. Cette évaluation, demandée par le Conseil des ministres à la requête du secrétaire général du CAMES, visait à dresser un bilan du fonctionnement des programmes en vue d'améliorer leur efficacité et leur pertinence, et, si possible, de réduire leurs coûts. Le rapport³ fait une analyse approfondie de deux programmes, Agrégations et CCI, mais n'évoque que très brièvement les autres programmes. Concernant le PRED, présenté comme « un programme majeur », il note que l'émergence de nouvelles démarches dans l'enseignement supérieur (enseignement privé, professionnalisation des formations, enseignement à distance) impose « une redéfinition des références et donc une réflexion renouvelée » et que les responsables du programme en ont bien pris acte ; à titre de recommandation, il se borne, pour le PRED, à préconiser de « conserver l'existant ».

³ DURAND B. (2004), « Rapport du Comité de pilotage sur l'évaluation du CAMES ».

3 UN ETAT DES LIEUX PAR PAYS

Les difficultés rencontrées dans la collecte des informations sur les pratiques d'assurance qualité dans les huit pays de l'espace UEMOA et l'écart important entre ce qui avait été préparé et ce qui a pu être réalisé rendent nécessaire, avant d'aborder l'état des lieux par pays, d'évoquer les conditions dans lesquelles se sont effectuées les visites et d'expliquer les choix retenus pour présenter les données.

3.1 LES VISITES ET LA COLLECTE D'INFORMATIONS

Dans la mise en œuvre des visites, des difficultés sont survenues, qui sont en partie imputables au calendrier très serré mais relèvent plus encore de problèmes inhérents au pilotage des systèmes d'enseignement supérieur des pays et aux relations entre le CAMES et ses pays membres :

- dans la communication avec chaque pays, le CAMES ne dispose pas systématiquement du relais d'un référent. Par le biais de messages électroniques, il a donc adressé les informations aux ministres, en suivant la voie la plus officielle, ainsi qu'aux directeurs généraux de l'Enseignement supérieur et aux présidents des universités publiques. Ensuite, la diffusion de ces informations aux personnes concernées a souvent été lente et incomplète. Aucun pays n'a envoyé de réponse au questionnaire avant la venue des consultants ;
- dans sept pays sur huit, le programme de visite n'avait pas été monté avant l'arrivée des consultants. Les rendez-vous ont donc été pris au pied levé. En conséquence, il n'a pas été possible de rencontrer tous les interlocuteurs souhaités et ceux qui se sont libérés ont dû bousculer leur emploi du temps.

TABLEAU 7 – CALENDRIER EFFECTIF DES VISITES

PAYS	DATES	CONSULTANTS
Sénégal	30 septembre et 1 ^{er} octobre	A. K. Koumaré et M-O. Ottenwaelter
Côte d'Ivoire	3 et 4 octobre	A. K. Koumaré et M-O. Ottenwaelter
Burkina	7 et 8 octobre	A. K. Koumaré et M-O. Ottenwaelter
Mali	10 et 11 octobre	A. K. Koumaré et M-O. Ottenwaelter
Guinée Bissau	29 octobre	A. K. Koumaré
Togo	4 novembre	A. K. Koumaré
Bénin	5 novembre	A. K. Koumaré
Niger	7 novembre	A. K. Koumaré

Malgré toutes ces difficultés, grâce à la bonne volonté et l'efficacité de ceux qui ont finalement organisé les rendez-vous, les rencontres demandées ont pu être réalisées, plus ou moins partiellement (cf. annexe 5, liste des participants aux entretiens). Les interlocuteurs ont souvent fait un gros effort pour se rendre disponibles et ont réservé un accueil très ouvert aux deux consultants. Les entretiens se sont déroulés dans un climat d'échange très agréable.

TABLEAU 8 – PERSONNES RENCONTREES DURANT LES VISITES

PERSONNES RENCONTREES DURANT LES VISITES	BENIN	BURKINA	COTE D'VOIRE	GUINEE BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO
Responsables d'instances d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche					x		x	
Responsables ministériels de l'enseignement supérieur	x	x	x		x	x	x	x
Responsables ministériels de la recherche			x	x	x	x		
Responsables ministériels de l'enseignement technique et professionnel				x		x		x
Présidents d'université, directeurs d'écoles et d'instituts supérieurs publics	x	x	x	x	x	x		x
Enseignants-chercheurs de l'enseignement public	x	x	x	x	x	x	x	x
Etudiants					x			x
Responsables d'institutions d'enseignement supérieur privées		x	x	x	x	x	x	
Responsables d'institutions de recherche				x	x			

Dans les huit pays, les systèmes d'information concernant l'enseignement supérieur et la recherche s'avèrent très défectueux. Le même constat avait été fait, en 2004, dans le cadre de l'étude sur l'enseignement supérieur dans les pays de l'UEMOA⁴ : « Tout au long de cette première phase, l'équipe du Consultant a été confrontée à la difficulté de recueillir une information récente, valide, complète et comparable d'un pays à l'autre. Le problème généralisé de la déficience des systèmes d'information de gestion dans l'ensemble des systèmes d'enseignement supérieur des pays concernés fragilise la validité des données quantitatives recueillies. »

A l'occasion des visites, plusieurs explications ont été mises en avant :

- les chiffres clés (nombre total d'institutions, effectifs globaux d'étudiants, effectifs globaux d'enseignants-chercheurs et de chercheurs) n'ont pu être fournis parce que les données sont partiellement collectées à différents niveaux mais ne sont pas agglomérées au niveau central des ministères, du fait de l'autonomie des universités publiques et de la relative opacité du secteur privé ;
- aucun service ministériel ni aucune autre instance (sauf au Sénégal et au Mali) n'est spécifiquement responsable de l'assurance qualité et il n'y a donc pas de suivi quantitatif ni qualitatif des pratiques en ce domaine ;
- les moyens informatiques sont limités et la connexion Internet est très insuffisante dans certains services ministériels.

Dans le souci de collecter autant d'informations que possible pour réaliser cet état des lieux de l'assurance qualité, les consultants ont consacré du temps, durant la visite, à examiner les tableaux du questionnaire avec les interlocuteurs concernés et demandé que ces tableaux soient complétés après la visite. Ils ont également profité de la présence à Conakry, en décembre, de six directeurs généraux de l'Enseignement supérieur (sur les huit). Néanmoins, le résultat reste fragile (cf. annexe 6, informations fournies par les pays) et les données présentées dans les pages qui suivent présentent encore des points d'incertitude.

3.2 LA PRESENTATION DES INFORMATIONS PAR PAYS

3.2.1 Éléments de contexte

Dans le questionnaire adressé aux pays, les trois premiers tableaux portaient sur les systèmes d'enseignement supérieur, afin de situer les pratiques d'assurance qualité dans leur contexte. Dans l'ensemble, le tableau sur les universités et celui sur les autres établissements d'enseignement supérieur ont été remplis de manière assez complète pour le secteur public, plus partiellement pour le secteur privé ; le tableau sur les établissements de recherche n'a presque jamais été rempli.

C'est pourquoi le **tableau sur l'enseignement supérieur**, qui figure au début de chacun des sections par pays, porte exclusivement sur les établissements d'enseignement supérieur et les effectifs d'étudiants et d'enseignants qu'ils comportent. Le caractère incomplet des données collectées ne permet pas d'en extraire des statistiques. Mais ce tableau présente un double intérêt : il donne des ordres de grandeur ; il met en évidence quelles informations globales sont (plus ou moins) accessibles et lesquelles ne sont pas disponibles.

3.2.2 Pratiques d'évaluation externe

Les dix tableaux suivants du questionnaire portaient sur les pratiques d'assurance qualité. Ils envisageaient successivement plusieurs objets d'évaluation (institutions, offres de formation, programmes de recherche, enseignants-chercheurs, chercheurs), dans le secteur public et dans le secteur privé, en distinguant divers processus au plan national, régional et international. Très peu d'informations ont été fournies sur l'évaluation interne et moins encore sur les évaluations internationales ; les tableaux sur l'évaluation des programmes de recherche n'ont presque jamais été remplis.

⁴ Rapport final de l'étude sur l'enseignement supérieur dans les pays de l'UEMOA, Pour une nouvelle vision de l'enseignement supérieur : Intégration, Pertinence et Qualité, novembre 2004, page 2.

C'est pourquoi, le **tableau sur les pratiques d'évaluation externe** est concentré sur les procédures actuellement en vigueur au sein de l'espace UEMOA (autorisation de création d'une institution, autorisation d'ouverture d'une offre de formation, évaluation institutionnelle, évaluation des offres de formation, évaluation des enseignants-chercheurs, évaluation des chercheurs), en distinguant le niveau national et le niveau régional (procédures du CAMES). Les **alinéas qui suivent** le tableau apportent des informations complémentaires, quand elles sont disponibles, sur la structure qui opère l'évaluation, la date d'introduction de la procédure, son caractère obligatoire ou facultatif, la couverture de son coût, ses modalités, le nombre d'occurrences dans les cinq dernières années.

L'objectif poursuivi dans cet état de lieux était, rappelons-le, de repérer et valoriser les pratiques d'assurance qualité. C'est pourquoi une croix a été portée dans le tableau dès lors qu'au moins une occurrence de la procédure concernée a été signalée pour la période retenue, à savoir les cinq dernières années. La série des huit tableaux fait donc apparaître toute la gamme de l'expérience acquise (même ponctuelle), à partir de laquelle chacun des pays peut décider de développer un véritable système d'assurance qualité.

3.2.3 Organe national d'assurance qualité

La dernière partie du questionnaire portait sur les agences d'assurance qualité. Actuellement, dans l'espace UEMOA, deux entités rentrent, plus ou moins complètement, dans cette catégorie : l'ANAQ-Sup au Sénégal et la CNH au Mali. Elles font donc l'objet d'une présentation synthétique, couvrant leur statut, leurs activités, leurs méthodes et leurs procédures, leurs ressources humaines et matérielles.

3.2.4 Informations complémentaires et points de vue des acteurs

En complément des données factuelles, des informations plus qualitatives sont regroupées à la fin de chacun des chapitres par pays. L'objectif est de rendre compte, le mieux possible, des points de vue exprimés par les différents interlocuteurs, au cours des entretiens, sur les pratiques actuelles d'assurance qualité dans leurs pays, sur les évolutions qui sont envisagées ou sur les développements qu'ils souhaitent, ainsi que sur leurs attentes à l'égard du CAMES. Le nombre limité des personnes rencontrées invite à la prudence : les points de vue rapportés ici donnent une vision inévitablement partielle, de la perception de l'assurance qualité que peuvent avoir tous les acteurs concernés. Mais ils ouvrent des pistes de réflexion, que le CAMES pourra éventuellement décider de poursuivre.

3.3 LES PRATIQUES D'ASSURANCE QUALITE AU BENIN

3.3.1 Eléments de contexte

TABLEAU 9 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU BENIN						
STATUT	LOCALISATION	NOMBRE D'INSTITUTIONS	NOMBRE D'ETUDIANTS	NOMBRE D'ENSEIGNANTS		
					Nomination locale	Nomination CAMES
UNIVERSITES						
Public	Dans la capitale	1	82 980	Prof.		89
				M.C.		185
				M.A.		270
				Total		544
	Hors de la capitale	2	9 778	Prof.		4
				M.C.		15
M.A.					73	
Total		92				
Privé	Dans et hors la capitale	7	24 980*	Total	**	
AUTRES INSTITUTIONS						
Privé	Dans et hors la capitale	120	24 980*	Total	**	

*Effectifs étudiants cumulés des 7 universités et 120 centres privés

**Effectifs cumulés des 7 universités et 120 centres privés : 838 permanents et 3363 vacataires

3.3.2 Pratiques d'évaluation externe

TABLEAU 10 – PROCEDURES D'ÉVALUATION EXTERNE AU BENIN				
PROCEDURES	PROCEDURES NATIONALES		PROCEDURES CAMES	
	Public	Privé	Public	Privé
Autorisation de création d'une institution				
Autorisation d'ouverture d'une offre de formation		x		
Evaluation institutionnelle		Inspection		
Evaluation des offres de formation		Inspection		x
Evaluation des enseignants-chercheurs			x	
Evaluation des chercheurs			x	

Evaluation des institutions d'enseignement supérieur privées :

- une autorisation de création est délivrée par le MESR depuis 1990 ; elle est obligatoire ; elle est délivrée suite à l'étude d'un dossier, d'entretiens et d'une visite sur le terrain ; elle est effectuée par le Ministère de l'Enseignement supérieur ; elle est à la charge du promoteur ; 5 institutions ont obtenu leur autorisation de création entre 2007 et 2012 ;
- une évaluation externe des institutions existe depuis 2010 sous la forme d'une inspection ; elle est effectuée par la Direction de l'Enseignement supérieur ; elle est obligatoire ; elle est à la charge de l'Etat ; 2 institutions ont eu une inspection favorable entre 2007 et 2012.

Evaluation des offres de formation dans les institutions d'enseignement supérieur privées :

- l'autorisation d'ouverture est délivrée par le ministère ; elle est obligatoire depuis 1990 ; elle est à la charge du promoteur ; elle est basée sur l'étude d'un dossier et une visite sur le terrain ; 283 ouvertures d'offres de formation ont été autorisées de 2007 à 2012 ;
- l'évaluation des offres de formation existe depuis 2010 sous la forme d'une inspection effectuée par la Direction de l'Enseignement supérieur ; elle est obligatoire ; elle est à la charge de l'Etat ; 56 offres de formation ont été homologuées entre 2007 et 2012, et 42 l'ont été en 2013. Les diplômes des formations homologuées sont cosignés par l'institution et le ministère ;
- 72 offres de formation ont été accréditées par le CAMES entre 2007 et 2012.

3.3.3 Informations complémentaires et points de vue des acteurs

Le Bénin n'a pas encore d'agence nationale d'assurance qualité, mais des démarches ont été entreprises en ce sens et elles sont en bonne voie.

L'Université d'Abomey-Calavi (U.A.C.), à partir de la Cellule de ressources en pédagogie universitaire dont elle s'était déjà dotée, a créé, en 2012, le Centre de Pédagogie Universitaire et d'Assurance Qualité (CPUAQ) sur la base d'un double constat : l'importance des TICE et la nécessité, avec l'adoption du L.M.D., d'enseigner autrement, d'étudier autrement et d'évaluer autrement. Le CPAQ a pour mission d'assurer le développement pédagogique et la qualité de la formation à l'U.A.C.

La Faculté de Médecine d'Abomey-Calavi a été évaluée en 2004 par la CIDMEF.

3.4 LES PRATIQUES D'ASSURANCE QUALITE AU BURKINA FASO

3.4.1 Eléments de contexte

TABLEAU 11 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU BURKINA FASO						
STATUT	LOCALISATION	NOMBRE D'INSTITUTIONS	NOMBRE D'ETUDIANTS	NOMBRE D'ENSEIGNANTS		
					Nomination locale	Nomination CAMES
UNIVERSITES						
Public	Dans la capitale	2	40 615	Prof.		83
				M.C.		114
				M.A.		199
				Total		396
Hors de la capitale	2	12 508	Total		ND	
Privé	Dans la capitale	5	14 795	Prof.		13
				M.C.		14
				M.A.		25
				Total		52
Hors de la capitale	2	N.D.	Total		ND	
AUTRES INSTITUTIONS						
Public	Dans la capitale	1	N.D.	Total		N.D.
	Hors de la capitale	5	N.D.	Total		N.D.
Privé	Dans la capitale	50	N.D.	Total		N.D.
	Hors de la capitale	10	N.D.	Total		N.D.

3.4.2 Pratiques d'évaluation externe

TABLEAU 12 – PROCEDURES D'ÉVALUATION EXTERNE AU BURKINA FASO				
PROCEDURES D'ÉVALUATION	PROCEDURES NATIONALES		PROCEDURES CAMES	
	Public	Privé	Public	Privé
Autorisation de création d'une institution	*	x		
Autorisation d'ouverture d'une offre de formation	*	x		
Evaluation institutionnelle		Inspection		
Evaluation des offres de formation			x**	x
Evaluation des enseignants-chercheurs			x	
Evaluation des chercheurs			x	

*Activité insuffisamment documentée

**Accréditation de cinq offres de formation de l'université publique de Koudougou en 2009

Évaluation des institutions d'enseignement supérieur privées :

- l'autorisation de création est délivrée par le MESSRS depuis 1990 ; elle est obligatoire ; elle est délivrée suite à l'étude d'un dossier, des entretiens et une visite sur le terrain ; elle est effectuée par la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; elle est payée par le promoteur ; 10 institutions ont obtenu leur autorisation de création, au cours des 3 dernières années ;
- une évaluation externe des institutions, sous la forme d'une inspection, existe depuis 2012 ; elle est effectuée par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'Inspection générale des services et établissements d'enseignement ; elle est facultative ; elle est à la charge de l'État ; la DGESR a inspecté 66 institutions d'enseignement supérieur privées en 2013.

Évaluation des offres de formation dans les institutions d'enseignement supérieur privées :

- L'autorisation d'ouverture est délivrée par le Ministère ; elle est obligatoire depuis 1992 ; elle est à la charge du promoteur ; elle est basée sur l'étude d'un dossier et une visite sur le terrain ; 200 ouvertures d'offres de formation ont été autorisées de 2007 à 2012.

3.4.3 Informations complémentaires et points de vue des acteurs

La structuration actuelle des ministères au Burkina Faso ne favorise pas une vision d'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche. En effet, la Direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche fait partie du Ministère des Enseignements secondaire et supérieur, tandis que la recherche relève du Ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation. En outre, au nom de l'autonomie des universités, les présidents des universités publiques montrent une certaine réticence dans la transmission des informations à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La Direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche et les universités publiques ont demandé, en 2012, la création d'une Agence nationale d'assurance qualité autonome. Cette demande a été écartée, pour le moment, sur la base d'une estimation des coûts induits et du fait de la résistance de certains décideurs. Les responsables des universités publiques rencontrés estiment qu'il ne revient pas au CAMES mais à une agence nationale d'évaluer leurs établissements. En outre, ils constatent qu'il ne leur serait pas financièrement possible de faire accréditer par le CAMES toutes leurs offres de formation, en raison des tarifs du CAMES et du caractère cyclique de ces accréditations (qui vont être limitées à une durée de 5 ans), mais aussi de leur incapacité à financer l'évaluation interne.

En juin 2013 se sont tenus les premiers états généraux de l'Enseignement supérieur. Ils ont permis de dégager un certain intérêt, dans les universités, pour l'assurance qualité interne.

Trois membres de la Direction générale de l'enseignement supérieur (le directeur général, le directeur de l'Enseignement public et le directeur de l'Enseignement privé) ainsi que les vice-présidents des Enseignements et des Innovations pédagogiques des deux universités publiques de Ouagadougou suivent actuellement la formation en ligne sur l'assurance qualité dispensée l'IIPE-UNESCO.

Pour l'ouverture d'une offre de formation au sein d'une université publique, le dossier est passé au crible de plusieurs instances : Conseil de département, Conseil scientifique de l'U.F.R., Conseil de gestion de l'U.F.R., Conseil scientifique de l'université, enfin Conseil de la formation et de la vie universitaire qui donne mandat au président de transmettre la proposition au ministre, qui accorde l'autorisation d'ouverture par voie d'arrêté. Dans la constitution des dossiers, les universités disent se caler sur les règles du CAMES et voient là une forme indirecte d'évaluation.

En 2009, l'Université de Koudougou, qui est une université publique créée en 2005, a soumis cinq offres de formation à l'accréditation du CAMES (ces accréditations figurent dans le tableau 12, bien qu'elles soient légèrement antérieures à la période retenue). Dans cette université, les nouveaux enseignants suivent systématiquement une formation pédagogique.

En 2007, les universités publiques du Burkina (alors au nombre de 3) ont fait l'objet d'une évaluation externe par l'AUF. Cette évaluation a donné lieu à des rapports spécifiques par université et à un rapport général. Concernant le suivi des recommandations de ces rapports, les responsables des universités évaluées ont seulement mentionné la création d'une Commission de la vie étudiante à l'Université de Bobo-Dioulasso. Les syndicats d'enseignants regrettent que ces évaluations aient fait l'objet d'une communication très limitée au sein des universités concernées.

Les établissements privés se sont regroupés dans la Conférence des établissements privés d'enseignement supérieur (CEPES), créée en 2011 après d'autres regroupements qui avaient plus ou moins bien fonctionné. Les responsables rencontrés regrettent que les activités du CAMES ne portent plus que sur les établissements privés, alors que, dans le public, affecté par des effectifs pléthoriques, des grèves, des années blanches, la qualité ne va pas de soi. La visite de site, introduite par le CAMES, représente, à leurs yeux, un progrès. Ils souhaitent que le CAMES intègre des représentants des établissements privés dans ses commissions et ses équipes d'experts (en revanche, les représentants des universités publiques sont hostiles à cette ouverture). Ils souhaitent aussi que l'orientation professionnelle de la plupart des formations dispensées dans leurs établissements soit mieux reconnue dans les critères du CAMES, de même que les spécificités des écoles et instituts qui les distinguent des universités. Concernant les enseignants, ils soulignent leurs difficultés à constituer un corps enseignant propre.

Il existe une Commission d'accréditation, de reconnaissance et d'équivalence des titres et des diplômes du secondaire et du supérieur (CARETDS) qui traite des titres et diplômes étrangers et qui a pour mission de donner des avis motivés sur les demandes d'accréditation, de reconnaissance et d'équivalence ; de tenir à jour le tableau des titres et diplômes en cours au Burkina Faso ; d'assurer la validation des acquis professionnels et d'expérience (VAP et VAE.) pour l'acquisition de titres et diplômes. Le mandat de cette commission se limitait antérieurement aux questions d'équivalence.

3.5 LES PRATIQUES D'ASSURANCE QUALITE EN CÔTE D'IVOIRE

3.5.1 Eléments de contexte

TABLEAU 13 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN COTE D'IVOIRE						
STATUT	LOCALISATION	NOMBRE D'INSTITUTIONS	NOMBRE D'ETUDIANTS	NOMBRE D'ENSEIGNANTS		
					Nomination locale	Nomination CAMES
UNIVERSITES						
Public	Dans la capitale	2	54 099	Prof.		165
				M.C.		284
				M.A.		598
				Total		1 047
	Hors de la capitale	3	16 548	Prof.		3
				M.C.		34
				M.A.		74
Total		111				
Privé	Dans la capitale	38	N.D.	Total		N.D.
AUTRES INSTITUTIONS						
Public	Dans la capitale	1	5 021	Prof.		5
				M.C.		10
				M.A.		29
				Total		44
	Hors de la capitale	1	3 281	Prof.		3
				M.C.		35
				M.A.		55
Total		93				
Privé	Dans la capitale	156	N.D.	Prof.	0	19
				M.C.	319	
				M.A.	435	
				Total	754	19
	Hors de la capitale	32	N.D.	Total		N.D.

3.5.2 Pratiques d'évaluation externe

PROCEDURES D'ÉVALUATION	PROCEDURES NATIONALES		PROCEDURES CAMES	
	Public	Privé	Public	Privé
Autorisation de création d'une institution	*	*		
Autorisation d'ouverture d'une offre de formation	*	X		
Evaluation institutionnelle		X		
Evaluation des offres de formation				X
Evaluation des enseignants-chercheurs			X	
Evaluation des chercheurs			X	

*Activité insuffisamment documentée

Evaluation des institutions d'enseignement supérieur privées :

- l'autorisation de création existe depuis 1995 ; elle est obligatoire ; elle est délivrée suite à l'étude d'un dossier ; elle est effectuée par Direction de l'enseignement supérieur ; elle est à la charge de l'Etat ; le nombre d'autorisations délivrées n'est actuellement pas disponible ;
- les établissements privés font l'objet, tous les deux ans, d'une évaluation qui débouche sur un classement, publié sur Internet.

Evaluation des offres de formation dans les institutions d'enseignement supérieur privées :

- l'autorisation d'ouverture existe depuis 1997 ; elle est obligatoire ; elle est effectuée par la Direction de l'enseignement supérieur privé (DESPRIV) ; elle est basée sur l'étude du dossier, un entretien et une visite sur le terrain ; les frais sont à la charge de l'Etat ; 5 demandes d'ouverture ont été examinées entre 2007 et 2012 ;
- l'évaluation externe existe depuis 2007. Après la sortie d'une promotion de diplômés, la formation doit, en principe, faire l'objet d'une homologation ; cette homologation, qui est décernée pour 5 ans, est à la charge de l'Etat ; elle est basée sur l'étude du dossier, un entretien et une visite sur le terrain ; de 2007 à 2012, il y a eu 4 homologations ;
- une accréditation nationale effectuée par la Commission de reconnaissance et d'équivalence des diplômes et des titres d'ingénieurs a été introduite en 2009 ; elle a un caractère obligatoire ; elle est à la charge de l'Etat ; elle est basée sur l'étude du dossier, un entretien et une visite sur le terrain ; aucune occurrence de cette procédure d'accréditation n'a été signalée.

3.5.3 Informations complémentaires et points de vue des acteurs

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique comporte deux directions générales : la Direction générale de l'enseignement supérieur et des œuvres universitaires (qui comprend notamment la Direction de l'enseignement supérieur – DESUP – et la Direction du suivi des établissements privés d'enseignement supérieur – DESPRIV) et la Direction générale de la recherche scientifique et de l'innovation technologique (DGRSIT). Afin de donner l'exemple, le ministère met en place sa propre démarche qualité (tournée vers la certification de type ISO assurée par l'organisme ivoirien CODINORM), et des formations en ce sens sont dispensées au sein de toutes les directions.

Le Comité National d'Évaluation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNEESR), qui était inscrit dans la loi de 1995, a été réactivé par décret en 2009, au moment de l'introduction du LMD. Il a vocation à évaluer tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Mais il n'est pas actuellement opérationnel.

Actuellement, seuls les établissements privés font l'objet d'une évaluation externe, tous les deux ans, depuis 2006 ; en 2012, 149 établissements formant au B.T.S. ont été évalués (35 universités privées et 142 grandes écoles). Ces évaluations sont placées sous le contrôle d'un comité de pilotage, créé par un arrêté du ministre et composé de personnalités du secteur public et du secteur privé, qui attribue des notes sur la base des inspections effectuées sur site. Ces évaluations débouchent sur un classement, qui est publié sur Internet ; il arrive que des établissements soient fermés. Le référentiel utilisé dans ce cadre a été révisé en 2013, mais sans concertation avec les intéressés.

L'homologation des offres de formation des institutions privées répond actuellement à une démarche volontaire, mais, à échéance de deux ans, elle est appelée à devenir obligatoire. On constate que les formations homologuées obtiennent facilement l'accréditation du CAMES. Toutefois, le coût de l'évaluation du CAMES est un frein : il varie entre 2 à 3,5 millions de francs CFA selon le type de diplôme, alors que l'homologation ivoirienne ne coûte que 500 000 francs CFA.

Les établissements privés sont regroupés dans l'Union patronale, qui est organisée en commissions par domaines. L'Union patronale ambitionne de réaliser son propre classement des écoles.

Au sein de l'Université Félix Houphouët Boigny de Cocody, une démarche d'évaluation interne a été conduite par l'U.F.R. Biosciences, dans le cadre du projet ANAFE-CAMES (cf. 5.2). Une équipe a été mise en place et a suivi une formation accélérée. La présidence de l'université a aidé à analyser les données collectées. Les fortes réticences initiales au sein de l'U.F.R. (y compris de la part du doyen) ont pu être levées, l'autoévaluation ayant permis de dégager des axes de progrès. La mise en place d'une cellule qualité pérenne au niveau de l'université et de cellules qualité par U.F.R. est en cours. L'université projette d'étendre la démarche d'autoévaluation à toutes les U.F.R., et ensuite de solliciter le CAMES pour effectuer l'évaluation externe. Les suites envisagées de l'autoévaluation sont d'élaborer un manuel qualité de l'université et de s'appuyer sur les recommandations pour définir des plans d'action, inscrits dans un projet d'établissement.

La recherche ivoirienne est également en phase de structuration, à la suite d'un état des lieux national réalisé en 2011 : une loi d'orientation et un plan stratégique sont en préparation ; un document présentant la politique de recherche est en voie d'achèvement.

Dans les institutions publiques, l'évaluation des chercheurs, qui était auparavant effectuée au plan national, est, depuis 2000, effectuée par le CAMES ; certains estiment que les exigences du CAMES (notamment la nécessité de détenir un doctorat pour devenir directeur de recherches) sont trop contraignantes et ont entraîné l'abandon de nombreux chercheurs. Dans les institutions privées qui ont un système d'évaluation interne, les chercheurs qui veulent garantir leur avenir ont également recours à l'évaluation du CAMES.

3.6 LES PRATIQUES D'ASSURANCE QUALITE EN GUINEE BISSAU

3.6.1 Eléments de contexte

TABLEAU 15 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN GUINEE BISSAU						
STATUT	LOCALISATION	NOMBRE D'INSTITUTIONS	NOMBRE D'ETUDIANTS	NOMBRE D'ENSEIGNANTS		
					Nomination locale	Nomination CAMES
UNIVERSITES						
Public	Dans la capitale	1	200	Prof.	30	
				M.C.	10	
				M.A.		
				Total	40	
Privé	Dans la capitale	4	3 000	Prof.	120	
				M.C.	50	
				M.A.	15	
				Total	185	
	Hors de la capitale	1	115	Total	ND	
AUTRES INSTITUTIONS						
Public	Dans la capitale	5	15 000	Prof.		5
				M.C.		10
				M.A.		29
				Total		44
	Hors de la capitale	6	N.D.	Prof.		3
			M.C.		35	
			M.A.		55	
			Total		93	
Privé	Dans la capitale	8	1 000	Total	N.D.	
	Hors de la capitale	4	N.D.	Total	N.D.	

3.6.2 Informations complémentaires et points de vue des acteurs

D'après les responsables de l'enseignement supérieur :

- l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire souffrent d'une très grave insuffisance de ressources (ressources humaines, infrastructures, équipements), ce qui oblige à programmer 3 sessions d'enseignement par jour, par classe ;
- les institutions d'enseignement supérieur qui existaient avant l'indépendance ont simplement été reconduites, soit en institutions publiques, soit en institutions privées, sans aucune activité officielle et régulière d'évaluation.

3.7 LES PRATIQUES D'ASSURANCE QUALITE AU MALI

3.7.1 Eléments de contexte

TABLEAU 16 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU MALI						
STATUT	LOCALISATION	NOMBRE D'INSTITUTIONS	NOMBRE D'ETUDIANTS	NOMBRE D'ENSEIGNANTS		
					Nomination locale	Nomination CAMES
UNIVERSITES						
Public	Dans la capitale	4	86 088	Prof.	55	29
				M.C.	146	30
				M.A.	152	14
				Total	353	73
	Hors de la capitale	1	656	Prof.	6	0
				M.C.	6	0
M.A.				16	0	
Total	28	0				
Privé	Dans la capitale	11	N.D.	Total	N.D.	N.D.
	Hors de la capitale	0	0	Total	0	0
AUTRES INSTITUTIONS						
Public	Dans la capitale	3	2 362	Prof.	8	0
				M.C.	41	0
				M.A.	27	5
				Total	76	5
	Hors de la capitale	1	1 109	Prof.	15	0
				MC	18	0
MA				15	0	
Total	48	0				
Privé	Dans la capitale	118	N.D.	Total	N.D.	N.D.
	Hors de la capitale	17	N.D.	Total	N.D.	N.D.

3.7.2 Pratiques d'évaluation externe

PROCEDURES D'ÉVALUATION	PROCEDURES NATIONALES		PROCEDURES CAMES	
	Public	Privé	Public	Privé
Autorisation de création d'une institution	x	x		
Autorisation d'ouverture d'une offre de formation	x	x		
Evaluation institutionnelle	*	*		
Evaluation des offres de formation	*	x		x
Evaluation des enseignants-chercheurs	x		x	
Evaluation des chercheurs	x		x	

*Activité insuffisamment documentée

Evaluation des institutions d'enseignement supérieur publiques :

- l'autorisation de création existe depuis 2007 ; elle est obligatoire ; elle est basée sur une étude de dossier qui est à la charge de l'Etat ; elle est délivrée par la Direction de l'enseignement supérieur ; 2 nouvelles institutions ont obtenu leur autorisation de création entre 2007 et 2012.

Evaluation des institutions d'enseignement supérieur privées :

- l'autorisation de création existe depuis 1995 ; elle est obligatoire ; elle est délivrée suite à l'étude d'un dossier ; elle est effectuée par la Direction de l'enseignement supérieur ; elle est à la charge de l'Etat ; 77 institutions ont obtenu leur autorisation de création entre 2007 et 2012, et 142 entre 1994 et 2012 ;
- l'évaluation institutionnelle existe depuis 2007 ; elle est facultative ; elle est effectuée par la Commission nationale d'habilitation ; elle est à la charge de l'institution ; elle est basée sur la procédure de la Commission nationale d'habilitation (visite et entretien) ; cette activité n'a pas encore commencé, faute de ressources.

Evaluation des offres de formation dans les institutions d'enseignement supérieur publiques :

- l'autorisation d'ouverture existe depuis 2007 ; elle est obligatoire ; elle est effectuée par la Commission nationale d'habilitation ; elle est basée sur l'étude du dossier, entretien et visite sur le terrain ; les frais sont à la charge de l'Etat ; 8 autorisations d'ouverture d'offres de formation ont été délivrées entre 2007 et 2012.

Evaluation des offres de formation dans les institutions d'enseignement supérieur privées :

- l'autorisation d'ouverture existe depuis 1995 ; elle est obligatoire ; elle est effectuée par la Direction de l'enseignement supérieur ; elle est basée sur l'étude du dossier, un entretien et une visite sur le terrain ; les frais sont à la charge du promoteur ; le nombre de cas traités n'est actuellement pas disponible ;
- l'habilitation des offres de formation existe depuis 2007 ; elle est facultative ; elle est effectuée par la Commission nationale d'habilitation ; elle est à la charge du promoteur ; elle est basée sur la procédure de la CNH (dossier, visite et entretien) ; de 2012 à 2013, il y a eu 219 demandes et 35% de ces demandes ont débouché sur une habilitation.

Evaluation nationale des enseignants-chercheurs dans les institutions publiques :

- l'évaluation nationale existe depuis 2008 ; elle est facultative ; elle est effectuée par la Commission nationale d'établissement de la Liste d'aptitude (CNELA) ; elle est à la charge de l'Etat ; elle est effectuée sur dossier.

Evaluation nationale des chercheurs dans les institutions de recherche publiques :

- l'évaluation nationale existe depuis 2008 ; elle est facultative ; elle est effectuée par la Commission Nationale d'Etablissement de la Liste d'Aptitude (CNELA) elle est à la charge de l'Etat ; elle est effectuée sur dossier.

3.7.3 Informations complémentaires et points de vue des acteurs

La Faculté de Médecine du Mali a été évaluée par la CIDMEF en 1999.

Le Mali a une Direction nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. La Commission Nationale de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) chargée de coordonner et d'évaluer les programmes de recherche a beaucoup de difficultés pour jouer son rôle, particulièrement celui de coordination, car chaque ministère a ses institutions de recherche. Ces raisons expliquent l'insuffisance de données au Mali.

Le Mali a établi une carte scolaire et universitaire, qui détermine les critères pour la création d'une institution d'enseignement supérieur, et qui tient compte du nombre d'habitants à couvrir. Mais pour certaines structures privées, cette carte pose beaucoup de problèmes dans son application.

Le Mali a une Commission Nationale d'Etablissement des Listes d'Aptitude (CNELA) qui a été créée en 2008. Elle est chargée d'évaluer les enseignants dans le cadre de leur promotion. Elle effectue cette évaluation sur les titres et travaux des candidats. Mais le gouvernement a parfois promu certains enseignants en dehors des critères de la CNELA.

Les représentants des institutions privées ont participé à l'élaboration des cahiers de charge, contenant les critères de création, d'ouverture, d'homologation des institutions d'enseignement supérieur

Tous les interlocuteurs ont reçu les référentiels du CAMES, mais rares sont ceux qui ont eu le temps de les lire.

Une cellule d'assurance qualité existe dans certaines institutions d'enseignement supérieur privées. Les institutions privées sont évaluées mais non classées. Certaines institutions d'enseignement supérieur publiques ont été évaluées par la CNH. Certaines institutions d'enseignement supérieur publiques soumettent régulièrement leurs offres de formation à la CNH. Les résultats de ces évaluations sont publiés sous forme d'arrêtés. Le taux d'habilitation varie de 30 à 70% en fonction des années et des filières.

Peu d'offres de formation des institutions privées ont été évaluées par le CAMES, car peu d'enseignants maîtrisent la procédure d'évaluation du CAMES, d'où le besoin de formation.

La création d'une Agence nationale d'assurance qualité est programmée pour 2014 ; il est prévu aussi la création d'une cellule d'assurance qualité dans chaque université, voire dans chaque institution d'enseignement supérieur.

Certains ont émis les idées suivantes :

- le CAMES doit continuer à évaluer les offres de formation des institutions d'enseignement supérieur privées qui sollicitent cette évaluation, après l'évaluation nationale ;
- le CAMES ne commence pas pour le moment à évaluer les offres de formation des institutions d'enseignement supérieur publiques, car cette activité coûtera trop cher aux institutions publiques ;
- les évaluations effectuées par le CAMES ne doivent pas être obligatoires ;
- le CAMES doit programmer plus de formations sur le processus d'assurance qualité du CAMES, et surtout, comment constituer en pratique un dossier de candidature à la reconnaissance par le CAMES ;
- les dossiers de création et d'ouverture doivent être associés pour éviter des dépenses pour la création, suivies de refus d'ouverture ;
- la carte scolaire et universitaire est non applicable, car non réaliste ;
- l'évaluation faite par le CAMES coûte trop chère ;
- les résultats de la demande d'habilitation des diplômés sont publiés tardivement par rapport à la rentrée universitaire ;
- les référentiels CAMES ne sont pas connus.

3.7.4 La Commission nationale d'habilitation (CNH)

La Commission Nationale d'Habilitation (CNH) a été créée en 2006, par décret, et elle a commencé à fonctionner en 2008. Depuis la promulgation du décret, tout diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur, aussi bien public que privé, doit être soumis à une procédure d'habilitation pour être reconnu par l'Etat ; à défaut, le diplôme est réputé être un diplôme d'établissement.

La CNH dépend du Ministère chargé de l'Enseignement supérieur. Elle est présidée par le directeur national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Elle est composée de 5 sous-commissions :

- Sous-commission 1 : Disciplines juridiques et politiques ;
- Sous-commission 2 : Disciplines économiques et de gestion ;
- Sous-commission 3 : Disciplines scientifiques et des sciences de l'ingénieur ;
- Sous-commission 4 : Disciplines littéraires, linguistiques, et des sciences humaines et sociales ;
- Sous-commission 5 : Disciplines de la santé.

Chaque sous-commission est composée de deux enseignants titulaires de l'enseignement supérieur public, deux enseignants permanents de l'enseignement supérieur privé et deux professionnels, qui relèvent tous des disciplines concernées.

Avant chaque campagne d'habilitation, la CNH fait une tournée d'information dans les établissements. Les dossiers de demande d'habilitation doivent être déposés au plus tard le 31 janvier pour l'année universitaire suivante. Elle étudie les dossiers et procède à des visites de terrain. Puis, elle délibère sur chaque dossier examiné et formule des avis dans un rapport de synthèse signé par le président de la Commission et adressé au ministre.

La Commission évalue des offres de formation publiques et privées. Les résultats sont soit des notes, soit des recommandations (conseils). Ils sont publiés sous forme d'arrêtés signés par le Ministre. Les évaluations sont obligatoires selon décret N°06-395/P-RM du 19 septembre 2006. Elles sont gratuites pour le moment.

La CNH a étudié 167 dossiers de 20 établissements en 2013, 52 dossiers de 08 établissements en 2012. Environ un tiers (35%) des demandes de l'année 2013 a reçu un avis positif, pour une durée d'habilitation de 4 ans.

Pour les établissements privés, la CNH a une première procédure, dite de création (décret du 8 octobre 2012) effectuée sur dossier, qui permet d'analyser l'opportunité de création de l'établissement. Elle aboutit à une décision de création. La seconde procédure, dite d'ouverture (décret du 8 octobre 2012), étudie le projet d'offre de formation, les conditions d'étude, les locaux (plus une visite de site). Elle se conclut par un arrêté d'ouverture. Une fois autorisés à ouvrir, les établissements privés peuvent procéder à l'habilitation de leurs diplômés.

La CNH utilise des référentiels élaborés par la DNESRS : une maquette nationale de demande d'habilitation à délivrer le diplôme LMD, une fiche d'évaluation des formations soumises à l'habilitation.

Les évaluateurs (experts) sont désignés par la DNESRS selon les disciplines concernées par les dossiers. Ils ne bénéficient pas d'une formation à proprement parler, mais des réunions sont organisées pour les informer sur leur statut, leur rôle et leur responsabilité. Ils perçoivent une indemnité de 4 000 francs C.F.A. / jour.

Les personnels permanents de la Commission sont des personnels de la DNESRS Les contractuels sont les experts. Le budget de la CNH est inclus dans celui de la DNESRS.

Les infrastructures, ainsi que les équipements de la CNH sont ceux de la DNESRS

3.8 LES PRATIQUES D'ASSURANCE QUALITE AU NIGER

3.8.1 Eléments de contexte

TABLEAU 18 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU NIGER

STATUT	LOCALISATION	NOMBRE D'INSTITUTIONS	NOMBRE D'ETUDIANTS	NOMBRE D'ENSEIGNANTS		
					Nomination locale	Nomination CAMES
UNIVERSITES						
Public	Dans la capitale	1	23000	Prof.	5	28
				M.C.	3	56
				M.A.	200	168
				Total	208	252
	Hors de la capitale	4	5 250	Prof.	0	5
				M.C.	0	4
M.A.				40	10	
			Total	40	19	
Privé	Dans la capitale	1	400	Total	3 100	0
	Hors de la capitale	1	200	Total	0	0
AUTRES INSTITUTIONS						
Public	Dans la capitale	17	10000	Total	N.D.	0
	Hors de la capitale	13	25000	Total	N.D.	0
Privé	Dans la capitale	25	17000	Total	N.D.	0
	Hors de la capitale	15	13000	Total	N.D.	0

3.8.2 Pratiques d'évaluation externe

TABLEAU 19 – PROCEDURES D'EVALUATION EXTERNE AU NIGER

PROCEDURES D'EVALUATION	PROCEDURES NATIONALES		PROCEDURES CAMES	
	Public	Privé	Public	Privé
Autorisation de création d'une institution		x		
Autorisation d'ouverture d'une offre de formation		x		
Evaluation institutionnelle		x		
Evaluation des offres de formation		*		x
Evaluation des enseignants-chercheurs			x	
Evaluation des chercheurs			x	

*Activité insuffisamment documentée

Évaluation des institutions d'enseignement supérieur privées :

- l'autorisation de création et d'ouverture existe depuis 2000 ; elle est obligatoire ; elle est délivrée sur dossier ; elle est effectuée par la Commission nationale d'agrément ; elle est à la charge du promoteur ; le nombre de cas traités n'est actuellement pas disponible ;
- l'évaluation institutionnelle (externe nationale) existe depuis 2010 ; elle est obligatoire ; elle est appelée agrément ; elle est effectuée par la Direction nationale de l'enseignement supérieur privé ; elle est à la charge du promoteur ; elle est basée sur l'étude du dossier, un entretien et une visite sur le terrain ; actuellement 83 institutions d'enseignement supérieur privées sont agréées au Niger.

Évaluation des offres de formation dans les institutions d'enseignement supérieur privées :

- l'autorisation d'ouverture existe depuis 2010 ; elle est obligatoire ; elle est effectuée par la Direction nationale de l'enseignement privé ; elle est basée sur l'étude du dossier et une visite sur le terrain ; les frais sont à la charge du promoteur ; le nombre de cas traités n'est actuellement pas disponible.

3.8.3 Informations complémentaires et points de vue des acteurs

Le Niger avait en 2012 un Ministère des Enseignements moyen et supérieur et de la Recherche scientifique, avec une Direction de l'enseignement supérieur, une Direction de l'enseignement privé et une Direction de la recherche scientifique. Ces raisons expliquent l'insuffisance de données au Niger.

C'est à partir de 2002, que le gouvernement a donné plusieurs autorisations de créations des institutions d'enseignement supérieur privées. Ainsi, à ce jour, 83 institutions ont reçu une autorisation de création. C'est à partir de l'atelier du CAMES sur l'assurance qualité en 2012, qu'une quarantaine de promoteurs de ces institutions ont demandé l'autorisation d'ouverture des offres de formation. En cas d'acquisition de l'autorisation d'ouverture d'une offre de formation, elle est définitive. En principe, cette autorisation doit être suivie par un contrôle régulier annuel dans ces institutions. En plus au Niger, il y a une possibilité de co-signature des diplômes des institutions privées par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur, ce qui entraîne une reconnaissance du diplôme par l'État. Par ailleurs, au Niger, l'État délivre des autorisations d'enseignement dans l'enseignement supérieur à des candidats qui en font la demande.

La grande majorité des interlocuteurs a reçu les documents 24 heures avant l'arrivée du consultant.

Tous les interlocuteurs au Niger sont favorables au principe de l'évaluation par le CAMES. Mais beaucoup estiment que le coût de ces évaluations est trop élevé.

Peu d'offres de formation des institutions privées ont été évaluées par le CAMES, car peu d'enseignants maîtrisent la procédure d'évaluation du CAMES, d'où le besoin de formation.

Certains sollicitent que :

- des représentants des institutions privées soient mieux impliqués dans les processus d'évaluation ;
- le CAMES continue à évaluer les offres de formation des institutions d'enseignement supérieur privées qui sollicitent cette évaluation, après l'évaluation nationale ;
- les évaluations effectuées par le CAMES ne soient pas obligatoires ;
- Le CAMES programme plus de formations sur le processus d'assurance qualité du CAMES, et surtout, comment constituer en pratique un dossier de candidature à la reconnaissance par le CAMES.

La création d'une agence nationale d'assurance qualité est prévue. Certaines institutions d'enseignement supérieur privées et même publiques ont créé des cellules d'assurance qualité, après l'atelier du CAMES organisé à Niamey en 2012 sur l'assurance qualité.

3.9 LES PRATIQUES D'ASSURANCE QUALITE AU SENEGAL

3.9.1 Eléments de contexte

TABLEAU 20 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU SENEGAL						
STATUT	LOCALISATION	NOMBRE D'INSTITUTIONS	NOMBRE D'ETUDIANTS	NOMBRE D'ENSEIGNANTS		
					Nomination locale	Nomination CAMES
UNIVERSITES						
Public	Dans la capitale	1	73 026	Prof.	0	415
				M.C.	0	
				M.A.	0	
				Total	0	
	Hors de la capitale	4	12 211	Prof.	0	15
				M.C.	0	23
				M.A.	0	45
Total				0	83	
Privé	Dans la capitale	8	1 499	Prof.	5	N.D.
				M.C.	1	N.D.
				M.A.	7	N.D.
				Total	13	N.D.
	Hors de la capitale	1	115	Total	N.D.	N.D.
AUTRES INSTITUTIONS						
Public	Dans la capitale	5	N.D.	Total	N.D.	
	Hors de la capitale	1	108	Total	N.D.	
Privé	Dans la capitale	134	14 135	Total	N.D.	
	Hors de la capitale	11	N.D.	Total	N.D.	

3.9.2 Pratiques d'évaluation externe

PROCEDURES D'ÉVALUATION	PROCEDURES NATIONALES		PROCEDURES CAMES	
	Public	Privé	Public	Privé
Autorisation de création d'une institution	*	x		
Autorisation d'ouverture d'une offre de formation	*	x		
Evaluation institutionnelle	*	x		
Evaluation des offres de formation	*	x		x
Evaluation des enseignants-chercheurs			x	
Evaluation des chercheurs			x	

*Activité insuffisamment documentée

Evaluation des institutions d'enseignement supérieur privées :

- l'autorisation de création existe depuis 1995 ; la procédure est obligatoire et est effectuée, sur dossier, par la Direction de l'enseignement supérieur ; elle débouche sur un « agrément provisoire » ; elle est à la charge de l'Etat ; le nombre de cas traités n'est actuellement pas disponible ; au bout d'un an de fonctionnement, l'établissement doit demander un « agrément définitif » qui, depuis 2010, ne peut être délivré qu'après une visite de site ;
- l'évaluation institutionnelle par l'ANAQ-Sup existe depuis 2012 ; elle est obligatoire ; elle est à la charge de l'Etat ; elle sert de base à la décision d'accréditation, prise par la Direction de l'enseignement supérieur sur l'avis de l'ANAQ-Sup. Elle est basée sur la procédure de l'ANAQ-Sup (visite de site et entretiens). En 2013, 19 institutions privées ont été évaluées et 11 d'entre elles ont obtenu un avis favorable.

Evaluation des offres de formation dans les institutions d'enseignement supérieur privées :

- l'autorisation d'ouverture existe depuis 1995 ; elle est obligatoire ; elle est effectuée par la Direction de l'enseignement supérieur ; elle est effectuée sur dossier ; les frais sont à la charge de l'Etat ; le nombre de cas traités n'est actuellement pas disponible ;
- l'évaluation des offres de formation par l'ANAQ-Sup existe depuis 2012 ; elle est obligatoire ; elle est à la charge de l'Etat.

3.9.3 L'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'enseignement supérieur – ANAQ-Sup

L'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'enseignement supérieur (ANAQ-Sup) a été créée par décret en août 2012 et a commencé à se mettre en place en octobre 2012. Sa préfiguration a été soutenue par l'UNESCO-BREDA (Bureau régional de l'Unesco basé à Dakar) et la Banque mondiale. Elle est chargée de contrôler, garantir et améliorer la qualité des programmes et des institutions de l'enseignement supérieur.

L'ANAQ-Sup est une agence de l'État, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière (à l'instar d'autres autorités publiques qui existaient déjà au Sénégal). Elle est placée sous la tutelle administrative et technique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et sous la tutelle financière du Ministère de l'Economie et des Finances.

Les missions de l'ANAQ-Sup consistent à :

- définir, en rapport avec le Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et les établissements d'enseignement supérieur, les standards de qualité à respecter par les établissements d'enseignement supérieur et leurs filières ;
- concevoir et mettre en place un mécanisme d'assurance qualité compatible avec les objectifs et les exigences de l'enseignement supérieur ;
- mettre en place des procédures formelles et identifier les critères pour l'évaluation de la qualité des établissements d'enseignement supérieur ;
- donner un avis technique au ministre chargé de l'Enseignement supérieur sur les demandes d'accréditation des institutions d'enseignement supérieur ;
- évaluer périodiquement les enseignements, les outils et méthodes pédagogiques dans les établissements et les filières ;
- assister et accompagner les établissements dans le développement et la mise en œuvre de leur procédure interne d'assurance qualité et d'autoévaluation.

L'ANAQ-Sup comporte trois organes :

- le Conseil d'Administration (CA), composé de 12 membres, qui est chargé notamment de l'approbation du budget, de l'organigramme, du recrutement ;
- le Conseil Scientifique (CS), composé de 6 membres et du secrétaire exécutif (soit 7 membres au total), qui est chargé de valider le programme technique, scientifique et académique de l'agence, ainsi que ses outils et procédures d'évaluation et d'accréditation ;
- le Secrétariat Exécutif (SE), qui est chargé de la direction exécutive de l'agence et de la mise en œuvre des décisions du CA et du CS. Il est composé de 7 personnalités scientifiques (dont le secrétaire exécutif), choisies sur la base de leurs compétences scientifiques et de leurs connaissances de l'enseignement supérieur et/ou de l'assurance qualité.

L'ANAQ-Sup a trois sources de financement : la dotation budgétaire de l'Etat (400 millions francs CFA) ; des subventions, dons et legs ; les fonds issus de la coopération bilatérale et multilatérale (300 millions de francs CFA).

Les compétences de l'ANAQ-Sup s'étendent à tous les établissements publics et privés d'enseignement supérieur du Sénégal, placés sous la tutelle du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur, et à leurs programmes et filières. Un projet de loi en préparation prévoit d'élargir le mandat de l'ANAQ-Sup à la recherche, plutôt que de créer une agence spécifique.

Pour enclencher une évaluation, trois formes de saisine sont possibles : un établissement d'enseignement supérieur peut saisir l'ANAQ-Sup ; l'ANAQ-Sup peut s'autosaisir ; le Ministère peut saisir l'ANAQ-Sup dans le cadre des accréditations et des habilitations des établissements par la Direction générale de l'enseignement supérieur.

Le processus d'évaluation (dont la durée estimée est de 2 à 6 mois) comporte :

- l'autoévaluation du programme ou de l'établissement, débouchant sur un rapport d'autoévaluation ;
- l'évaluation externe, qui comporte une visite de site effectuée par une équipe d'experts de l'ANAQ-Sup sur la base du rapport d'autoévaluation, et qui débouche sur la production d'un rapport d'évaluation externe, recommandant ou non l'accréditation ;
- l'examen et la validation du rapport des experts par le Secrétariat exécutif puis le Conseil scientifique de l'ANAQ-Sup ;
- enfin, l'envoi du rapport validé à l'établissement et au Ministère et la mise à disposition publique du rapport et de la décision d'accréditation (accordée pour une durée de 5 ans, l'accréditation peut être assortie de conditions).

En août 2013, l'agence a produit trois documents méthodologiques, qui sont fortement inspirés des référentiels de l'agence d'assurance qualité suisse OAQ : un référentiel d'évaluation des programmes ; un référentiel d'évaluation des institutions ;

un guide d'autoévaluation à l'intention des institutions d'enseignement supérieur du Sénégal. Dans l'élaboration de ces référentiels, la priorité a été accordée à l'amélioration de la qualité. C'est pourquoi les références ne sont pas quantifiées et s'accompagnent de nombreuses questions.

En termes de ressources humaines, l'ANAQ-Sup dispose actuellement, au sein du Secrétariat exécutif, d'une équipe de 14 personnes, recrutées sur appel à candidature et profil de poste. En outre, elle s'appuie sur un vivier de 50 experts, composé de 50 enseignants-chercheurs (dont la distribution disciplinaire correspond aux 8 domaines du REESAO) et 10 professionnels, tous recrutés sur appel à candidature ; ils reçoivent une rémunération journalière de 115 000 francs C.F.A., réduite à 150 000 francs C.F.A. pour deux jours).

L'ANAQ-Sup dispose de locaux fonctionnels (une dizaine de bureaux d'environ 200 m²) avec un bon environnement numérique de travail. Son siège est en construction dans le projet de la cité du Savoir. Elle a créé un site Internet (www.anaqsup.sn), dont plusieurs rubriques sont encore en construction.

À partir de l'expérience de l'ANAQ-Sup, le secrétaire exécutif a dégagé trois facteurs importants pour la mise en place d'une agence d'assurance qualité :

- l'engagement des autorités (au Sénégal, on note la conscience, partagée par tous, à commencer par le Président de la République et le ministre, qu'il est nécessaire de réformer le système d'enseignement supérieur, qui connaît notamment un accroissement spectaculaire du nombre des établissements privés) ;
- l'adhésion des acteurs, qui passe par leur sensibilisation et leur implication, ainsi que par la formation de personnes ressources ;
- la mobilisation des moyens nécessaires (tout le financement nécessaire au démarrage de l'ANAQ-Sup, notamment pour l'équipement, a été pris sur l'emprunt de la Banque mondiale ; des ateliers, des rencontres ont été organisés ; les salaires versés aux membres de l'ANAQ-Sup sont plus élevés que ceux du ministère, afin de garantir leur indépendance).

3.9.4 Informations complémentaires et points de vue des acteurs

L'enseignement supérieur du Sénégal fait actuellement l'objet d'une réforme globale, qui correspond à la volonté de mettre en place un pilotage systémique. C'est dans ce contexte que s'inscrit la création de l'ANAQ-Sup (cf. 3.8.3) et la restructuration du Ministère (création d'une Direction de la recherche distincte de la Direction générale de l'enseignement supérieur). Trois lois sont en préparation (les deux premières déjà rédigées) : loi d'orientation, loi cadre et loi sur les personnels.

En 2013, le Sénégal a conduit une vaste concertation nationale, la CNAES (Concertation Nationale pour l'Avenir de l'Enseignement Supérieur au Sénégal), visant à concevoir une nouvelle politique d'enseignement supérieur pour que ce dernier puisse jouer pleinement son rôle dans le développement socio-économique du pays. La CNAES était pilotée par un comité de quinze membres, venant de l'enseignement supérieur public et privé, d'entreprises, d'ONG. Pour recevoir les contributions, elle a été dotée d'un siège et d'un site Internet (www.cnaes.sn). Elle s'est appuyée sur des concertations régionales, conduites dans toutes les régions abritant une université. Elle a porté sur le pilotage de l'enseignement supérieur, l'accès à l'enseignement supérieur, le financement de l'enseignement supérieur, la qualité de l'enseignement supérieur, les ressources humaines, l'internationalisation, la recherche et l'innovation, les liens avec le marché du travail et la communauté. Elle a débouché sur 78 recommandations.

Le Ministère a lancé une évaluation de la mise en place du LMD et prévoit une étude sur le devenir des diplômés de licences professionnelles. Au travers des audits qu'il conduit, il a une entrée plus managériale que l'ANAQ-Sup (audits sur les œuvres sociales, la gestion des bourses, la gestion des recettes et des dépenses des universités).

En février 2013, il a été décidé d'envoyer dans l'enseignement supérieur privé des bacheliers de la promotion 2012 qui n'avaient pu être orientés dans le public. En conséquence, le Ministère a saisi l'ANAQ-Sup pour qu'elle évalue une vingtaine de formations concernées. Il va demander à l'agence d'évaluer en priorité les nouvelles offres de formation, du public comme du privé.

La création de cellules d'assurance qualité dans les universités est en passe de devenir obligatoire. Elles figurent d'ores et déjà dans certains contrats de performance signés entre les universités et le Ministère.

Les syndicats d'enseignants-chercheurs expriment leur soutien aux démarches de qualité en termes de principe, mais formulent des réticences quant à la démarche adoptée au Sénégal et à la désignation des instances de l'ANAQ-Sup. Concernant le CAMES, ils émettent des réserves sur la pertinence de ses critères d'évaluation relatifs aux enseignants-chercheurs, qu'ils jugent trop sélectifs.

Pour l'enseignement supérieur privé, toutes les personnes rencontrées provenaient d'une seule institution qui, du fait de sa taille, n'est pas représentative de l'ensemble du secteur. Elle présente une expérience très avancée en matière d'assurance qualité interne. Au travers de son école doctorale, elle a pu former près d'une centaine d'enseignants et elle s'est dotée d'un corps enseignant permanent d'une bonne trentaine de personnes.

TABLEAU 22 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU TOGO

STATUT	LOCALISATION	NOMBRE D'INSTITUTIONS	NOMBRE D'ETUDIANTS	NOMBRE D'ENSEIGNANTS		
					Nomination locale	Nomination CAMES
UNIVERSITES						
Public	Dans la capitale	1	46 060	Prof.	0	64
				M.C.	0	83
				M.A.	0	168
				Total	0	315
	Hors de la capitale	1	12 898	Prof.	0	2
				M.C.	0	5
M.A.				0	18	
Total	0	25				
Privé	Dans la capitale	1	632	Prof.	0	2
				M.C.	0	0
				M.A.	0	1
				Total	0	3
	Hors de la capitale	0	0	Total	0	0
AUTRES INSTITUTIONS						
Public	Dans la capitale	0	0	Total	0	0
	Hors de la capitale	1	N.D.	Total	0	0
Privé	Dans la capitale	3	4 958	Total	0	0
	Hors de la capitale	0	0	Total	0	0

TABLEAU 23 – PROCEDURES D'ÉVALUATION EXTERNE AU TOGO

PROCEDURES D'ÉVALUATION	PROCEDURES NATIONALES		PROCEDURES CAMES	
	Public	Privé	Public	Privé
Autorisation de création d'une institution		x		
Autorisation d'ouverture d'une offre de formation		x		
Evaluation institutionnelle				
Evaluation des offres de formation				x
Evaluation des enseignants-chercheurs			x	
Evaluation des chercheurs			x	

3.10 LES PRATIQUES D'ASSURANCE QUALITE AU TOGO

3.10.1 Le système d'enseignement supérieur

3.10.2 Pratiques d'évaluation externe

Evaluation des institutions d'enseignement supérieur privées :

- l'autorisation de création est délivrée par le MES depuis 2010 ; elle est obligatoire ; elle est délivrée suite à l'étude d'un dossier, des entretiens et une visite sur le terrain ; elle est effectuée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, le Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ; elle est à la charge du promoteur ; il a été délivré une autorisation de création entre 2007 et 2012.

Evaluation des offres de formation dans les institutions d'enseignement supérieur privées :

- l'autorisation d'ouverture est délivrée par le MES depuis 2010 ; elle est obligatoire ; elle est délivrée suite à l'étude d'un dossier, des entretiens et une visite sur le terrain ; elle est effectuée par le Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ; elle est à la charge du promoteur ; il y a eu une autorisation d'ouverture entre 2007 et 2012.

3.10.3 Informations complémentaires et points de vue des acteurs

La Faculté de Médecine de Lomé a été évaluée par la CIDMEF en 2002.

Tous les interlocuteurs sont favorables aux principes de l'évaluation par le CAMES.

Il y a une cellule d'assurance qualité dans certaines institutions d'enseignement supérieur privées.

Les demandes d'autorisation d'ouverture ne sont obligatoires que pour les offres de formation des nouvelles filières dans les institutions d'enseignement supérieur privées. Cette évaluation est à la charge du promoteur de l'institution.

Une autorisation de formation peut être acquise un an après l'autorisation d'ouverture. Cette autorisation de formation entraîne implicitement la reconnaissance du diplôme par l'Etat. Mais après l'autorisation nationale de l'offre de formation, celle-ci doit être reconnue par le CAMES.

Les représentants des étudiants ont dit qu'ils ne sont impliqués dans aucune activité d'évaluation des institutions ou des offres de formation dans l'enseignement supérieur.

3.11 DES DYNAMIQUES TRANSVERSALES

Comme on l'a vu dans l'analyse pays par pays, les informations recueillies dans le cadre de cette consultation sont lacunaires. Pourtant, à condition de ne pas mésestimer leur fragilité, elles peuvent aider à repérer des dynamiques et à dégager des axes de réflexion.

3.11.1 Des systèmes d'information déficients

Le premier constat, et le plus évident, est la déficience que partagent ces huit pays de l'espace UEMOA en termes de systèmes d'information. Des données de base, indispensables pour une vision globale de l'enseignement supérieur, ne sont pas disponibles. Ce sont surtout les informations sur les institutions privées et sur les institutions situées en dehors des capitales qui font défaut.

Les raisons qui ont été avancées pour expliquer ce déficit de données quantitatives tiennent essentiellement à une relative dispersion des responsabilités : la collecte centralisée des informations ne semble pas organisée, les informations remontent mal au niveau des ministères.

3.11.2 Des systèmes d'enseignement supérieur en forte expansion

En dépit de fortes différences, de taille notamment, les systèmes d'enseignement supérieur des pays de l'UEMOA présentent d'importants traits communs. Ce sont des systèmes jeunes, qui connaissent une expansion très rapide, avec une forte augmentation des flux d'étudiants, et cet accroissement ne peut manquer de se poursuivre. En effet, même en l'absence de données fines sur le taux d'accès à l'enseignement supérieur par classe d'âge, même en ne disposant que de données partielles sur les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur, on peut constater que la population étudiante est encore très réduite au regard de la population totale, et ce d'autant plus que ces pays ont des populations particulièrement jeunes.

TABLEAU 24 – LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS L'ESPACE UEMOA

	BENIN		BURKINA		COTE D'IVOIRE		GUINEE BISSAU		MALI		NIGER		SENEGAL		TOGO	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Universités	3	7	4	7	5	38	1	5	5	11	5	1	5	9	2	1
Autres institutions	0	120	6	60	2	188	11	12	4	135	86	93	6	145	1	3
Effectifs étudiants	118 738		68 894 (hors privé)		78 949 (hors privé)		19 315 (hors capitale)		90 215 (hors privé)		82 522		101 094 (hors privé non univ.)		64 548	
Population (millions hab.)	9,9		12		22		1,5		12		13		13,3		6,7	
Superficie (km²)	114 759		274 000		322 000		36 125		1 242 000		1 267 000		196 720		56 790	

En réponse à l'augmentation des demandes, on assiste, dans la plupart des pays, à la création de nouveaux établissements, dont un grand nombre d'institutions privées, notamment dans le secteur non universitaire. On constate également l'amorce d'une meilleure distribution géographique, mais une écrasante majorité des effectifs étudiants est encore dans les capitales, alors même que la grande superficie de certains pays et les difficultés de communication posent des problèmes d'accès.

Dans ce contexte, les pays de l'UEMOA connaissent des besoins très lourds en enseignants qualifiés. Les chiffres disponibles ne sont pas suffisamment précis et complets pour qu'on puisse en tirer des statistiques. Mais il est notoire que les taux d'encadrement (nombre d'étudiants / enseignant) sont très élevés et que les institutions privées fonctionnent pour l'essentiel avec des enseignants vacataires et à temps partiel, dont un bon nombre d'enseignants-chercheurs des universités publiques qui y assurent l'encadrement des formations.

3.11.3 Des procédures nationales d'évaluation en développement

TABLEAU 25 – PRATIQUES D'ÉVALUATION EXTERNE DANS LES PAYS DE L'ESPACE UEMOA																	
PROCÉDURES D'ÉVALUATION MISES EN ŒUVRE	BENIN		BURKINA		COTE D'IVOIRE		GUINEE BISSAU		MALI		NIGER		SENEGAL		TOGO		
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	
PROCÉDURES NATIONALES																	
Autorisation de création d'une institution		x		x			Informations non disponibles		x	x		x		x		x	
Autorisation d'ouverture d'une offre de formation		x		x		x			x	x		x		x			x
Evaluation Institutionnelle		*		*		x						*	(x)	x			
Evaluation offres de formation		*							(x)	x				(x)	(x)		
Evaluation des enseignants-chercheurs									x								
Evaluation des chercheurs									x								
PROCÉDURES CAMES																	
Evaluation des offres de formation		x	x	x		x	Informations non disponibles		x		x	x	x			x	
Evaluation des enseignants-chercheurs	x		x		x				x		x		x		x		
Evaluation des chercheurs	x		x		x				x		x		x		x		

x procédure appliquée au moins une fois dans les cinq dernières années

(x) procédure prévue par la réglementation, mais pas encore appliquée

* procédure appliquée sous la forme d'une inspection

Pour réguler ces systèmes en expansion, tous⁵ les pays ont mis en place, de 1990 à 2010, des procédures nationales d'autorisation pour la création d'institutions privées (ce qu'on appelle, en anglais, *licensing*) ainsi que pour l'ouverture d'offres de formation dans ces institutions privées. Ces procédures présentent des traits communs :

- elles sont obligatoires ;
- leurs coûts sont à la charge du promoteur de l'institution ;
- elles sont diligentées par un service de l'Etat, le plus souvent par la direction ministérielle en charge de l'enseignement supérieur privé ;
- elles sont généralement effectuées sur dossier ; dans quelques cas, elles comportent aussi une visite de site et/ou un entretien.

Pour le secteur public, en revanche, la situation est plus variable. Quand une procédure existe pour l'ouverture d'une nouvelle offre de formation, elle n'est pas toujours appliquée, même lorsqu'elle est, en principe, obligatoire. Du fait de l'autonomie des universités, il arrive souvent que l'examen du dossier soit effectué par leurs instances ; la décision de l'université est ensuite formellement sanctionnée par un arrêté ministériel.

Plusieurs pays appliquent aussi, dans le secteur privé, des procédures d'évaluation des institutions et des offres de formation. Ces évaluations prennent parfois la forme d'inspections et sont effectuées par les directions concernées des ministères (Bénin, Burkina). Elles sont conduites par des instances spécifiques dans deux pays : au Mali, où la Commission nationale d'habilitation fonctionne depuis 2008, et au Sénégal, où l'ANAQ-Sup a effectué ses premières évaluations en 2013. Dans les deux cas, la réglementation couvre aussi les institutions publiques, mais n'est pas encore appliquée.

3.11.4 Un recours général aux évaluations et accréditations du CAMES

Pour l'évaluation des enseignants-chercheurs et des chercheurs en vue de leur promotion dans les institutions publiques, tous les pays ont systématiquement recours aux services du CAMES (CCI et agrégations). Seul le Mali conduit en parallèle une procédure nationale.

Tous les pays (sauf la Guinée Bissau) comptent également des offres de formation privées accréditées par le CAMES au travers du PRED. L'évaluation par le CAMES répond à une démarche volontaire des institutions concernées, et dont le coût est à leur charge. Dans la période récente, très peu d'universités publiques ont sollicité l'accréditation d'offres de formation : l'Université de Koudougou (Burkina) pour trois DEUG et deux DUT en 2009, et l'Université Gaston Berger (Sénégal) pour deux licences en 2012.

3.11.5 Les prémices de nouvelles pratiques d'assurance qualité

Le choix initial, sur lequel repose cet état des lieux, était de retenir une conception très large de l'assurance qualité et de privilégier l'emploi générique du mot « évaluation » pour se rapprocher le plus possible des usages connus dans les pays de l'UEMOA. Ce choix s'est avéré pertinent, puisqu'il a permis de repérer les différentes pratiques qui viennent d'être évoquées. Toutefois, il ne saurait masquer un sérieux problème de terminologie (problème qui affecte aussi le CAMES, comme on l'a vu déjà) : lors des entretiens, les mots « autorisation », « homologation », « habilitation », « reconnaissance », « accréditation » ont souvent été employés assez indifféremment, sans qu'il soit fait précisément référence à la réglementation nationale. Ces flottements traduisent une confusion assez générale quant aux garanties de qualité qu'apportent les différentes procédures nationales. Et nombre de promoteurs de l'enseignement supérieur privé profitent de cette confusion pour développer une « publicité mensongère » : le dévoiement le plus fréquent consiste à faire passer l'accréditation d'une offre de formation pour l'accréditation de l'institution dans son ensemble.

⁵ Exception faite de la Guinée Bissau, pour laquelle il n'y a pas d'informations disponibles.

Dans le panorama actuel, on voit commencer à se dessiner deux évolutions notables :

- l'assurance qualité externe évolue progressivement de l'inspection et de l'évaluation sur dossier vers une évaluation plus conforme aux attentes internationales, avec notamment l'introduction d'une visite de site ;
- l'importance de l'assurance qualité, l'importance qu'elle soit pilotée par une agence dédiée et indépendante est de mieux en mieux reconnue : le Sénégal vient de créer une agence, le Mali a bien avancé en ce sens, d'autres pays le souhaitent.

Si tous les pays de l'UEMOA ont déjà mis en place des procédures qui relèvent de l'assurance qualité, ces pratiques présentent néanmoins un caractère très incomplet :

- elles portent essentiellement sur l'enseignement supérieur privé ; sauf pour l'évaluation des enseignants-chercheurs effectuée par le CAMES, elles ne concernent qu'à la marge les institutions publiques, au premier rang desquelles les universités – or ces institutions sont les plus anciennes et, traditionnellement, les plus prestigieuses ;
- l'expérience de l'autoévaluation reste encore très limitée et l'évaluation externe consiste essentiellement à s'assurer de la conformité des inputs.

En outre, lors des visites, deux questions n'ont pratiquement jamais été soulevées, sinon à l'invitation des consultants, et elles ne semblent pas être au premier plan des réflexions : d'une part, l'assurance qualité dans sa dimension interne aux institutions et, d'autre part, l'agencement des formes existantes d'évaluation dans la perspective de constituer, tant au niveau national qu'au niveau régional, des systèmes d'assurance qualité cohérents et complémentaires.

3.11.6 Les attentes à l'égard du CAMES

A l'égard du CAMES, la principale attente exprimée par les interlocuteurs lors des visites porte sur la poursuite de deux types d'évaluation : celles des enseignants-chercheurs et celle des offres de formation du secteur privé. Ces deux activités du CAMES sont très unanimement reconnues et valorisées. L'introduction de la visite de site, en dépit de l'augmentation des coûts qu'elle a engendrée, est bien accueillie.

Certains représentants d'institutions privées ont également formulé des souhaits plus spécifiques. Ils aimeraient être mieux et plus directement informés des procédures du CAMES et bénéficier de son accompagnement dans leurs projets d'accréditation d'offres de formation. Ils sont assez nombreux à demander l'implication de membres d'institutions privées dans les groupes et commissions d'experts du CAMES ; mais certains représentants d'universités publiques sont clairement opposés à cette ouverture.

Dans le contexte actuel, bien au-delà de ces attentes modestes de ses usagers, le CAMES peut jouer un rôle important, en transformant profondément ses propres pratiques : au travers des évaluations internes, qu'il introduit nécessairement, avec ses nouveaux référentiels, comme l'élément de base des évaluations externes, et en instaurant des procédures d'évaluation institutionnelle et d'évaluation de la recherche, il devrait contribuer au développement de l'assurance qualité interne des établissements et à la mise en œuvre de véritables systèmes d'assurance qualité par ses Etats membres.

4 LES NOUVEAUX REFERENTIELS DU CAMES

Les nouveaux référentiels du CAMES, on l'a vu lors des visites, sont très mal connus. Un seul de tous les interlocuteurs rencontrés en avait une connaissance précise et était à même d'envisager leur adéquation au contexte de son pays. Quelques autres personnes savaient que ces référentiels existaient, mais ne les avaient pas lus. La plupart ignoraient jusqu'à leur existence. Pourtant, la volonté du CAMES avait été de baser la préparation et la validation de ces nouveaux référentiels sur un travail collégial et une large consultation.

4.1 LA GENESE DES NOUVEAUX REFERENTIELS DU CAMES

A la fin de l'année 2011, le CAMES a confié au Centre régional d'évaluation en santé et accréditation des établissements sanitaires (CRESAC), qui est implanté à Abidjan, le soin de préparer une première proposition de référentiels pour l'évaluation institutionnelle, l'évaluation des offres de formation et l'évaluation des programmes de recherche.

Le CRESAC est parti de l'étude de plusieurs référentiels qui constituaient un échantillon très diversifié, tant du point de vue des modalités d'assurance qualité externe (évaluation, accréditation, certification) que de l'approche adoptée (généraliste ou spécialisée), de la dimension retenue (institution, formation, recherche), ou encore du contexte d'utilisation (national, régional, international), à savoir :

- des référentiels pour l'évaluation d'institutions d'enseignement supérieur (Livre des références, utilisé en France par le Comité national d'évaluation de 2003 à 2007 ; référentiel de l'agence suisse OAQ – Organe d'accréditation et d'assurance qualité ; normes de base de la CIDMEF – Conférence Internationale des Doyens et des facultés de Médecine d'Expression Française, pour l'évaluation des facultés de médecine francophones référentiel maghrébin construit dans le cadre du projet TEMPUS AQI-UMed) ;
- un référentiel européen, « Standards and Guidelines for Quality Assurance in European Higher Education », produit par le réseau ENQA dans le cadre du Processus de Bologne ;
- un référentiel pour l'évaluation d'établissements scolaires (référentiel de la Commission scolaire de la Beauce-Et chemin, au Canada) ;
- des référentiels pour l'évaluation d'établissements sanitaires (référentiels du CRESAC, référentiel de l'agence australienne ACHS - the Australian Council on Healthcare Standards) ;
- un référentiel pour la recherche (le référentiel qualité de l'Institut national français de recherche agronomique - INRA) ; enfin, la norme ISO 9000 : 2005 et des recommandations de l'AFNOR pour la recherche.

En avril 2012, le CRESAC a produit trois projets de référentiel, en organisant les références par grands domaines d'application et en les déclinant sous la forme de critères. Le CRESAC a veillé à ce que ces références et ces critères soient à la fois assez larges pour convenir dans des contextes institutionnels et nationaux divers et assez concrets pour être « parlants ». Sans en modifier l'approche, le CAMES a retravaillé ces projets et surtout allégé de façon importante le référentiel d'évaluation institutionnelle, en réduisant de moitié le nombre des références et des critères.

Ces référentiels révisés ont été validés dans le cadre de deux ateliers du PRED. Ils ont été ensuite largement diffusés, pour avis et commentaires, dans les pays membres du CAMES, au sein des universités, des centres de recherche et des instances d'assurance qualité existantes (le CAMES n'a pas précisé si cette consultation avait donné lieu à des retours ni si elle avait conduit à apporter des modifications).

En 2013, les référentiels ont été validés par le Comité consultatif général, avant d'être transmis au Conseil des ministres qui les a validés et adoptés lors de la 30^e session qui s'est tenue à Cotonou en avril 2013.

4.2 LA COMPOSITION DES REFERENTIELS

Les trois référentiels sont construits sur le même modèle :

- ils sont organisés par domaines, qui sont eux-mêmes subdivisés en rubriques ; domaines et rubriques délimitent le périmètre du référentiel et identifient les secteurs et types d'activités sur lesquels porte l'évaluation ;
- ils présentent, par domaine et rubrique, plusieurs références ; l'ensemble des références définit la qualité qui est visée ;
- ils apportent, à l'appui de chaque référence, des critères permettant d'apprécier le niveau de réalisation de la référence.

Les tableaux qui suivent permettent de voir que le référentiel d'évaluation institutionnelle et celui portant sur les offres de formation présentent une architecture lisible et cohérente. En revanche, le référentiel d'évaluation des programmes de recherche scientifique est plus confus, comme en témoigne la liste des domaines. Son objet même est ambigu : s'agit-il d'un ensemble organisé d'activités de recherche, comme son titre invite à le comprendre (l'expression « programme de recherche » apparaissant comme le pendant de l'expression « offre de formation ») ? En fait, de par son contenu, il porte globalement sur la politique de recherche, l'organisation et les moyens de la recherche, son évaluation, et se situe au niveau de l'établissement, non d'un laboratoire ou d'une équipe de recherche.

**TABLEAU 17 : REFERENTIEL POUR L'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE
DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES**

DOMAINES	RUBRIQUES	REFERENCES	CRITERES
La formation	- L'offre de formation	9	28
	- L'évaluation et la révision des programmes	2	7
	- Le contrôle des connaissances et des apprentissages des étudiants	4	6
	- De la gestion des étudiants	3	6
La politique de recherche	- L'organisation, la structuration et le développement de la recherche	2	4
	- Les relations et les partenariats scientifiques	1	3
	- La valorisation de la recherche	2	4
La gouvernance de l'institution au service de ses missions	- L'exercice de l'autonomie	5	12
	- L'institution et ses composantes	2	4
	- Les partenariats	2	4
	- La gestion des ressources humaines	1	3
	- La gestion financière	2	8
	- La gestion des systèmes d'information	2	4
- La gestion des fonctions logistiques	2	6	
La vie à l'université/école/institut	- L'accueil et la prise en charge des étudiants et des personnels	2	4
	- Les activités culturelles, artistiques et sportives		
	- Les conditions de vie favorisant l'épanouissement intellectuel et psychosocial de tous les acteurs	2	4
		2	4
	- Responsabilité sociétale (éthique, citoyenneté, égalité des chances, développement durable, promotion de la paix...)	3	5

**TABLEAU 18 : REFERENTIEL POUR L'ÉVALUATION DES OFFRES DE FORMATION
DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES**

DOMAINES	RUBRIQUES	REFERENCES	CRITERES
Offres de formation	- Fondement/justification de l'offre de formation	2	7
	- Définition et architecture de l'offre de formation	3	11
	- Organisation pédagogique	6	27
	- Inscription de l'offre de formation dans un cadre national, régional et international	3	10
Offres de Formation Ouverte à Distance et de Formation à Distance (FOAD /FAD)	- Fondement/justification de l'offre de formation	3	3
	- Définition et architecture de l'offre de formation	1	3
	- Organisation pédagogique	3	14
	- Inscription de l'offre de formation dans un cadre national, régional, international	3	5
Offres de formation continue	" Fondement/justification de l'offre de formation	1	1
	" Organisation de l'offre en formation continue	1	3

**TABLEAU 19 : REFERENTIEL POUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES**

DOMAINES	RUBRIQUES	REFERENCES	CRITERES
L'organisation et la gestion de la recherche	- Dispositif et instruments de la recherche	2	13
	- Mise en œuvre de la recherche	2	11
	- Evolution et partage de connaissances	3	10
Les ressources humaines	- Gestion des chercheurs	2	8
	- Formation des chercheurs/Acquisition de compétences	3	9
	- Production scientifique	2	5
Programme de recherche	- Ethique de la recherche	3	15
	- Développement de thématiques	2	9
Evaluation de la recherche	- Recommandations et critères d'évaluation de la recherche	2	16
	- Evaluation des enseignants-chercheurs et des structures de recherche	2	14
Production, diffusion	- Production	2	6
	- Diffusion	1	6
Valorisation et transferts technologiques	- Valorisation des résultats de la recherche	1	7
	- Transfert des résultats de la recherche	1	6
Financement de la recherche	- Structures et ressources financières	2	9
	- Sources et modalités de financement	2	6

Les références sont, plus la plupart, assez larges et elles n'imposent pas un niveau d'exigence précis. Elles ne sont pas assorties de critères quantitatifs (par exemple, il n'y a pas de critères quantitatifs concernant la qualification des personnels, ou les ratios étudiants/enseignants). Les références se présentent, en majorité, sous la forme d'énoncés déclaratifs (par exemple : « Les programmes de formation font l'objet d'une évaluation régulière ») et non prescriptifs (ce serait alors : « Les programmes de formation doivent faire l'objet d'une évaluation régulière », ou « Il faut que ... »).

Cette conception des référentiels a évidemment des implications sur les usages qui peuvent en être faits :

- ils peuvent s'appliquer à différents contextes nationaux et, au sein d'un même pays, à différentes catégories d'institutions. Toutefois, le référentiel d'évaluation institutionnelle est nettement orienté vers les universités, du fait de la place qu'il accorde à la recherche ;
- ils sont plus orientés vers le soutien à l'amélioration continue que vers le contrôle d'un niveau minimal de qualité ou la reconnaissance d'un niveau d'excellence ;
- ils peuvent convenir à la fois à des institutions qui cherchent à s'auto-évaluer qu'à des instances d'évaluation externe ;
- ils permettent et appellent une véritable autoévaluation et, sur cette base, une évaluation externe qui consistent à démontrer et valider dans quelle mesure les références sont atteintes. C'est donc un saut qualitatif très important dans les pratiques du CAMES, auquel ni le CAMES et ses experts ni les institutions candidates à l'évaluation ne sont encore très préparés.

Le référentiel d'évaluation institutionnelle a été utilisé une première fois par le CAMES en 2012-2013.

4.3 LA PHASE EXPERIMENTALE : LE PROJET PILOTE ANAFE-CAMES

Créé en 1993, le réseau ANAFE (African Network for Agriculture, Agroforestry and Natural Resources Education), qui regroupe 132 institutions d'enseignement réparties dans 37 pays africains, a pour finalité d'améliorer les formations agricoles afin de contribuer au développement social et économique des populations africaines. En 2011, il a lancé le projet SASACID (Strengthening Africa's Strategic Agricultural Capacity for Impact on Development) dans le but d'améliorer la qualité et la pertinence des formations supérieures agricoles et de développer des ressources humaines de haut niveau. Dans ce cadre, l'ANAFE a signé, en août 2012, un accord de partenariat avec le CAMES pour le développement de mécanismes d'assurance qualité dans sept institutions pilotes du réseau. Cet accord a inclus :

- la participation de membres de ces institutions au 6^e atelier francophone en assurance qualité de l'enseignement supérieur, organisé par le CAMES à Niamey, en novembre 2012 ;
- la réalisation par ces institutions de leur autoévaluation sur la base du référentiel du CAMES pour l'évaluation institutionnelle ;
- la réalisation de l'évaluation externe par une équipe d'experts du CAMES, en mars 2013 (pour des raisons budgétaires, l'évaluation externe s'est limitée à deux des institutions pilotes) ;
- la validation des rapports d'évaluation par le Secrétariat général du CAMES, en mai 2013.

Le CAMES a fourni aux institutions pilotes un bref document méthodologique⁶ qui consiste en une liste des « principales étapes de l'évaluation interne » et une liste des « acteurs à impliquer dans l'évaluation interne ». Ce document appelle plusieurs remarques :

- il utilise l'expression « évaluation interne », alors que, dans ce projet, c'est le mot « autoévaluation » qui est le plus fréquemment utilisé, tant par les institutions elles-mêmes que par le CAMES. Les deux termes ayant ici un sens équivalent, puisqu'il s'agit de la phase préparatoire à l'évaluation externe, mieux vaudrait sans doute s'en tenir à celui d'autoévaluation, pour éviter une complication vaine ;
- il ne fait pas mention du référentiel et ne pose donc pas que l'autoévaluation consiste à situer l'institution par rapport à la qualité définie par le référentiel ;

⁶ Le document n'a pas de titre. Le fichier électronique a pour nom : « Etapes_Evaluation ».

- il oriente exclusivement l’autoévaluation sur une démarche d’enquête, appelée à déboucher sur une analyse des forces et des faiblesses ; de manière implicite, il encourage donc à recueillir des points de vue, sans rappeler la nécessité de confronter ces points de vue à des éléments de preuve, et incite surtout à mesurer le degré de satisfaction des différents acteurs ;
- concernant le rapport d’autoévaluation, il mentionne seulement qu’il doit « contenir les différentes étapes de l’évaluation interne », sans fournir d’indication sur sa composition ni sa longueur ;
- en termes de mobilisation de la communauté éducative, il est très complet, incluant non seulement toutes les catégories d’acteurs internes à l’institution mais aussi les partenaires du privé, et invitant à la mise en place d’une « équipe pilote ».

Cinq institutions sur les sept sont parvenues à réaliser leur autoévaluation (dont les quatre premières citées, dans les délais) :

- la Faculté d’Agronomie et des Sciences agricoles de l’Université de Dschang (Cameroun),
- l’Ecole nationale supérieure d’agriculture de l’Université de Thiès (Sénégal) ;
- l’UFR S2ATA (Unité de formation et de recherche des Sciences agronomiques ; d’aquaculture et de Technologies alimentaires) de l’Université Gaston Berger (Sénégal) ;
- la Faculté d’Agronomie de l’Université Abdou Moumouni (Niger) ;
- l’UFR Biosciences de l’Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d’Ivoire).

Les deux premières institutions ont fait ensuite l’objet d’une évaluation externe, conduite par une équipe composée de deux personnes (un membre de la Commission 1 du PRED et un membre du Secrétariat général du CAMES) et complétée, au Sénégal, par le secrétaire général de l’ANAQ-Sup.

Au regard de l’utilisation du référentiel du CAMES, la lecture des documents disponibles (document d’appui à l’autoévaluation, rapports d’autoévaluation et d’évaluation externe, rapport d’exécution du projet par le CAMES) appelle plusieurs remarques :

- l’auto-évaluation a été conçue et réalisée de façon différente suivant les institutions, avec une implication plus ou moins large de la communauté éducative, avec un recours plus ou moins important (voire exclusif) aux modalités de l’enquête ;
- deux rapports d’autoévaluation sur cinq sont basés sur le référentiel ; l’un d’entre eux présente un important effort d’analyse et de démonstration ; l’autre se limite à produire les résultats de l’enquête, sans chercher à analyser ni étayer ces opinions ; les deux rapports débouchent sur des orientations stratégiques ou des recommandations, en relation avec les références ;
- les trois autres rapports sont essentiellement descriptifs et deux d’entre eux ne débouchent sur aucune conclusion ni perspective ;
- les deux rapports d’évaluation externe ne sont pas basés sur le référentiel, ce qui peut s’expliquer en partie par le fait qu’ils portent sur deux institutions dont les rapports d’autoévaluation n’étaient pas non plus basés sur le référentiel ; ils présentent les résultats de l’évaluation sous la forme d’une liste des forces et des faiblesses de l’institution et formulent des recommandations en trois points (gouvernance, qualité de la formation, vie à l’institution) ;
- en termes de suivi, le rapport du secrétaire général du CAMES ouvre une perspective, en suggérant de « s’assurer que, dans les 3 à 5 années à venir, un plan stratégique a été élaboré sur la base de cette évaluation et de noter également les changements significatifs obtenus suite à son application ».

L’expérimentation des référentiels du CAMES, avant leur validation, a donc été assez réduite. Elle met toutefois en lumière l’importance de mieux préciser en amont, chaque fois qu’ils serviront de base à une évaluation externe, quelle est la finalité de cette évaluation et quel sera son résultat (en particulier, si l’évaluation externe débouchera ou non sur une décision d’accréditation, si les recommandations ont ou non un caractère impératif), quelles sont les modalités de l’évaluation (en particulier, quels types de rapports sont attendus des évalués et des évaluateurs).

4.4 DES PERSPECTIVES A DEFINIR

Ces référentiels ont déjà été validés à plusieurs niveaux et, en dernière instance, par le Conseil des ministres. Il serait donc déraisonnable de les modifier autrement qu'à la marge⁷, d'autant que le CAMES devra les réviser périodiquement, en s'appuyant sur un bilan de leur mise en œuvre, en interrogeant leur adéquation aux évolutions de l'enseignement supérieur dans les pays membres du CAMES, et en tenant compte des orientations internationales en matière d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche. En revanche, il paraît opportun d'envisager sans plus attendre les différents usages que le CAMES peut proposer de ses nouveaux référentiels.

Comme on l'a vu au début de ce chapitre, les concepteurs de ces référentiels se sont inspirés notamment du référentiel maghrébin élaboré dans le cadre du projet TEMPUS AQI-UMED. L'objectif des universités maghrébines était de produire un référentiel qu'on pourrait qualifier de générique, c'est-à-dire qui soit assez général pour convenir à l'ensemble de la région, et qui puisse ensuite être précisé et complété autant que nécessaire au niveau de chacun des pays voire même de chaque institution, pour convenir à leurs réalités et leurs besoins spécifiques. Sans attendre la création des instances nationales d'assurance qualité, prévue par la loi dans les trois pays mais qui tardait à venir, ce référentiel offrait la possibilité, aux institutions qui pourraient le souhaiter, d'entamer, par elles-mêmes, une démarche d'assurance qualité. Il pouvait être pris comme leur premier outil méthodologique par les nouvelles cellules d'assurance qualité.

Etant donné la nature régionale et les missions intégratives du CAMES, il pourrait faire en sorte que ses nouveaux référentiels jouent pareil rôle et soient ainsi un vecteur important dans le développement de l'assurance qualité en Afrique subsaharienne francophone.

Ces référentiels peuvent servir à la réflexion nationale dans les pays membres du CAMES qui entendent développer leurs propres systèmes d'assurance qualité tout en veillant à ce qu'ils soient harmonisés avec les systèmes d'autres pays de la région. Sur cette base, il est possible, par exemple, de préciser certaines références au vu de spécificités nationales, d'accorder la priorité à des références en fonction de stratégies ou d'urgences nationales, de détailler des critères, d'ajouter des critères quantitatifs. Les référentiels élaborés en 2013 par l'ANAQ-Sup sont aisément compatibles avec ceux du CAMES (les différences de terminologie ne traduisent pas de différences de fond : les « standards » de l'ANAQ correspondent aux « références » du CAMES, les « points de référence » de l'ANAQ correspondent aux « critères » du CAMES).

Les nouveaux référentiels du CAMES peuvent être utilisés par toute institution (ou groupe d'institutions) qui désire développer des mécanismes d'assurance qualité interne, indépendamment d'une démarche d'évaluation externe, volontaire ou obligatoire. Les possibilités de travail sont multiples, par exemple :

- retenir un ou deux champs et travailler les références qui s'y rapportent, en repérant, pour démontrer l'atteinte de ces références, quelles sont les sources d'informations disponibles et quelles sont celles qui manquent, et en introduisant les compléments et améliorations nécessaires dans le système d'information pour pouvoir disposer ensuite, de façon régulière, des données souhaitées ;
- choisir, en lien avec la stratégie de l'institution, un point fort et démontrer comment l'institution atteint très largement les références en ce domaine, afin de valoriser les résultats et d'encourager ceux qui y contribuent ;
- choisir, à l'inverse, un point faible, le décrire et l'analyser au regard des références correspondantes pour dégager des pistes d'amélioration à court et moyen terme, et évaluer régulièrement leur mise en œuvre ;
- s'entendre avec des collègues d'une autre UFR, ou faculté, ou département, au sein de la même institution, ou avec des collègues d'une autre institution pour travailler en parallèle sur un domaine ou un champ d'un des référentiels, voire seulement quelques références, pour y trouver un stimulant et l'occasion d'échanger de bonnes pratiques.

⁷ Les propositions faites en ce sens figurent dans le rapport ci-joint intitulé « Appui à l'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les pays de l'espace UEMOA – Finalisation des référentiels ».

Mais cette polyvalence ne saurait occulter le fait que ces référentiels sont d'abord destinés à être utilisés par le CAMES dans ses procédures d'évaluation externe et d'accréditation. Pour l'observateur extérieur, les perspectives du CAMES ne sont pas très claires. Quels choix va-t-il effectuer :

- privilégier le soutien à l'amélioration continue de la qualité, mettre l'accent sur la garantie d'une qualité minimale, sanctionner l'excellence ? proposer des évaluations externes ou des accréditations ?
- conduire en parallèle des évaluations (ou accréditations) d'institutions, d'offres de formation et de programmes de recherche, ou entamer progressivement ces différentes sortes d'évaluation ? quelle que soit l'option retenue, effectuer quel volume d'évaluations par an dans les prochaines années ?
- répondre en priorité aux demandes de renouvellement de l'accréditation des offres de formation ou aux demandes de première accréditation ?
- imposer ou non que l'accréditation institutionnelle précède l'accréditation des offres de formation ?

En fonction de ces choix, il devra, lui aussi, préciser et compléter les référentiels actuels. Des évaluations externes, conduites aux fins de soutenir l'amélioration continue des institutions, peuvent très bien être effectuées sur la base de références larges, dans une optique de *fitness for purpose* ; des accréditations demandent à ce que les références soient un peu plus précisées, pour garantir l'équité des décisions prises concernant des institutions concurrentes. Toujours en fonction de ces choix et donc des moyens qu'il pourra attribuer à chaque type d'évaluation, il devra également préciser ses procédures (notamment la taille des équipes d'experts, la durée des visites de site, l'ampleur du rapport d'évaluation externe).

En fin décembre 2013, le CAMES a transmis aux consultants un document, intitulé « Cahier des charges pour la création d'universités privées », qui n'était pas disponible sur son site Internet. Ce cahier des charges, préparé par le CAMES à la demande du Conseil des ministres, a été adopté par le Conseil en 2012. Il détermine ce que doit être une université privée⁸, en termes de gouvernance administrative et académique, de personnel enseignant, d'enseignement, d'infrastructures. Il donne des éléments de cadrage pour les procédures nationales d'autorisation de création et d'ouverture, d'habilitation de nouvelles filières/diplômes, d'agrément. En annexe, il « détermine les règles applicables à la demande d'accréditation (des universités privées par le CAMES) et au traitement qui doit lui être réservé par les services compétents du CAMES ». Ce texte s'attache principalement à la composition du dossier de demande pour ces différentes procédures, sans définir de critères sur la base desquels fonder les décisions. Il oriente donc nettement vers une démarche de contrôle de la conformité plus que de soutien à l'amélioration continue des universités. Mais il a l'intérêt d'apporter des clarifications très utiles sur les procédures, à commencer par leurs dénominations. Il est d'autant plus surprenant qu'il n'ait jamais été mentionné lors des visites dans les pays ni dans les entretiens avec les membres du Secrétariat général du CAMES.

⁸ « Est considérée comme université tout établissement qui fédère en son sein la production (recherche), la conservation (publication et bibliothèques) et la transmission (études supérieures) de différents domaines de la connaissance, à l'exclusion des écoles et des grandes écoles, qui sont centrées sur la seule transmission d'un domaine bien défini de la connaissance. »

5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, au cours des vingt dernières années, il s'est progressivement forgé un consensus international sur le fait que toutes les institutions et tous les pays doivent se doter de systèmes d'assurance qualité. Il s'agit d'abord de garantir la qualité des formations et des diplômes, mais aussi de soutenir une dynamique d'amélioration continue.

Les pays de l'UEMOA, comme on vient de le voir, ont déjà mis en place des mécanismes d'évaluation externe qui portent principalement sur la création d'institutions privées et l'ouverture de formations dans ces institutions. Ils s'appuient sur le CAMES pour l'accréditation des offres de formation (aujourd'hui sollicitée quasi exclusivement par le secteur privé), et pour l'évaluation des enseignants-chercheurs et des chercheurs en vue de leur promotion (systématiquement mise en œuvre dans le secteur public). Dans plusieurs pays, on note une évolution vers des pratiques d'assurance qualité plus en harmonie avec les orientations internationales : progression de l'inspection vers l'évaluation externe, ajout à l'évaluation sur dossier d'une visite d'experts sur le site, réflexion sur la création d'agences nationales d'assurance qualité.

De son côté, le CAMES a engagé depuis deux ans une réforme importante de ses méthodes et de ses activités : il entend élargir son champ d'action à l'évaluation institutionnelle et à l'évaluation des programmes de recherche ; il s'est doté de trois nouveaux référentiels, pour l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, de leurs offres de formation et de leurs programmes de recherche. L'introduction de ces nouveaux référentiels va entraîner nécessairement des transformations importantes à la fois pour les institutions évaluées et pour le CAMES. En effet, ils offrent une définition de la qualité des institutions, des offres de formation et des programmes de recherche qui est assez large pour convenir à une relative diversité des institutions et des contextes nationaux dans lesquels elles opèrent. Ils se composent de références qualitatives, qui ne permettent pas de réduire l'évaluation à une check-list. De ce fait, les institutions vont devoir réaliser leur autoévaluation, en démontrant dans quelle mesure les références sont atteintes. Le rapport d'autoévaluation servira de base à l'évaluation externe effectuée par les experts du CAMES, qui devra déboucher elle aussi sur un véritable rapport.

Les chantiers qui s'ouvrent sont donc considérables, à la fois pour les institutions d'enseignement supérieur, pour les responsables nationaux et pour le CAMES. Ils demandent des compétences, ils mobiliseront des énergies, ils engendreront des coûts. Mais ils sont prometteurs : le développement de pratiques d'assurance qualité au sein des institutions est toujours un levier efficace pour l'amélioration de leur fonctionnement, de leurs activités et de leurs résultats ; les évaluations externes et les accréditations, qu'elles soient obligatoires ou réalisées à la demande des institutions, sont un puissant encouragement à la mise en œuvre de l'assurance qualité interne et contribuent à faire mieux connaître et à valoriser les institutions évaluées dans leur espace national, mais aussi régional et international.

La démarche d'évaluation, pour être rigoureuse et éthique, implique que toutes les analyses et les jugements s'appuient sur des éléments de preuve : il s'agit de démontrer, tant du point de vue de l'institution (ou par exemple de la formation) évaluée que de l'évaluateur, dans quelle mesure cette institution (ou cette formation) atteint toutes les références qui, prises dans leur ensemble, définissent la qualité visée. Il faut donc que tous ceux qui participent à l'évaluation aient une bonne compréhension des référentiels et de leurs usages, et que les informations nécessaires soient disponibles.

Recommandation 1. Il convient de poursuivre l'effort entrepris par le CAMES pour diffuser largement les nouveaux référentiels et offrir des occasions de réflexion et d'échange, de sorte que se construise une véritable appropriation du contenu de ces référentiels et des différents usages auxquels ils peuvent servir. Au sein de chaque pays, les responsables ministériels et les représentants des différentes institutions publiques et privées devraient rapidement relayer les efforts du CAMES, pour assurer la sensibilisation la plus large possible de tous les acteurs de terrain. Il serait utile que le CAMES puisse s'appuyer sur un réseau de référents (avec, par exemple, deux référents par pays, venant l'un du ministère, l'autre d'une institution d'enseignement supérieur).

Recommandation 2. Il est indispensable de développer des systèmes d'information au niveau de chaque institution et de chaque pays, qui permettent de disposer de données régulièrement collectées, mises à jour et analysées, concernant l'enseignement supérieur et la recherche. Pour configurer, élaborer et exploiter ces systèmes, les collaborations entre institutions et entre pays seraient un moyen efficace de réduire les coûts et d'harmoniser les informations produites. Dans ce chantier qui va nécessiter des moyens et des compétences, l'UEMOA pourrait jouer un rôle fédérateur.

Recommandation 3. Il convient aussi d'assurer une information complète et fiable sur l'assurance qualité externe (les instances concernées, leurs méthodes, leurs activités, leurs résultats). Le CAMES devrait améliorer sensiblement la présentation des informations qui le concernent (en particulier ses documents méthodologiques et les résultats de ses évaluations) et renouveler son site Internet. En outre, dans ce chantier, il pourrait jouer un rôle pilote auprès de ses Etats membres (à commencer par ceux de l'espace UEMOA) en contribuant avec les différents représentants ministériels à définir les informations qui devraient être mises à disposition sur Internet concernant les procédures nationales d'assurance qualité (réglementation, mise en œuvre, résultats). Le CAMES pourrait, dans le cadre de ce travail, servir de relais avec le réseau AfriQAN et faire ainsi mieux connaître les pratiques des pays francophones auprès des pays anglophones.

Les évolutions en cours vers de nouvelles pratiques d'assurance qualité (avec, notamment, le recours à de nouveaux types de référentiels, mais aussi l'introduction de l'évaluation institutionnelle et de l'évaluation de la recherche) rendent nécessaire de développer les compétences des différents acteurs qui vont être impliqués dans la réalisation des autoévaluations et des évaluations externes.

Recommandation 4. Dans l'espace UEMOA, il serait bon de tirer profit de l'expérience acquise (notamment au travers de la formation encadrée par l'IPE ou de l'expérimentation conduite avec l'ANAFE) pour développer des formations en cascade qui permettraient de toucher un plus grand nombre de personnes avec des coûts réduits, tout en s'appuyant sur les réseaux nationaux ou transnationaux existants (dans ce cadre, il serait plus facile de rattacher les démarches d'assurance qualité aux politiques d'enseignement et de recherche ; ainsi, par exemple, le REESAO pourrait être impliqué dans une approche de l'assurance qualité liée à la mise en œuvre du LMD).

Recommandation 5. Le CAMES va devoir à la fois renforcer très nettement les compétences du Secrétariat général et renouveler son vivier d'experts, en préparant ces experts à la conduite de visites de site et à la rédaction rigoureuse de rapports d'évaluation externe. Vu l'importance des besoins, le CAMES aurait intérêt à les répertorier précisément (en termes qualitatifs et quantitatifs) et à les planifier, pour chercher les soutiens financiers adéquats. Il devrait aussi se rapprocher d'autres agences d'assurance qualité : avec l'ANAQ-Sup (Sénégal), il pourrait partager des formations ; avec des agences membres du réseau INQAAHE, il pourrait bénéficier de stages d'immersion pour des membres du Secrétariat général ou des experts. Il pourrait également solliciter le soutien de pays étrangers pour la réalisation de visites d'étude portant sur la mise en œuvre concrète de démarches d'assurance qualité.

En matière d'enseignement supérieur, les pays francophones d'Afrique subsaharienne, et en particulier les pays membres de l'UEMOA, ont eu pour politique de développer leurs enseignements supérieurs de manière harmonisée : le CAMES est un exemple et un garant de cette collaboration déjà ancienne. L'expansion rapide de ces enseignements supérieurs et leur complexité grandissante rendent plus urgente la mise en place de véritables systèmes d'assurance qualité, qui couvrent à la fois le secteur public et le secteur privé. Mais ces systèmes ont un coût important en termes financiers et en termes de ressources humaines, dès lors qu'on envisage la création d'une agence spécifique et la réalisation cyclique d'évaluations externes (basées sur des autoévaluations) avec une double approche (évaluation institutionnelle et évaluation des

formations, voire aussi évaluation de la recherche). Pour être efficaces, ils demandent à être clairement situés par rapport aux politiques nationales (et régionales) d'enseignement supérieur et, plus largement, de développement des pays. Il est donc indispensable d'établir des priorités et d'éviter autant que possible les doublons. Il est intéressant d'observer la diversité internationale et de repérer les exemples de collaboration ou de sous-traitance qui permettent aux pays dont l'enseignement supérieur est de taille modeste d'organiser leur système d'assurance qualité sans nécessairement se doter d'une agence propre.

Recommandation 6. Alors que s'amorcent des développements importants en matière d'assurance qualité de l'enseignement supérieur, au niveau du CAMES comme dans plusieurs pays de l'UEMOA, il conviendrait que le CAMES engage avec les responsables nationaux une réflexion prospective sur la mise en place progressive de véritables systèmes d'assurance qualité au plan national et régional, et sur la répartition des rôles et des responsabilités dans le pilotage de ces systèmes. Il s'agit notamment d'envisager comment impliquer à la fois les institutions publiques et les institutions privées ; comment traiter la diversité des institutions universitaires et non universitaires ; quelles formes d'évaluation rendre obligatoires ou laisser volontaires pour les institutions ; quelles finalités, quelles procédures et quels résultats assignés aux différentes formes d'évaluation quelles priorités et quel calendrier de mise en œuvre adopter en tenant compte des moyens disponibles aux niveaux institutionnel et national comme à celui du CAMES.

Recommandation 7. D'ores et déjà, le CAMES devrait définir plus précisément les développements qu'il entend introduire à court terme dans sa politique d'assurance qualité, afin d'informer ses usagers des nouveaux services qu'il va offrir et d'annoncer les changements qu'il va apporter à ses procédures.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE LA CONSULTATION

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX (2) CONSULTANTS EXTERNES POUR LA MISE A JOUR DE L'ETAT DES LIEUX DE L'ASSURANCE QUALITE DANS L'ESPACE UEMOA ET LA FINALISATION DES REFERENTIELS D'EVALUATION ET DU GUIDE METHODOLOGIQUE DU CAMES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) a obtenu de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) une subvention pour financer la première année du Projet d'appui à l'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace UEMOA.

Il existe un consensus selon lequel, de bonnes politiques de formation des ressources humaines sont de nature à favoriser la croissance économique et le développement. L'expérience de gestion du développement des pays africains francophones renseigne que l'absence de culture d'évaluation de la qualité des institutions d'enseignement supérieur a été un facteur explicatif déterminant, dans le niveau relativement bas de leurs performances économiques.

Il ressort de ce constat que disposer de ressources humaines de qualité pour appuyer le développement est un enjeu pour les pays de l'espace CAMES, et donc de l'espace UEMOA.

La qualité est un acte de réflexion et d'action, étroitement lié à la pertinence des ressources humaines indispensables pour appuyer le développement. Elle suppose que soient menés :

- un travail d'opérationnalisation des produits recherchés, ce qui renvoie à un système de validation en termes de profils de compétence pertinents ;
- une action sur la matière première sur laquelle va travailler l'institution, ce qui renvoie au système d'admission ;
- un processus et des démarches de travail de la matière première, ce qui renvoie à l'articulation par le système de gestion des structures, des ressources et de la culture institutionnelle en vue d'obtenir les produits visés.

La démarche qualité ainsi recherchée doit non seulement garantir l'adéquation entre les objectifs affichés, les moyens mis en œuvre et les résultats, mais surtout permettre de disposer d'établissements d'enseignement supérieur et de centres de recherche de qualité.

Mettre en œuvre une politique d'assurance qualité totale dans l'enseignement supérieur et la recherche, c'est favoriser une confrontation constante des résultats actuellement visés à ceux attendus, en termes d'efficacité interne tant sur le plan quantitatif que qualitatif ; c'est également analyser constamment les sources de dysfonctionnements. Ces exigences demandent une culture basée à la fois sur l'autonomie, une écoute attentive des problèmes rencontrés par les étudiants et les enseignants et la responsabilité solidaire autour d'un projet d'établissement clair, mis aux services du développement national et régional. C'est dans cet esprit que s'inscrit la nécessité de devoir rendre compte, indissociable du concept de qualité.

Conscient de l'enjeu de l'assurance qualité pour l'espace francophone africain et malgache, le CAMES s'est engagé à renforcer les capacités des institutions membres, en s'investissant dans la formation des ressources humaines et dans l'amélioration de la qualité de service de certains de ses organes de gouvernance.

Cet engagement suppose que le CAMES :

- dispose d'un cadre de référence pour l'analyse en assurance qualité, susceptible de promouvoir des dynamiques incitatives en vue de l'émergence d'établissements de qualité ;
- encourage la conception de politiques d'assurance qualité efficaces en matière de transmission de signaux qui requièrent moins d'administration et de procédures compliquées pour leur implantation ;
- construise des organismes efficaces au niveau national pour rendre performante l'évaluation et la mise en œuvre des fonctions vitales de l'assurance qualité ;

- promeuve des réseaux de support aux institutions d'enseignement supérieur, à travers les programmes de reconnaissance et équivalence des diplômes, de certification et d'accréditation ;
- encourage des pactes entre institutions publiques et privées d'enseignement supérieur afin d'obtenir un consensus minimum, pour la continuité des politiques d'assurance qualité, qui serviraient pour les deux types d'institutions.

Le Projet d'appui à l'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche est une traduction concrète des propositions énumérées ci-dessus. Son ambition est de contribuer au renforcement des capacités des Etats membres de l'espace UEMOA dans l'implantation et la gestion de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur et la recherche, notamment par :

- la réalisation d'un état des lieux de l'assurance qualité dans l'espace UEMOA ;
- la conduite de la mise en œuvre de la démarche qualité dans les Institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR) ;
- l'évaluation et le renforcement de la gouvernance des IESR ;
- le renforcement des capacités institutionnelles du CAMES dans la mise en œuvre de l'assurance qualité dans les IESR

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Les deux consultants devront contribuer à renforcer les outils de la démarche qualité du CAMES, notamment par :

- l'actualisation de l'état des lieux de l'assurance qualité dans l'espace UEMOA ;
- la finalisation des référentiels qualité et du guide méthodologique indiquant leur mode d'utilisation.

3. TACHES DES CONSULTANTS

L'équipe des deux consultants dont le travail est estimé à 45 jours ouvrables sera placée sous la supervision directe du secrétaire général du CAMES. Elle aura pour mission de :

- faire un état des lieux complet de l'assurance qualité dans les pays membres de l'UEMOA ;
- finaliser les référentiels d'évaluation du CAMES (évaluation institutionnelle, évaluation des offres de formation (présentielle et FOAD), évaluation de la recherche) ;
- finaliser un guide méthodologique de la démarche qualité ;
- restituer les résultats ;
- participer aux ateliers de validation (2) des documents ;
- produire des documents finaux après les ateliers de validation.

4. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Pour réaliser l'état des lieux en matière d'assurance qualité, l'équipe des consultants travaillera en étroite collaboration avec les Ministères en charge de l'Enseignement supérieur, les universités et centres de recherche et les agences nationales d'assurance qualité quand elles existent, des pays visités. Elle devra également consulter la documentation disponible sur la question à l'UEMOA, au CAMES et partout où elle est disponible.

5. RESULTATS ATTENDUS

L'équipe de consultants produira :

- un rapport sur l'état des lieux de l'assurance qualité ;
- une version finalisée des trois référentiels d'évaluation du CAMES ;
- un guide méthodologique d'utilisation desdits référentiels.

6. CHRONOGRAMME DE TRAVAIL

Activités	Echéance
Identification d'experts (consultation restreinte)	27 juin au 5 juillet 2013
Proposition d'offres technique et financière des experts	6 au 21 juillet 2013
Choix des experts	22 au 24 juillet 2013
Rencontre d'harmonisation de la compréhension des T.D.R. et signature du contrat de consultation	29 juillet 2013
Enquête de terrain	1 ^{er} au 30 septembre 2013
Elaboration du rapport	1 ^{er} au 15 octobre 2013
Finalisation des référentiels et élaboration du guide méthodologique de leur usage	16 au 30 octobre 2013
Atelier de restitution des résultats	5 novembre 2013
Validation par les instances du CAMES	Novembre 2013 et Juillet 2014

7. QUALIFICATIONS CONSULTANTS

Tous les deux consultants devront être des spécialistes de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur.

Chaque consultant devra :

- être titulaire d'un doctorat ;
- avoir une expérience professionnelle dans le domaine de l'enseignement supérieur (10 ans minimum) ;
- avoir une longue expérience de conseil aux établissements d'enseignement supérieur ;
- disposer d'une excellente expertise sur les questions d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (5 ans au minimum) : formation en assurance qualité, etc. ;
- avoir une très bonne connaissance du système CAMES ;
- disposer d'une bonne expérience en ingénierie de la formation (élaboration de curricula, mise en œuvre de la réforme LMD, etc.) ;
- avoir une bonne connaissance des établissements d'enseignement supérieur des pays de l'UEMOA.

En outre, les soumissionnaires devront joindre à leur offre, les diplômes légalisés et les curricula vitae (C.V.).

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE



**APPUI A L'ASSURANCE QUALITE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
DANS LES PAYS DE L'ESPACE UEMOA**



QUESTIONNAIRE POUR PREPARER UN ETAT DES LIEUX

De par ses missions et conformément à son plan stratégique, le CAMES entend renforcer sa contribution au développement de l'assurance qualité dans les Etats Membres, notamment au sein de l'espace UEMOA. Il envisage, pour ce faire, de retenir deux axes principaux :

- poursuivre et compléter ses activités en tant qu'agence régionale d'assurance qualité ;
- offrir aux Etats Membres et à leurs institutions d'enseignement supérieur et de recherche un soutien à la mise en œuvre de leurs démarches qualité, notamment au travers de la formation de ressources humaines et de la prestation de conseil dans la mise en place de structures nationales d'assurance qualité ou de cellules d'assurance qualité au sein des universités.

Pour se faire aider dans la définition et le lancement de ces axes de développement, le CAMES, avec le soutien financier de l'UEMOA, a recruté deux consultants par appel d'offres international, le Professeur Abdel Karim Koumaré et Madame Marie-Odile Ottenwaelter, en leur demandant de :

- réaliser un état des lieux de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur dans l'espace UEMOA, en s'appuyant sur une visite dans chacun des huit pays de l'UEMOA ;
- finaliser les référentiels d'évaluation du CAMES (pour l'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'évaluation des offres de formation et l'évaluation des programmes de recherche scientifique dans ces établissements), et élaborer un guide pour l'utilisation de ces référentiels.

Les consultants effectueront une visite de deux jours dans chacun des huit pays, dans la perspective de rencontrer les principaux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les entretiens porteront sur deux thématiques :

- l'état des lieux de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche dans le pays ;
- les référentiels du CAMES, afin de recueillir les avis et les propositions des interlocuteurs sur ces documents et sur les usages qu'ils envisagent d'en faire.

Pour préparer ces entretiens, les consultants ont préparé un questionnaire portant sur l'état des lieux des instances et démarches d'assurance qualité dans chaque pays. Pour tenir compte de toute la gamme des pratiques à l'œuvre en Afrique de l'Ouest, il a été convenu d'adopter une conception très large de l'assurance qualité, de telle sorte qu'elle puisse :

- inclure aussi bien l'assurance qualité interne que l'assurance qualité externe ;
- couvrir une pluralité de domaines (institutions d'enseignement et/ou de recherche, offres de formation, personnels enseignants-chercheurs ou chercheurs, etc.) ;
- englober divers types d'évaluation (évaluations, accréditations, audits, voire inspections, etc.), le mot évaluation étant lui-même pris dans un sens générique.

Le questionnaire se compose de trois parties :

- la première partie porte sur le système d'enseignement supérieur et de recherche du pays, afin qu'on puisse situer, de façon très synthétique, le contexte des pratiques d'assurance qualité ;
- la deuxième partie porte sur les pratiques d'assurance qualité, en fonction de leur objet (évaluation des institutions, des offres de formation, des centres de recherche, des personnels enseignants-chercheurs et chercheurs) et en distinguant, si nécessaire, le public et le privé ;

- la troisième partie porte sur l'agence (ou les agences) d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche, s'il en existe.

Nous vous prions de préparer une réponse par pays, à envoyer sous format électronique au CAMES (comes@bf.refer.org, comes@lecames.org, napon_abou@yahoo.fr, zlire@bf.refer.org, zakarilire@yahoo.fr) et aux consultants (koumareak@hotmail.com et moottenwaelter@aqueduc.net) et à remettre aux consultants, sous format papier, au début de la visite.

Nous suggérons que :

- les tableaux portant sur les institutions d'enseignement supérieur soient renseignés par la Direction générale de l'enseignement supérieur ou son équivalent ;
- les tableaux portant sur l'évaluation des institutions d'enseignement supérieur, l'évaluation des offres de formation et l'évaluation des enseignants-chercheurs, soient renseignés par le responsable de l'assurance qualité ou son équivalent au sein du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur ;
- les tableaux portant sur les institutions de recherche, l'évaluation des programmes de recherche et l'évaluation des chercheurs, soient renseignés par le Centre national de recherche scientifique ou son équivalent ;
- les questions concernant l'agence d'assurance qualité soient traitées par l'agence nationale (ou les agences), s'il en existe.

I – ELEMENTS DE CONTEXTE

TABLEAU 1 – LES UNIVERSITES

Localisation	Statut	Nombre d'institutions	Nombre d'étudiants	Nombre d'enseignants		
					Nomination locale	Nomination CAMES
Dans la capitale	Public			Professeurs		
				Maîtres de conférences		
				Maîtres assistants		
				Total		
	Privé			Professeurs		
				Maîtres de conférences		
				Maîtres assistants		
				Total		
Hors de la capitale	Public			Professeurs		
				Maîtres de conférences		
				Maîtres assistants		
				Total		
	Privé			Professeurs		
				Maîtres de conférences		
				Maîtres assistants		
				Total		

TABLEAU 2 – LES AUTRES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – ECOLES SUPERIEURES, INSTITUTS SUPERIEURS, ...

Localisation	Statut	Nombre d'institutions	Nombre d'étudiants	Nombre d'enseignants			
					Nomination locale	Nomination CAMES	
Dans la capitale	Public			Professeurs			
				Maîtres de conférences			
				Maîtres assistants			
				Total			
	Privé				Professeurs		
					Maîtres de conférences		
					Maîtres assistants		
					Total		
Hors de la capitale	Public			Professeurs			
				Maîtres de conférences			
				Maîtres assistants			
				Total			
	Privé				Professeurs		
					Maîtres de conférences		
					Maîtres assistants		
					Total		

TABLEAU 3 – LES INSTITUTIONS DE RECHERCHE

Localisation	Statut	Nombre d'institutions	Nombre d'étudiants	Nombre de chercheurs			
					Nomination locale	Nomination CAMES	
Dans la capitale	Public			Directeurs de Recherche			
				Maîtres de recherche			
				Chargés de recherche			
				Total			
	Privé				Directeurs de recherche		
					Maîtres de recherche		
					Chargés de recherche		
					Total		
Hors de la capitale	Public			Directeurs de recherche			
				Maîtres de recherche			
				Chargés de recherche			
				Total			
	Privé				Directeurs de recherche		
					Maîtres de recherche		
					Chargés de recherche		
					Total		

II – LES PRATIQUES D’ASSURANCE QUALITE

TABLEAU 4 - EVALUATION DES INSTITUTIONS D’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIQUES

PROCESSUS	Introduit par la réglementation nationale en quelle année ?	Opéré par quelle structure ?	Obligatoire ou facultatif ?	Payé par qui ?	Effectué sur dossier ou avec entretien/visite ?	Effectué combien de fois depuis 5 ans ? (déc.2007 – déc.2012)
Autorisation de création						
Evaluation interne						
Evaluation externe nationale						
Accréditation nationale						
Accréditation régionale						
Evaluation internationale						
Accréditation internationale						
Autre						

TABLEAU 5 - EVALUATION DES INSTITUTIONS D’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVEES

PROCESSUS	Introduit par la réglementation nationale en quelle année ?	Opéré par quelle structure ?	Obligatoire ou facultatif ?	Payé par qui ?	Effectué sur dossier ou avec entretien/visite ?	Effectué combien de fois depuis 5 ans ? (déc.2007 – déc.2012)
Autorisation de création						
Evaluation interne						
Evaluation externe nationale						
Accréditation nationale						
Accréditation régionale						
Evaluation internationale						
Accréditation internationale						
Autre						

TABLEAU 6 - EVALUATION DES OFFRES DE FORMATION DANS LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIQUES

PROCESSUS	Introduit dans la réglementation nationale en quelle année ?	Opéré par quelle structure ?	Obligatoire ou facultatif ?	Payé par qui ?	Effectué sur dossier ou avec entretien/visite ?	Effectué combien de fois depuis 5 ans ? (déc.2007 – déc.2012)
Autorisation d'ouverture						
Evaluation interne						
Evaluation externe nationale						
Accréditation nationale						
Accréditation régionale						
Evaluation internationale						
Accréditation internationale						
Autre						

TABLEAU 7 - EVALUATION DES OFFRES DE FORMATION DANS LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVEES

PROCESSUS	Introduit par la réglementation nationale en quelle année ?	Opéré par quelle structure ?	Obligatoire ou facultatif ?	Payé par qui ?	Effectué sur dossier ou avec entretien/visite ?	Effectué combien de fois depuis 5 ans ? (déc.2007 – déc.2012)
Autorisation d'ouverture						
Evaluation interne						
Evaluation externe nationale						
Accréditation nationale						
Accréditation régionale						
Evaluation internationale						
Accréditation internationale						
Autre						

**TABLEAU 8 - EVALUATION DES PROGRAMMES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
DANS LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES INSTITUTIONS DE RECHERCHE PUBLIQUES**

PROCESSUS	Introduit par la réglementation nationale en quelle année ?	Opéré par quelle structure ?	Obligatoire ou facultatif ?	Payé par qui ?	Effectué sur dossier ou avec entretien/visite ?	Effectué combien de fois depuis 5 ans ? (déc.2007 – déc.2012)
Evaluation interne						
Evaluation externe nationale						
Accréditation nationale						
Evaluation internationale						
Accréditation internationale						
Approbation par le comité d'éthique interne						
Approbation par le comité d'éthique national						
Autre						

**TABLEAU 9 - EVALUATION DES PROGRAMMES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
DANS LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES INSTITUTIONS DE RECHERCHE PRIVEES**

PROCESSUS	Introduit par la réglementation nationale en quelle année ?	Opéré par quelle structure ?	Obligatoire ou facultatif ?	Payé par qui ?	Effectué sur dossier ou avec entretien/visite ?	Effectué combien de fois depuis 5 ans ? (déc.2007 – déc.2012)
Evaluation interne						
Evaluation externe nationale						
Accréditation nationale						
Evaluation internationale						
Accréditation internationale						
Approbation par le comité d'éthique interne						
Approbation par le comité d'éthique national						
Autre						

**TABLEAU 10 - EVALUATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS
DANS LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES INSTITUTIONS DE RECHERCHE PUBLIQUES**

PROCESSUS	Introduit par la réglementation nationale en quelle année ?	Opéré par quelle structure ?	Obligatoire ou facultatif ?	Payé par qui ?	Effectué sur dossier	Effectué avec entretien	Effectué avec épreuve pratique
Evaluation par l'institution							
Evaluation par le rectorat							
Evaluation nationale							
Evaluation régionale (CAMES)							
Autre évaluation régionale							
Evaluation internationale							
Autre							

**TABLEAU 11 - EVALUATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS
DANS LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES INSTITUTIONS DE RECHERCHE PRIVEES**

PROCESSUS	Introduit par la réglementation nationale en quelle année ?	Opéré par quelle structure ?	Obligatoire ou facultatif ?	Payé par qui ?	Effectué sur dossier	Effectué avec entretien	Effectué avec épreuve pratique
Evaluation par l'institution							
Evaluation par le rectorat							
Evaluation nationale							
Evaluation régionale (CAMES)							
Autre évaluation régionale							
Evaluation internationale							
Autre							

**TABLEAU 12 - EVALUATION DES CHERCHEURS
DANS LES INSTITUTIONS DE RECHERCHE PUBLIQUES**

PROCESSUS	Introduit par la réglementation nationale en quelle année ?	Opéré par quelle structure ?	Obligatoire ou facultatif ?	Payé par qui ?	Effectué sur dossier	Effectué avec entretien	Effectué avec épreuve pratique
Evaluation par l'institution							
Evaluation nationale							
Evaluation régionale (CAMES)							
Autre évaluation régionale							
Evaluation internationale							
Autre							

**TABLEAU 13 - EVALUATION DES CHERCHEURS
DANS LES INSTITUTIONS DE RECHERCHE PRIVEES**

PROCESSUS	Introduit par la réglementation nationale en quelle année ?	Opéré par quelle structure ?	Obligatoire ou facultatif ?	Payé par qui ?	Effectué sur dossier	Effectué avec entretien	Effectué avec épreuve pratique
Evaluation par l'institution							
Evaluation nationale							
Evaluation régionale (CAMES)							
Autre évaluation régionale							
Evaluation internationale							
Autre							

III - LES AGENCES D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET/OU DE LA RECHERCHE

S'il existe dans votre pays une instance d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche, merci de la présenter en vous aidant des questions suivantes. Pour simplifier, nous employons dans ce questionnaire le terme « agence » qui est le plus fréquemment utilisé de façon internationale, mais sans préjuger du statut de ces instances, qu'il s'agisse d'une agence, d'un conseil, d'une autorité, d'une commission, etc. De la même façon, nous employons le terme « évaluation » d'une façon générique, pour désigner toute forme d'assurance qualité externe.

1 – Statut

- Précisez quel est le statut de l'agence et le cadre législatif et/ou réglementaire qui régit sa création et ses activités. A quelle date a-t-elle été créée ? A quelle date a-t-elle commencé à fonctionner ?
- Quelles sont ses missions ?
- De quelle(s) autorité(s) dépend-elle ? A quelle(s) autorité(s) rend-elle des comptes ? Quel est son degré d'indépendance ?
- Quelle est la composition de son instance de décision (Conseil, Comité, ou autre) ?
- Quelles sont ses sources de financement ?

2 – Activités

- Qu'est-ce que l'agence évalue : des institutions, des offres de formation, etc. ? publiques ? privées ?
- A quel(s) type(s) d'évaluation(s) procède-t-elle : évaluation, accréditation, audit, etc. ?
- Quelle est la nature du résultat de ces évaluations : recommandations (conseils), recommandations prescriptives, décisions, notations, classements, etc. ?
- L'agence publie-t-elle ces résultats ? sous quelle forme ?
- Ces évaluations sont-elles ou non obligatoires ? Sont-elles payantes ?
- Quel est le nombre moyen d'évaluations effectuées annuellement par l'agence ?

3 – Méthodes et procédures

- Quel(s) référentiel(s) l'agence utilise-t-elle ? Comment a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) ? Quels autres documents méthodologiques utilise-t-elle ?
- Comment les évaluateurs externes sont-ils désignés ? Sont-ils formés ? Quels sont leur rôle et leur responsabilité ?
- Les évaluations sont-elles effectuées sur dossier seulement, ou avec des visites de site ?
- L'agence a-t-elle un code de déontologie ?

4 – Ressources humaines et matérielles

- De quels personnels l'agence dispose-t-elle ?
- Quel est son budget ?
- Quelles sont ses infrastructures et ses équipements (en particulier, locaux et matériel informatique) ?

Merci d'indiquer l'adresse du (des) site(s) internet sur lesquels on peut trouver toutes les informations concernant l'agence.

ANNEXE 3 : PRESENTATION DES VISITES



**APPUI A L'ASSURANCE QUALITE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
DANS LES PAYS DE L'ESPACE UEMOA**



VISITES DANS LES PAYS

De par ses missions et conformément à son plan stratégique, le CAMES entend renforcer sa contribution au développement de l'assurance qualité dans les Etats membres, notamment au sein de l'espace UEMOA. Il envisage, pour ce faire, de retenir deux axes principaux :

- poursuivre et compléter ses activités en tant qu'agence régionale d'assurance qualité ;
- offrir aux Etats membres et à leurs institutions d'enseignement supérieur et de recherche un soutien à la mise en œuvre de leurs démarches qualité, notamment au travers de la formation de ressources humaines et de la prestation de conseil dans la mise en place de structures nationales d'assurance qualité ou de cellules d'assurance qualité au sein des universités.

Pour se faire aider dans la définition et le lancement de ces axes de développement, le CAMES, avec le soutien financier de l'UEMOA, a recruté deux consultants par appel d'offres international, le Professeur Abdel Karim Koumaré et madame Marie-Odile Ottenwaelter, en leur demandant de :

- réaliser un état des lieux de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur dans l'espace UEMOA, en s'appuyant sur une visite dans chacun des huit pays de l'UEMOA ;
- finaliser les référentiels d'évaluation du CAMES (pour l'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'évaluation des offres de formation et l'évaluation des programmes de recherche scientifique dans ces établissements), et élaborer un guide pour l'utilisation de ces référentiels.

Les consultants effectueront une visite de deux jours dans chacun des huit pays, dans la perspective de rencontrer les principaux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le calendrier des visites est le suivant.

Lundi 30 septembre et mardi 1 ^{er} octobre	Dakar	Prof. Abdel Karim KOUMARE Mme Marie-Odile OTTENWALTER
Jeudi 3 et vendredi 4 octobre	Abidjan	
Lundi 7 et mardi 8 octobre	Ouagadougou	
Jeudi 10 et vendredi 11 octobre	Bamako	
Lundi 28 et mardi 29 octobre	Lomé	Prof. Abdel Karim KOUMARE
Jeudi 31 octobre et vendredi 1 ^{er} novembre	Guinée Bissau	
Lundi 4 et mardi 5 novembre	Niamey	
Jeudi 7 et vendredi 8 novembre	Cotonou	

Les entretiens porteront sur deux thématiques :

- l'état des lieux de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche dans le pays, afin de compléter les informations apportées dans la réponse au questionnaire (cf. annexe) ;
- les référentiels du CAMES, afin de recueillir les avis et les propositions des interlocuteurs sur ces documents et sur les usages qu'ils envisagent d'en faire.

Pour que ces entretiens soient productifs, il convient donc que les personnes qui y participeront aient pris connaissance, au préalable, des référentiels du CAMES.

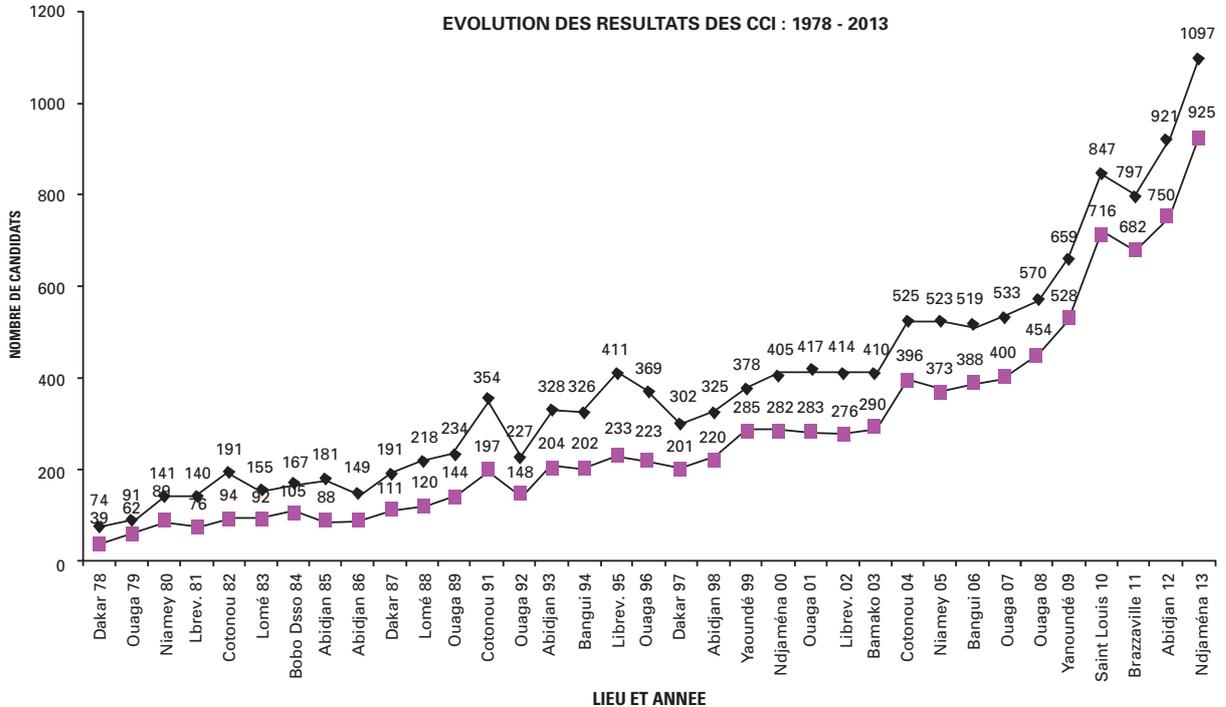
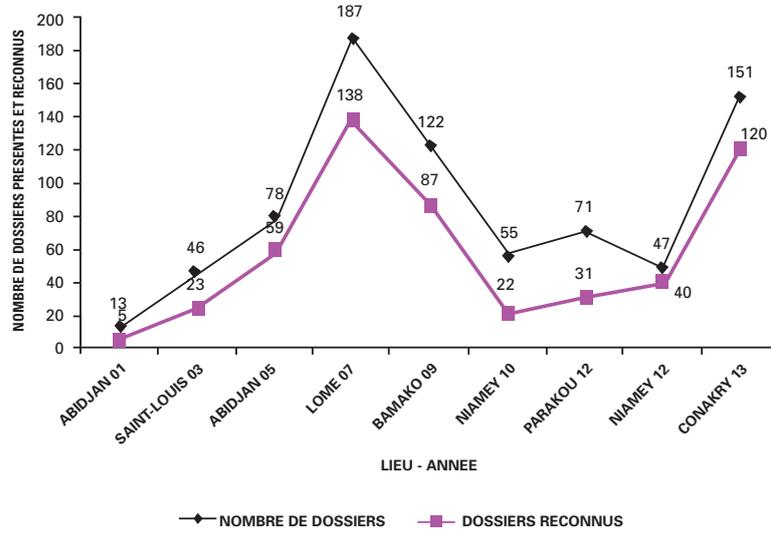
Le programme proposé est le suivant :

Jour 1	9 h – 10 h	Visite de courtoisie au(x) représentant(s) du (des) ministre(s) chargé(s) de l'enseignement supérieur et de la recherche
	10h – 12h	Entretien avec l'équipe responsable de « l'évaluation » dans l'enseignement supérieur et la recherche dans le pays
	14h – 16h	Entretien avec le directeur de l'Enseignement supérieur, le directeur de la Recherche, le directeur de l'Enseignement supérieur privé, le directeur de l'Enseignement technique et professionnel
Jour 2	9h – 11h	Entretien avec les recteurs et des représentants des enseignants des universités, écoles et instituts supérieurs publics
	11h- 12h	Entretien avec des représentants des étudiants (cinq ou six personnes au maximum)
	14h – 16h	Entretien avec les responsables d'institutions d'enseignement supérieur privées et d'organismes membres du CAMES (s'il en existe)

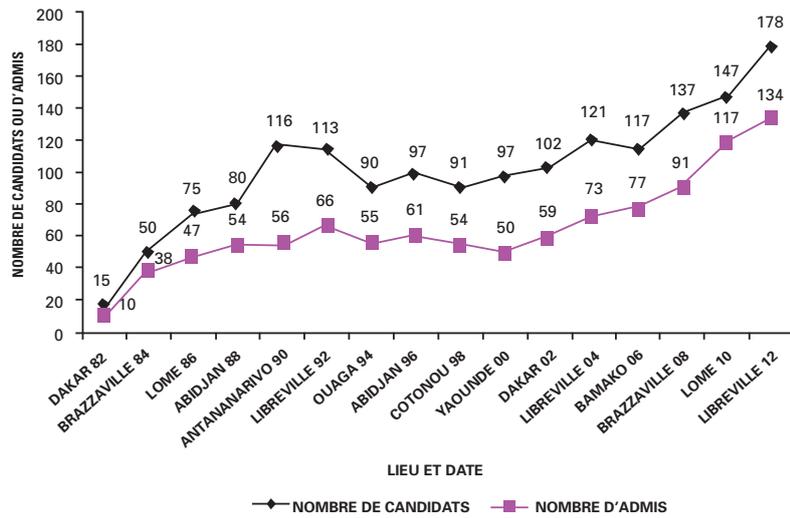
Nous vous prions d'élaborer, à partir de cette trame, un programme précis en fonction de la situation dans votre pays, en indiquant les horaires et le lieu fixés pour les entretiens, et de l'adresser au plus tard le 23 septembre au CAMES (cames@bf.refer.org , cames@lecames.org , napon_abou@yahoo.fr, zlire@bf.refer.org, zakarilire@yahoo.fr) et aux consultants (koumareak@hotmail.com et mootenwaelter@aqueduc.net).

ANNEXE 4 : STATISTIQUES DU CAMES

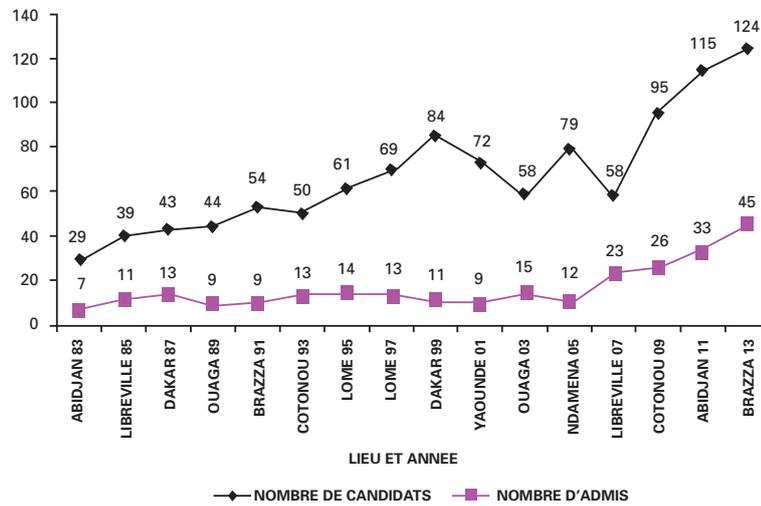
Evolution du nombre de dossiers et des résultats du Programme Reconnaissance et Equivalence des Diplômes de 2001 à 2013



**Concours d'agrégation de Médecine Humaine, Pharmacie, Odontostomatologie,
Médecine Vétérinaire et Productions animales de 1982 à 2012**



Concours d'agrégation de Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion de 1983 à 2013



ANNEXE 5 : LISTE DES PARTICIPANTS AUX ENTRETIENS

BENIN - LISTE DES PARTICIPANTS AUX ENTRETIENS					
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (DGES) ET INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIQUES					
Ferdinand	FAVI	DGES	Secrétaire	(229)94141516	ferdinandfavi@yahoo.fr
Gervais	KISSEYOUNOU	Université Abomey-Calavi (UAC) - Centre de pédagogie universitaire et d'assurance qualité (CPUAQ)	Coordonnateur	(229)97755567	Gerkiss2000@yahoo.fr
Ambaliou	SANNI	DGES	Directeur	(229)97578195	ambaliouanni@gmail.com

BURKINA - LISTE DES PARTICIPANTS AUX ENTRETIENS					
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (DGESR)					
Salaka	SANOU	DGESR	Directeur général	(226)70312716 (226)78316857	tontafabas@gmail.com sanousalaka@yahoo.fr
Flavie	SANKARA	DGESR	Agent	(226)70278491	augustasankara@yahoo.fr
Charles	BAMOUMI	DGESR (DIESPu)	Agent	(226)70336492	karosy@hotmail.com
Sylvain	COULIBALY	DGESR (DIESPr)	Agent	(226)78836343	coulibaly@yahoo.fr
Yamba	KAMBOU	DGESR (DRCU)	Agent	(226)76470830	Johns_yamb@yahoo.fr
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVEES					
Ambroise	ZAGRE	Université Libre du Burkina	Recteur	(226)70262747	ambroisezagre@gmail.com
Jacques	SIMPORE	Université St Thomas d'Aquin (USTA)	Recteur	(226)70230792	Jacques.simpore@hayoo.fr
Sabine	YAMEOGO	Institut supérieur privé polytechnique	Directrice générale	(226)70266944	Yamsabine@yahoo.fr
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIQUES					
Karifa	BAYO	Université de Ouagadougou (U.O.)	Président	(226)70737570	karifabayo@yahoo.fr
Mamidou	KONE	Université de Ouagadougou (U.O.)	Secrétaire général	(226)70248085	mamkone@hotmail.com
Georges Anicet	OUEDRAOGO	Université polytechnique de Bobo-Dioulasso (U.P.B.)	Président	(226)70260516	oga@fasonet.bf
Lucien	BONOU	Institut des sciences (I.D.S.)	Directeur général	(226)76616212	Lucien.bonou@gmail.com
ENSEIGNANTS-CERCHEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC					
Magloire	SOME	SYNADEC	Secrétaire général	70249820	magsome@yahoo.fr
Alain	SAGNAN	F-SYNTER	Secrétaire général	70109715	Lakilio2@yahoo.fr
Youssef	KOUSSOUBE	F-SYNTER	Secrétaire général adjoint	70270386	youssef.koussoube@gmail.com
N. Boukary	PILABRE	SNESS	Membre SNESS U.O.	70130040	pilabrenb@yahoo.fr
Alfred Marie René	TOURE	SNESS	Membre SNESS U.O.	70132685	Mose-eclat@yahoo.fr

Entretiens individuels, dû à l'indisponibilité de la personne chargée d'organisation les rencontres.

COTE D'IVOIRE - LISTE DES PARTICIPANTS AUX ENTRETIENS

DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE (DGRIST) ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE					
Séraphin	KATI-COULIBALY	DGRSIT	Directeur général	(223)20213620	katicoulibalys@yahoo.fr
Gustave	MESSOUM.	DGRSIT	Assistant du directeur général	07086743	fmessoum@hayoo.fr
Karamoko	OUATTARA	DGRSIT	Assistant du directeur général	08703972	ouattkam@hayoo.fr
Jean-Luc	ANGAN	DGRSIT	C.E.	01793054	jeanlucanga@hayoo.fr
Constant	OUFFOUE YAO	DIST	Agent	07304847	constantouffoue@mesrs.educi
Siaka Barthélémy	BAMBA	Centre de recherches océanologiques (CRO)	Directeur	21355880 08084723	bambasb@hotmail.com
Marcel	KOUASSI AKA	Centre de recherches océanologiques (CRO)	Sous-directeur	07738311	Aka.marcel.kouassi@gmail.com
Elogne	KOUAME	Institut Pasteur (IPCI)	Responsable qualité	01017548	nzoleda@hayoo.fr
Massara	CAMARA-CISSE	CRESAC	Enseignant-chercheur	07410421	massaracisse@yahoo.fr
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Ibrahim	DIAKITE	DESPRIV	Directeur	07816766	diakiteibrahim@yahoo.fr
Marie Noël	AKOUA	DESUP	Chef de service	09525793	Samarie_2002@yahoo.fr
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIQUES					
Ramata	BAKAYOKO-LY	Université Félix Houphouët Boigny	Présidente	05099960	pblrama@yahoo.fr
Koffi Lazare	ATTA	Université Félix Houphouët Boigny	Vice-président	07076128	pr_attakofi@yahoo.fr
Mamadou Hamed	DIOMANDE	Université Félix Houphouët Boigny	Secrétaire général	0110813	hamediom2000@yahoo.fr
Assane	THIAM	Université Félix Houphouët Boigny	Secrétaire général adjoint	059111	ascothiam@yahoo.fr
Daouda	KOUYATE	Université Félix Houphouët Boigny	Médecin qualificateur	05859865	kouyate2004@yahoo.fr
Adama	COULIBALY	Université Félix Houphouët Boigny – U.F.R. L.L.C.	Vice-doyen	5032179	adamaqul@yahoo.fr
Gogoa	GNANAGBE	Université Félix Houphouët Boigny	Directeur de cabinet	05016757	gnanagbégoa@yahoo.fr
Vincent	MONSAN	Université Félix Houphouët Boigny – U.F.R. MI	Vice-doyen	07899426	vmonsan@yahoo.fr
Edith Kioa-Koffi	KOUASSI	Université Félix Houphouët Boigny – U.F.R. S.S.M.T.	Vice-doyen pédagogie	07061352	Edithkouassi77@yahoo.fr
Hermann	ALLA	Université Félix Houphouët Boigny – U.F.R. S.H.S.		05628532	
Koffi Yolande	GNAGNE	Université Félix Houphouët Boigny – U.F.R. O.S.	Doyen	05531173	gkyolande@yahoo.fr
Soma	TRAORE	Université Félix Houphouët Boigny – IRMA	Directeur adjoint	05531102	traoresoma@yahoo.fr
Essétchi Paul	KOUAMELAN	Université Félix Houphouët Boigny – U.F.R. Biosciences	Doyen U.F.R. Biosciences	05458056	Kessetch2012@gmail.com
Henry	YEBOUET	Université Félix Houphouët Boigny – U.F.R. Criminologie	Vice-doyen pédagogie	05632452	Henry-yebouet@yahoo.fr
Olivier	KONAN N'GUESSAN	Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG)	Conseil pédagogique	05742598	nguessanolivier@yahoo.fr
Dramane	DIOMANDE	Université Nangui Abrogoua	Vice-président	05702587 03354354	/ diomdrama@yahoo.fr
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PIVEES					
Eleté	AKA	Union patronale de l'enseignement supérieur privé	Président	07083636	aka_elete@yahoo.fr
Mory	DIABATE	Union patronale de l'Enseignement supérieur privé	Vice-président	07089626	universitenordsud@yahoo.fr
Caroline	ABINA	Pigier Côte d'Ivoire	Directrice des études	07055566	abinacaroline@pigier.ci
Elie	HOUNGBO	Groupe Loko	Directeur des études	21752990	infos@lgroupeloko.com

GUINEE BISSAU - LISTE DES PARTICIPANTS AUX ENTRETIENS

MINISTERE ET DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Alpudo	GOMES	MEN	Ministre	(245)66725051 (245)5953952	
Joanas	RIBEIRO	D.G. INEP	Directeur	(245)6677588	joaribeiro@yahoo.com
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIQUES					
Adèle	SEMEDO	UAC	Reitora	(245)68533037	adelesemedo@hotmail.com
Rui	JANOI	LILG	Reitor	(245)5891919	ruijadio@hotmail.com
Adilis	PEREIRA	UAC	Resp. TIC	5425968	adilispereira@yahoo.fr
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVEES					
Delio	CARQUEJO	UNIPIABET	Administrador	6994852	Carquejo74@gmail.com
Joao	MONTEIRO	UCB	Président	(245)5177474 (245)6608873	Huco.monteiro@gmail.com
Zmiliano	GOMES	UNIVERSIDADE/LATO (UCAO)	Director	5903283	zimiliano@yahoo.com

MALI - LISTE DES PARTICIPANTS AUX ENTRETIENS

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MESRS)					
Mohamed	DICKO		Ministre		
Issa	OULD ISSA	MESRS	HFD	76151910	Issa-ould@hotmail.fr
Oumar	SANKARE	MESRS	Conseiller technique	76051105	Oumarsankare49@yahoo.fr
Tiefolo	KONE	MESRS	Conseiller technique	76457968	tiefolokone@yahoo.fr
Mamadou	KEITA	PADES	Chargé A.G.	66746180	mamoukeita@yahoo.fr
Bakary	CISSE	PADES	Coordonnateur	66747858	bakarymcisse@gmail.com
Leïla	MATHIEU	DNESRS	Conseiller technique	71005390	mathieu@univ-poitier.fr
Moussa Ibrahim	TOURE	Commission nationale d'habilitation	Magistrat/Expert	66977754	moussaibrahim@yahoo.fr
Sadio	THIAM	Commission nationale d'habilitation	Enseignant /Expert	66986901	sadiosory@yahoo.fr
Abdel Kader	KEITA	DNESRS	CD	76428586	akakeita@yahoo.fr
Mahamadou	MARE	MESRS	Conseiller technique	75458206	mahamadanais@yahoo.fr
Drissa	DIAKITE	MESRS	Conseiller technique	66750300	Diakite.drissa@gmail.com
Abdramane	MEGNINTA	MESRS	Secrétaire général	76155254	megnintadra@yahoo.fr
Alhousseïni	DICKO	MESRS	C.C.A.B.	76436463	a.houssa@hayoo.fr
DIRECTION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (DNESRS)					
Mamadou Lamine	TOURE	DNESRS	Directeur adjoint	(223)76412519	Malatoure02@gmail.com
Abdoulaye Salim	CISSE	DNESRS	Directeur national	(223)20232299	abdoulayesalim@yahoo.fr
Oumar	MAIGA	DNETP	Directeur national	(223)76429363	dgdnetpmali@gmail.com
Boubacar Mody	GUINDO	CNRST	Agent Rep.DG	66791812	hamagono@yahoo.fr
Belco	TOURE	DNESRS	Chef DEFB	76223530	vbelco@hayoo.fr

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIQUES

Abdoulaye	DIARRA	U.J.J.P.A.	Recteur	75 25 66 82	diabdoulayediarra@hotmail.com
Macki	SAMAKE	U.L.S.H.B.	Recteur	66 78 36 63	makisam@hotmail.com
Samba	DIALLO	U.S.S.G.B.2022	Recteur	66 74 71 21	foulasamba@yahoo.fr
Amadou	OUANE	ENETP	Directeur de recherche	76 39 93 11	Ouane-a@yahoo.fr
Abinou	TEME	FSMJJE	Doyen	66 78 88 53	abinouteme@yahoo.fr
Famory	DEMBELE	ENETP	D.G.	66 94 35 10	famory@hotmail.com
Bougouné	COULIBALY	FLSL	Doyen	66 79 18 21	cbougoune@yahoo.fr
Boubacar	TRAORE	FAPH/USTTB	Doyen	66 75 37 33	Bouba_traore@yahoo.fr
Harounada	DICKO	ENI-ABT	Chef SFC	76 05 88 96	hardicko@yahoo.fr
Mamadou S.	DIARRA	ENI-ABT	D.G.	66 71 37 80	madousdiarra@yahoo.fr
Mamadou M	DIARRA	IPR/IFRA	D.R.	66734986	madoumdiarra@yahoo.fr
Salif	BAH	IUG/USSGB	DGA	71859725	salifbahk@yahoo.fr

ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC

Lanciné	SIDIBE	AEEM	Etudiant	78105928	
Abdou S	TOGOLA	Etudiant/AEEM	SG/AEEM	79381616	Togola-salam@hotmail.fr
Abdoulaye	COULIBALY	Etudiant/AEEM	Président de la commission	75017742	abdoulayecou@yahoo.fr
Karim	TRAORE	AEEM/FSEG	S. Administratif	75638543	tkexo@yahoo.fr
Sekhou Sidi	DIAWARA	Etudiant	FSHSE	78970502	Diawara.sekhousidi@yahoo.fr

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVEES

Salikou	SANOGO	ESTM	Directeur adjoint	66751029	salikousanogo@yahoo.fr
Fatoumata	KONATE	ISPRIC	Chargée Rel.extérieures	77286064	konate@ispric.com
Abderrahmane	GADMI	ISPRIC	Conseiller du D.G.	76625388	gademi@ispric.com
Djibril	N'DIAYE	AEPES	Président	66740062	dsndiayes@hayoo.fr
Daouda	DIAKITE	AEPS	Secrétaire général	66751691	diakite@malijan.com
Sinè	BAYO	Univ. Kankou M.	Doyen	66754067	bayosine@yahoo.fr
Mamadou	SAMAKE	SUP'MGT	Directeur des études	66751199	Sama_mad@yahoo.fr
Rokiatou	BELLO TOURE	IMATEC	Directrice	78747500	rokiaimatec@gmail.com

NIGER - LISTE DES PARTICIPANTS AUX ENTRETIENS
DIRECTION DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIQUES

Assane	MOUSSA	DES/MESR/I	Directeur E.S.PI	(227)20203536	moussakoure@yahoo.fr
Yacouba	GARBA	DEPRI/MESIRI	Directeur Ens-privé	(227)90313131	yacoubagarba@yahoo.fr
Hassane	TAHIROU	DG/EETEC	D.G.	96695252	Ha_tahirou@yahoo.fr
Modi	ADAMOU	EETEC	DEP	96561036 20732580	etecniger@yahoo.fr
Abarchi	HABIBOU	Rectorat	Président	(227)96963164	abarchy1@yahoo.fr

DIRECTION DES INSTITUTIONS DE RECHERCHE

Mouhamadou	HASSIOU	DRS/MES/RI	Directeur de recherche	96601870	hasiou@refer.ne
Seissou	MOSSI	DRS/MES/RI	Agent	93743361	Seidou.mossi@yahoo.fr
Marième	NOMA	DRS/MESIRI	Agent	96277907	mariemenoma@yahoo.fr

DIRECTION DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVEES

Hamidou	HAMADOU	DU/IAT	Directeur général	90219396	iatniger@yahoo.fr
Victor	AKESSE	DG/FSCAE	D.G.	96297272	Escae2001@hayoo.fr

SENEGAL - LISTE DES PARTICIPANTS AUX ENTRETIENS

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – ANAQ-SUP					
Papa	GUEYE	ANAQ-SUP	Secrétaire exécutif	(221)338257518	ndiobagueye57@yahoo.fr
Abdou Lahate	CISSE	ANAQ-SUP	Coordonnateur admin.	(221)338257518	alcisse1@yahoo.fr
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
Olivier	SAGNA	DESUP - DEPC	Directeur	773331083	olivier_sagna@mese.gouv.sn
Babacar	GUEYE	DESUP - DAAJ	Directeur	773331084	bguye@gmx.fr
Abdou	SENE	DESUP - DESP	Directeur	773331085	abdou.sene@ugb.edu.sn
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC					
Amsata	N'DIAYE	SAES	Secrétaire général adjoint	776529268	amsata.ndiaye@ugb.edu
Moustapha	SALL	SAES	Chargé revendications	77630519	moustaphasall@yahoo.fr
Malick	FALL	SAES	Relations extérieures	776451810	malikfall@ucad.edu.sn
Oumar	DIOP	SAES	Affaires scientifiques	776587868	oumardiop@ugb.edu.sn
Chikhou Issa	SYLLA	SUDES	Secrétaire général	776448906 338251380	csylla@yahoo.fr
Raphaël	SARR	SUDES	Professeur	773159563	mbandor52@yahoo.fr
Mamadou	CISSE	SUDES	Administratif	7764699658	maduciss07@yahoo.fr
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVEES					
Mohamed	DIEYE	International School of Management (ISM)	Président Cellule QSC	775673274	Mohamedmoustaphedieye@ism.edu.sn
Aboubacry	BARO	ISM	Vice-Pdt Cellule QSC	776361658	Aboubaro2@gmail.com
Serge	DABOIKO	ISM	Dir. Cellule QSC	775499767	Serge.daboiko@ism.edu.sn
Mohamed Fadel	DIA	ISM	Dir. Undergrad. Prog.	775419567	Fadeldai2000@yahoo.fr
Djibril M'Baye	DIOUF Amar	ISM ISM	Chef Labo FDA Directeur IIA	776557629 778354343	brildiouf@yahoo.fr mbaye.amar@ism.edu.sn
Ngalia BAH	Angélique	ISM	Dir programme MBA	773668546	angelique.ngaha.bah@ism.edu.sn
Blanche	DABOIKO	ISM	Responsable RI	775758375	aby.dabako@ism.edu.sn
Ousseynou	KAMA	ISM	Dir. Adj. IIA - Thiès	776575363	ousseynou.kouma@ism.edu.sn
Souleymane	SYLLA	ISM	DG Campus	775698384	souleymane.sylla@ism.edu.sn

TOGO - LISTE DES PARTICIPANTS AUX ENTRETIENS

MINISTERE – INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIQUES ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE					
Koffi M.	AGBENOTO	SG/MEJR	Secrétaire général	(228)90143406	Mlaurenta@yahoo.fr
Yawo A.	AMEWU	Chargé de mission/MEJR	Chargé de mission	(228)90323487	Amewugay73@yahoo.fr
Toyi	ASSIH	DES	Directeur	90048047	assih toysi@yahoo.fr
James Lassevi	AGBADJAN	Ministère du Commerce	Coordonnateur	900455770	agbodjames@yahoo.fr
Messani	GBEASSOR	Direction de la recherche scientifique et technique	Directeur	90041900	mgbeassor@yahoo.fr
Koffi	AHADZI-NONOU	Université de Lomé	Président	90094122	koffiahadzi@yahoo.fr
Thiou	TCHAMIE	Université de Lomé	1 ^{er} vice-président	90125256	ttchamie@kg.refer.org
Koffi	TCHAM	Université de Lomé	Secrétaire général	90052848	tjondo@yahoo.fr
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVEES					
Keff	JONDO	DASS-UL	Directeur	90149480	tjondo@yahoo.fr
Maryse A	QUASHIE	CRIQ-UL	Directrice	9001484	maryseq@voila.fr
Moktar L	BAWA	Université de Lomé	Directeur de la recherche	90184564	bawamoktar@yahoo.fr
Koffi	JONDO	DAAS-UL	Directeur	90149480	tjondo@hayoo.fr



CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE
POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

01 B.P. 134 Ouagadougou 01 (Burkina Faso)
Tél. : (226) 50.36.81.46/72.80.74.34 • Fax : (226) 50.36.85.73
Email : comes@bf.refer.org / comes@lecames.org



www.lecomes.org